



EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde, à savoir que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

Les relations avec les clients sont l'essence du private banking; le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre entreprise attire des professionnels de très haut niveau. Ils apprécient particulièrement la liberté, sous contrôle, de travailler au mieux des intérêts de leurs clients.

Depuis sa création, EFG International n'a cessé de croître avec dynamisme. Sa famille d'entreprises de private banking couvre le monde entier, avec 55 implantations dans plus de trente pays.

EFG International, une banque privée à nulle autre pareille.

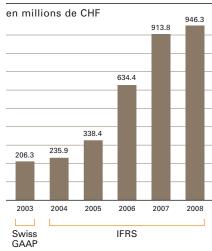
EFG International bénéficie des ressources ainsi que des capitaux et réserves substantiels d'EFG Group, troisième des plus grands groupes bancaires de Suisse en termes de fonds propres. Les 27'000 collaborateurs du Groupe sont au service des clients dans 41 pays.

EFG INTERNATIONAL EVOLUTION DE LA PERFORMANCE

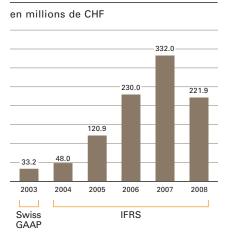
Actifs sous gestion et sous administration*



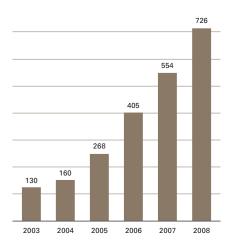
Résultat d'exploitation



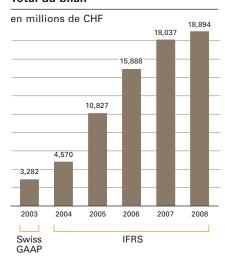
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe



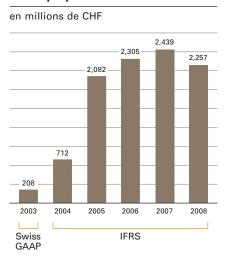
Nombre de Client Relationship Officers*



Total du bilan



Fonds propres



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En millions de CHF au 31 décembre 2008

Compte	de	rési	ultat
--------	----	------	-------

Résultat d'exploitation	946,3
Résultat avant impôt	221,4
Résultat net attribuable	
aux actionnaires du Groupe	221,9
Résultat net attribuable	
aux actionnaires ordinaires	191,6
Ratio coûts/revenus	65,4% (1)

Bilan

Total de l'actif	18'894
Fonds propres	2′257

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	18.70
Capitalisation boursière (actions ordinaires)	2′743

Fonds propres BRI

Total des fonds propres BRI	784 (2)
Ratio des fonds propres BRI	13,1% ⁽³⁾

Ratings	long terme	perspective
Moody's	A2	stable
Fitch	А	stable

Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	726
Nombre total de collaborateurs	2′455

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange, Suisse; ISIN: CH0022268228

Symboles de l'action

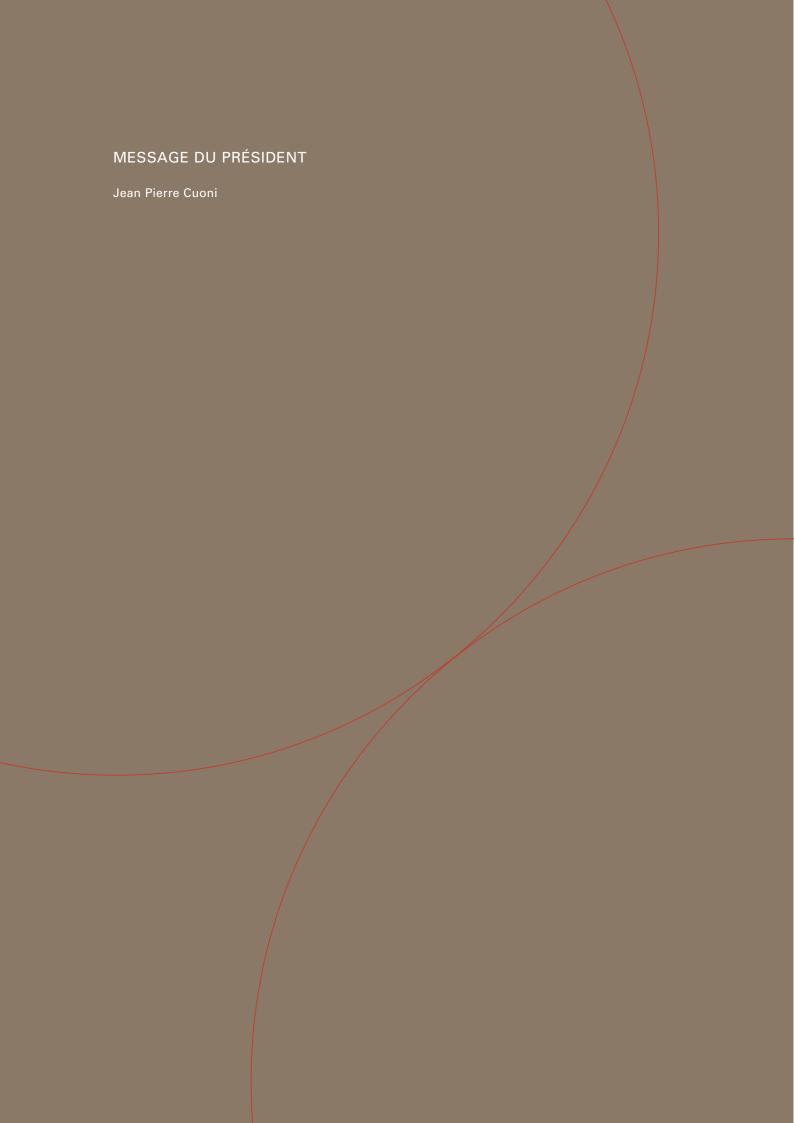
Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

^{*} y compris les acquisitions annoncées (1) Ajusté d'éléments non récurrents (2) CHF 749 millions après paiement du dividende proposé (3) 12,5% après paiement du dividende proposé

Les praticiens internationaux de l'art du private banking

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
PRÉSENCE INTERNATIONALE	17
CROISSANCE ORGANIQUE	20
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	22
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	30
ENGAGEMENT SOCIAL	43
GESTION DES RISQUES	46
LE GROUPE EFG	54
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE Structure du Groupe et actionnariat Structure du capital Conseil d'administration Comité exécutif Rémunérations, participations et prêts Droit de participation des actionnaires Prises de contrôle et mesures de défense Organe de révision Politique d'information	56 57 59 61 68 71 72 73 73
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS Compte de résultat consolidé Bilan consolidé Variations des capitaux propres consolidés Tableau des flux de trésorerie consolidés Notes Rapport du réviseur des comptes consolidés	76 78 79 80 81 82 158
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE Compte de résultat de la maison mère Bilan de la maison mère Notes Rapport du réviseur	160 162 163 164 168
CONTACTS ET ADRESSES	171



Chers actionnaires et chers clients,

Il n'est pas exagéré de dire que 2008 a été, sur les plans de l'économie et de la finance, l'une des années les plus difficiles jamais vécues. Nous avons vu des marchés volatils en chute libre, des banques de renom capoter et de fortes inquiétudes en ce qui concerne la liquidité, la qualité des crédits et la solidité des fonds propres dans le secteur bancaire tout entier. Différents scandales financiers ont encore aggravé la perte de confiance dans l'industrie des services financiers, tandis qu'au cours des derniers mois de l'année dernière, l'économie réelle entrait rapidement en récession à l'échelle mondiale.

Notre performance en 2008 a été décevante par rapport à ce que nous avons accompli dans le passé. En effet, des conditions très difficiles ont eu un impact notable sur les actifs sous gestion et les taux de croissance. En termes absolus cependant, et dans un contexte extrêmement ardu, EFG International a réalisé une bonne performance. Les revenus ont progressé de 10% pour atteindre le montant record de CHF 1005 millions (ajusté d'éléments non récurrents), alors que le résultat net s'est situé à CHF 281 millions (ajusté d'éléments non récurrents), en baisse de 15% en comparaison avec l'année précédente. EFG International conserve des fonds propres importants, avec un ratio BRI de catégorie 1 s'inscrivant à 13,1% (12,5% après paiement du dividende proposé), et tire parti de la stabilité de la structure de son financement et d'un bilan liquide de premier ordre. Il a fait la preuve de l'efficacité de sa gestion des risques face aux conditions les plus dures, en évitant de tomber dans des pièges de crédit importants. Sur l'année, l'afflux net de nouveaux capitaux a été appréciable (CHF 13,2 milliards), en particulier dans le private banking (CHF 18,2 milliards). Le recrutement de Client Relationship Officers a battu des records, avec 172 de plus à 726. Leur productivité s'est maintenue et chacun a apporté CHF 30 millions d'argent frais net en moyenne.

Le private banking est le cœur de métier d'EFG International et il est regrettable que différents aspects qui ne sont éloignés que d'un cran de son métier de base – comme les polices d'assurance-vie et certains de nos produits spécialisés – retiennent toute l'attention.

EFG International est avant tout une banque privée. Cette activité représente quelque 90% des actifs sous gestion, ses fondamentaux sont sains et nous estimons être bien armés pour affronter la tourmente. Nous gardons la confiance de nos clients comme le montre l'afflux net notable d'argent frais en 2008. Nous restons une entreprise de choix pour des Client Relationship Officers de qualité, comme le montrent les records en matière de recrutement réalisés en 2008. Nos équipes sont très engagées et motivées, chacun a un rôle-clé à jouer dans l'assistance à apporter aux clients pour naviguer à travers les écueils de l'économie. Un marché très ardu et la prudence, compréhensible, des clients se conjuguent actuellement pour limiter le potentiel de hausse. Il en résulte des pressions inévitables sur les marges, du moins jusqu'à ce que le retournement de la situation apparaisse et que la confiance revienne.

Nous allons sortir de cette crise plus forts qu'avant et avec une réputation meilleure encore. Nos activités seront gérées avec prudence et nous les redimensionnerons en fonction des nécessités, en conservant nos capitaux. Notre entreprise est forte et je ne doute pas un instant que nous possédions les qualités requises pour braver les fluctuations du cycle économique. En termes relatifs, et aussi longtemps que les conditions demeureront aussi volatiles et incertaines, la qualité, la maîtrise des coûts et la rentabilité pèseront plus dans la balance que la croissance et l'expansion.

L'évolution récente du cours de nos actions ne reflète pas, à mon avis, les accomplissements, la vigueur et la croissance dont a fait preuve notre entreprise. Dans les périodes exceptionnelles telles que celle que nous vivons actuellement, les investisseurs affichent une prudence extrême et ont perdu confiance – on peut le comprendre – dans les banques. Ils ne semblent pas près de séparer le bon grain de l'ivraie, en reconnaissant les banques qui, comme la nôtre, ont su éviter les pièges et en ne faisant aucun cas des forces fondamentales de notre entreprise. Néanmoins, notre réponse sera toujours de nous concentrer sur les éléments que nous contrôlons de manière directe, en mettant la priorité sur nos clients.

J'adresse mes remerciements à nos collaborateurs, pour leur travail et leur professionnalisme, et à nos clients, pour leur loyauté et leur soutien.

Jean Pierre Cuoni, Président du Conseil d'administration



Des experts résolus.

Une détermination sans faille, l'expérience et la passion animent un métier qui progresse grâce à ses clients.



EFG International a réalisé, au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, une solide performance financière dans un environnement de marché extrêmement difficile.

- Résultat net, ajusté d'éléments non récurrents (principalement en lien avec le rachat de polices d'assurance-vie), en baisse de 15% en un an à CHF 280,9 millions sur des revenus de CHF 1005 millions qui sont eux en hausse de 10%. Résultat net, éléments non récurrents inclus, à CHF 221,9 millions, en diminution de 33% par rapport à l'exercice précédent sur des revenus de CHF 946,3 millions en augmentation de 4%.
- Les actifs sous gestion se sont montés à CHF 77,2 milliards au 31 décembre 2008, contre CHF 98,3 milliards au 31 décembre 2007, reflétant les effets de marchés et de taux de change contraires. La hausse des actifs sous gestion due aux acquisitions a atteint CHF 800 millions (Sycomore Gestion Privée).
- Private Banking a engrangé pour CHF 18,2 milliards d'argent frais sur l'année. L'afflux net de nouveaux capitaux et l'augmentation des prêts aux clients ont totalisé CHF 13,2 milliards (dont prêts: CHF -0,5 milliard). En 2007, les chiffres comparables avaient été respectivement de CHF 13,8 milliards et de CHF 2,0 milliards.
- Le nombre de Client Relationship Officers a crû à 726. Ce qui représente un accroissement de 172 (qui tous sauf quatre résultent de la croissance organique), soit un accroissement de 31% en un an.

REVUE DES ACTIVITÉS

Une situation extrêmement difficile

L'exercice 2008 s'est déroulé sur fond de difficultés financières et économiques extrêmes. L'année a été caractérisée par plusieurs facteurs: une grande insécurité, la chute des marchés d'actions, des problèmes spécifiques au secteur des services financiers et la fermeté du franc suisse. Dans l'économie réelle mondiale, plusieurs pays sont tombés en récession et les inquiétudes quant à la durée et à l'ampleur de cette crise continuent de miner la confiance et les activités des clients.

EFG International reste profitable, est bien capitalisé, dispose de liquidités importantes et a prouvé combien sa gestion des risques était efficace.

Les conditions ont été certes difficiles, avec certains effets adverses sur EFG International, mais il est important de remettre les choses en perspective:

- EFG International reste profitable et ses fonds propres demeurent importants. Le ratio des fonds propres BRI catégorie 1 s'est monté à 13,1% à fin 2008 (12,5% après paiement du dividende proposé), contre 11,3% à la mi-2008.
- EFG International bénéficie de la structure stable de son financement constitué par les dépôts de ses clients qui couvrent près de deux fois les prêts. Il n'est pas tributaire d'activités de banque d'investissement ou d'emprunts interbancaires. Les autres actifs portés au bilan sont très liquides et de premier ordre (essentiellement des placements à court terme auprès des principales banques du monde entier et des obligations d'Etat émises par les Etats-Unis et les principaux pays européens).

EFG International a aussi géré les risques de crédit avec efficacité:

- Il n'a pas été impliqué dans les subprimes. L'exposition à des établissements qui ont disparu en 2008 a été négligeable et EFG International ne s'attend pas à devoir subir un impact sur le résultat qui serait causé par des fonds de placement frauduleux.
- EFG International a dû effectuer des provisions pour pertes potentielles sur certains prêts, mais dans l'ensemble ceux-ci sont de grande qualité, reposent sur des taux d'avance conservateurs, ne sont accordés qu'à des particuliers fortunés uniquement et garantis par des conventions de remboursement engageant les clients à titre personnel. Les provisions en relation avec les crédits, les opérations et la fraude sont demeurées relativement modérées. Il y a certes eu une augmentation en raison des conditions difficiles, mais les provisions qui s'élèvent à CHF 15 millions représentent moins de 2% du total des revenus.

Les conditions adverses du marché ont pesé sur la valeur des actifs sous gestion, tandis que la baisse des activités clients a entravé la croissance.

Les remous extrêmes qui ont agité, en 2008, les marchés financiers et l'économie mondiale ont inévitablement eu un impact sur EFG International dans nombre de domaines:

- Les fluctuations des marchés et des changes ont eu pour effet de réduire la valeur des actifs sous gestion de CHF 32,6 milliards, dont CHF 21,3 milliards dus aux effets du marché et CHF 11,3 milliards, aux taux de change défavorables. Les devises auxquelles EFG International a été exposé de manière significative comprennent le dollar américain (baisse de 6% en 2008), l'euro (baisse de 10%), la livre sterling (baisse de 32%) et la couronne suédoise (baisse de 22%).
- Si les taux de change avaient conservé le niveau qu'ils avaient à fin 2007, le résultat opérationnel aurait été amélioré de CHF 135 millions environ et le résultat net de CHF 63 millions.
- Au vu des conditions difficiles régnant sur les marchés, on peut comprendre la prudence des clients et leur réticence à s'engager dans de nouvelles opportunités d'investissement.
 Il en est résulté un ralentissement du taux de croissance d'EFG International.
- L'effet de levier inversé qui consiste, pour les clients, à se désinvestir pour rembourser leurs dettes a également entravé l'afflux net de nouveaux capitaux. Qui plus est, de nombreux clients fortunés ont préféré utiliser leurs fonds excédentaires pour leurs activités professionnelles plutôt que de les placer.
- En 2008, le secteur des hedge funds a été marqué par des rachats sur un large front ce qui a eu un impact sur les activités d'EFG International spécialisées dans les hedge funds et les fonds de hedge funds.

Changements liés au traitement comptable de rachats de polices d'assurance-vie

Compte tenu des conditions exceptionnelles régnant sur les marchés, nous avons décidé de réévaluer un portefeuille de polices d'assurance-vie rachetées aux Etat-unis. Cette réévaluation a conduit a une perte non récurrente de CHF 59 millions. Toutefois, ces polices ne sont aucunement des actifs toxiques. Il s'agit d'un portefeuille de polices d'assurance-vie rachetées très bien notées (essentiellement AA) et étroitement réglementées émises par des

sociétés d'assurance-vie américaines de premier plan. Si les ventes attendues ne devaient pas se réaliser, nous n'aurions qu'à les conserver jusqu'à leur expiration car elles produisent un rendement attendu intéressant de plus de 11% par an.

Excellente performance en termes de nouveaux capitaux nets et de productivité des Client Relationship Officers

- L'afflux d'argent frais à Private Banking s'est élevé à CHF 18,2 milliards sur l'année entière (hors impact des prêts), dont CHF 4,7 milliards au second semestre 2008. Ce qui a représenté environ 20% du total des actifs sous gestion au début de 2008.
- S'agissant de l'ensemble des nouveaux capitaux nets, prêts inclus, l'année a été contrastée. Au premier semestre 2008, ils se sont élevés à CHF 14,0 milliards (avec l'aide d'apports de particuliers extrêmement fortunés), et à CHF 13,5 milliards hors prêts. Tandis que le second semestre 2008 a été caractérisé par de nombreux facteurs qui se sont conjugués pour réduire les entrées habituelles de capitaux dans le private banking. Les activités spécialisées dans les hedge funds ont été confrontées à des rachats de parts et des désendettements (entraînant une diminution de CHF 3 milliards des nouveaux capitaux nets), tandis que des clients ont remboursé des crédits. De surcroît, les clients extrêmement fortunés ont ralenti leurs activités face à la détérioration des conditions du marché et de l'économie.
- Au total, l'afflux net d'argent frais s'est chiffré à 13,2 milliards en 2008. Ce chiffre est largement comparable à celui de 2007 (CHF 13,8 milliards).
- La productivité est restée importante. L'apport net de nouveaux capitaux s'est élevé à CHF 30 millions par Client Relationship Officer, dont le nombre moyen a été de 625 sur l'année 2008. Quasiment tous les Client Relationship Officers ont atteint ce niveau, quelle que soit l'année de leur entrée en fonction chez EFG International. Même ceux qui ont été recrutés en 2007 y sont parvenus en 2008, ce qui montre que la qualité des personnes engagées se maintient à un haut niveau.

Les éléments fondamentaux sur lesquels EFG International fonde ses activités sont demeurés robustes et l'entreprise a continué d'utiliser ses leviers stratégiques pour développer ses affaires en 2008.

1. Client Relationship Officers, recrutement à des niveaux records

En 2008, le nombre de Client Relationship Officers a augmenté à 726, soit 172 de plus. Ce qui souligne l'attrait d'EFG International dans le monde entier pour des spécialistes du private banking dotés de l'esprit d'entreprise. Jamais le recrutement n'a été aussi important, puisqu'il a dépassé de 8% l'objectif de 675 Client Relationship Officers à fin 2008.

Cependant, même s'il était possible de recruter encore des Client Relationship Officers en 2009, la réalité oblige à une plus grande circonspection. En effet, la gravité des conditions régnant actuellement dans l'économie et le marché incite à la prudence s'agissant du recrutement et à tenir compte de manière souple de la performance dans son ensemble. Dans l'ensemble, l'accent sera mis sur la qualité, comme jusqu'ici, avec une tendance à engager des équipes plutôt que des individus.

2. Les avantages d'une extension géographique équilibrée

Malgré des conditions exceptionnellement mauvaises, les secteurs d'activité ont réalisé, en 2008, une bonne performance, exprimée en monnaies locales, tant sur les marchés établis que dans les nouveaux marchés en pleine croissance. En voici quelques exemples:

- Au Royaume-Uni, le résultat a progressé de près de 20% en monnaie locale, tandis que les profits augmentaient de près de 30%;
- En Asie, le résultat a enregistré une forte croissance à deux chiffres et le nombre de Client Relationship Officers a progressé de plus de 30%;
- Les Amériques ont réalisé une croissance positive des revenus en monnaies locales, tandis que le nombre de Client Relationship Officers croissait de 74%.
- EFG Bank (Luxembourg) SA a vu les actifs sous gestion croître de 50% et le nombre de Client Relationship Officers, de 75%;

3. Renforcer notre présence et nos capacités à l'étranger

En 2008, nous avons étendu notre présence de manière sélective dans un certain nombre de marché dont le Royaume-Uni et l'Espagne. Pour absorber la croissance, il a été nécessaire d'emménager dans de nouveaux bureaux en Suède et à Hong Kong.

Pour nous, la proximité des clients a toujours été prioritaire par le biais d'une approche à la fois nationale (onshore) et transnationale: EFG International possède au total 19 centres opérationnels. Ce qui signifie que nous sommes relativement bien placés face aux différentes pressions exercées sur le private banking offshore traditionnel. Ayant débuté en 1995, EFG International n'a pas à supporter un lourd héritage à cet égard et les impôts n'ont jamais été au premier chef des préoccupations. Des activités extraterritoriales non déclarées avec des clients américains n'ont jamais fait partie de nos objectifs commerciaux.

A l'avenir, nous allons renforcer l'optimisation des rendements de notre réseau existant et maintenir une croissance organique forte. Nous sommes certains que les Client Relationship Officers engagés en 2008 tiendront leurs promesses en 2009, comme l'ont fait leurs prédécesseurs l'année précédente.

4. Progrès dans l'intégration des acquisitions et approche prudente de nouvelles opportunités

L'intégration des acquisitions annoncées en 2007 et parachevées en 2008 (A&G Group, On Finance, Marble Bar Asset Management et Stratcap Securities India) a progressé normalement.

En outre, EFG International a pénétré, en juillet 2008, sur le marché français en acquérant Sycomore Gestion Privée (SGP), un gérant de fortune spécialisé qui a apporté CHF 800 millions d'actifs sous gestion. Son intégration s'est faite conformément au plan. Après son acquisition, cette filiale a poursuivi le recrutement de Client Relationship Officers (sept en fin d'année). La société a changé son nom en EFG Gestion Privée et emménagé dans de nouveaux bureaux, suffisamment grands pour faire face à sa croissance future et à sa conversion en établissement bancaire prévue au deuxième trimestre 2009.

En 2008, EFG International a continué d'étudier différentes acquisitions potentielles. Toutefois, à la lumière des conditions du marché, nous avons considéré qu'il était important d'étoffer nos capitaux propres et de les utiliser avec circonspection.

A l'avenir, il est certain que les acquisitions continueront de jouer un rôle dans le développement d'EFG International. Cependant, l'heure est à la conservation des fonds propres et les petites acquisitions ne seront pas prioritaires tant que les conditions de l'économie et du marché resteront incertaines.

5. Développer notre infrastructure et nos fonctions

Nous avons continué de consolider notre équipe de dirigeants et nos capacités fonctionnelles. Alain Diriberry est devenu Senior Executive for Global Operations and Administration, et à ce titre membre du Comité exécutif d'EFG International. Il a examiné les plates-formes opérationnelles et informatiques en vue d'améliorer leur efficacité. Dans le cadre de ce processus, Mark Bagnall, précédemment responsable des technologies de l'information de Global Private Clients EMEA chez Merrill Lynch, a été nommé directeur de l'informatique.

6. Capacités en termes de produits et de services: le secteur d'activité des produits spécialisés a fait preuve de ses compétences dans des conditions de marché ardues, mais il a été affecté par l'impact des problèmes touchant l'industrie financière dans son ensemble

EFG International possède des capacités internes qui sont en concurrence avec des prestataires de services externes dans des domaines complexes tels que les produits structurés et les hedge funds. Nous estimons que cette évolution fait partie intégrante du private banking et renforce notre matière grise de manière à simplifier la complexité pour nos clients. Cette approche présente aussi l'avantage de réduire les risques, grâce à une connaissance pratique des mécanismes internes qui procure une grande transparence. Cet avantage prend une dimension particulière dans les circonstances actuelles.

En 2008, la performance du fonds vedette de Marble Bar Asset Management est restée positive, tandis que C.M. Advisors a largement surperformé la plupart des fonds de hedge funds (moins 10% à 12% hors levier contre moins 11% à 15% en moyenne du secteur). Ces deux unités d'affaires demeurent largement profitables, bien qu'elles aient été impactées par la baisse notable des commissions liées à la performance. EFG Financial Products a continué de gagner des parts de marché et a atteint le seuil de rentabilité au second semestre 2008.

A l'avenir, nous veillerons à croître dans le domaine des produits spécialisés, en nous appuyant sur leur performance supérieure à la moyenne et en tirant parti des ressources existantes. En même temps, nous chercherons à améliorer l'efficience de ces activités et à en faire profiter le Groupe tout entier:

C.M. Advisors prévoit de continuer à surperformer son secteur (plus 1% à 2% env. à ce jour depuis le début de l'année). Il est également devenu le centre mondial d'excellence des capacités plus étendues du Groupe en matière de fonds de hedge funds.

- Après des débuts très prometteurs, EFG Financial Products va continuer sur sa lancée et gagner des parts de marché. Outre le service aux clients externes, EFG Financial Products propose sa plate-forme technologique de pointe ainsi que ses capacités en matière de structuration à l'ensemble du Groupe, tout en respectant l'engagement d'EFG International de maintenir une architecture ouverte.
- Marble Bar Asset Management a été pénalisé par des clients en quête de liquidités qui ont retiré, en 2008, leur argent de fonds disposant de cash important, après que d'autres fonds aient imposé des restrictions aux rachats de parts. Nous sommes persuadés que, au vu de ses résultats passés, il récoltera en fin de compte plus d'argent que ses clients n'en ont retiré, d'autant que le portefeuille de nouvelles affaires est encourageant.

7. Se profiler de manière plus marquée

Conformément à l'objectif déclaré d'étendre nos activités stratégiques de marketing, nous avons progressé dans l'affirmation du profil de notre entreprise sur le marché. Nous avons mis en œuvre des partenariats importants couvrant différentes villes et thèmes, comprenant le sport (programmes mondiaux de soutien de manifestations importantes de polo et de voitures anciennes) et la culture (musique classique, jazz et diverses expositions d'art et de design). Nous avons poursuivi le développement d'une campagne mondiale de marketing variée et innovante dans les médias diffusés et imprimés ainsi que sur le Net.

Nous continuerons d'investir dans le marketing afin de nous profiler mieux encore grâce à des campagnes très ciblées, innovantes et efficientes. A cet égard, nous avons l'avantage de partir d'un niveau historiquement bas à un moment où d'autres établissements sont en train de réduire considérablement leurs investissements dans ce domaine.

PERSPECTIVES

Gérer les coûts avec rigueur et mettre en œuvre des améliorations qualitatives

Nous considérons que les relations avec nos clients sont basées sur la durée, aussi avonsnous adopté une approche de long terme dans nos activités. Cependant, dans un climat
économique aussi difficile, la prudence est de mise. Nous accordons toute notre attention
au rendement annualisé et à la base de coûts; nous prendrons par conséquent les mesures
nécessaires pour adapter les opérations aux niveaux d'activité courants. Nous prévoyons de
maintenir, dans un avenir prévisible, le gel des engagements du personnel qui n'est pas en
contact avec la clientèle. De manière générale, les salaires ne seront pas augmentés. Les
Client Relationship Officers continueront d'être rémunérés en fonction de leur profitabilité,
en les incitant à travailler dans l'intérêt des clients et à développer une activité durable sans
devoir réaliser des objectifs de vente exagérés. Cependant, depuis 2008, EFG International a
modifié les arrangements concernant la participation au résultat en augmentant la part en
titres à longue échéance de sorte à renforcer un état d'esprit axé sur le long terme.

Nous sommes déterminés à gérer nos activités de la manière la plus efficiente possible, en s'assurant de leur pérennite et en exploitant nos capacités en termes de produits et de services pour le plus grand bien du Groupe. En voici quelques exemples:

 Le but est d'optimiser ce qui existe déjà plutôt que de s'étendre encore. En termes d'allocation des ressources, l'accent sera mis sur la performance spécifique à chacune des activités et sur sa progression, sur les points permettant de se différencier de la concurrence et sur les conditions locales des marchés.

- Nous avons amélioré l'assistance aux Client Relationship Officers dans le domaine des hedge funds en tirant parti de nos capacités internes spécialisées dans les fonds alternatifs. Nous étudions des solutions similaires dans d'autres secteurs, notamment dans nos différentes capacités de structuration de patrimoine de manière à aider les Client Relationship Officers à approfondir leurs relations avec les clients.
- Nous nous assurons de l'efficacité optimale de nos systèmes informatiques et lançons un système amélioré de gestion de la relation client (CRM).
- Même si nos résultats dans le domaine de la gestion des risques sont excellents, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous avons en effet accru nos ressources dans les fonctions de compliance et d'audit, en nous armant pour affronter des conditions ardues.

Cependant, nous restons engagés dans la croissance organique et conservons la vitesse acquise.

La fortune détenue par les particuliers extrêmement fortunés du monde entier régresse. Il y a cependant plein d'opportunités pour permettre à une banque privée déterminée comme EFG International d'augmenter sa part de marché. Dans le contexte actuel, il devrait y avoir suffisamment de Client Relationship Officers ou de clients attirés par EFG International.

Résumé

Des conditions exceptionnelles dans le secteur financier et dans l'économie réelle ont freiné la progression d'EFG International en 2008 et continueront de le faire durant l'année en cours. La gestion de fortune subit des pressions de toutes parts. Sur cette toile de fond, nous continuerons d'affiner nos activités en fonction des nécessités, tout en cherchant à optimiser les profits sur le long terme.

Cependant, EFG International demeure en position de force et conserve la confiance de ses clients. Il reste bien capitalisé et profitable. Les défis qui se présentent recèlent aussi des opportunités, comme le montrent le recrutement record de Client Relationship Officers et le nombre élevé de candidats. Tout en veillant à conserver ses capitaux, nous restons à l'affût d'acquisitions majeures qui pourraient émerger dans les mois et années à venir. Acquéreur avisé, EFG International est très bien placé pour en tirer le meilleur parti.

Nous sommes absolument convaincus que tous ces avantages rendent notre entreprise parfaitement armée pour affronter les hauts et les bas du cycle économique, relever les défis en cours, développer et renforcer notre établissement et saisir les occasions qui se présenteront.

-c offer

Lawrence D. Howell, Directeur Général



Une banque moderne et dynamique.

Une ascendance suisse et une présence mondiale. Présents là où nos clients ont besoin de nous.



Une empreinte mondiale



Nous cherchons à étendre notre empreinte internationale en recrutant des personnes hautement qualifiées, en ouvrant de nouveaux bureaux et en acquérant des entreprises qui complètent nos activités. Chacune dans sa région est dirigée par des praticiens qui ont une longue expérience de leur marché local. De la sorte, les relations avec les clients sont certes ancrées dans le terrain, mais elles sont aussi amplifiées par un accès à la totalité des ressources d'EFG International dans le monde.



Croissance organique et acquisitions

1995 Création d'EFG Bank



Croissance organiqueAcquisitions

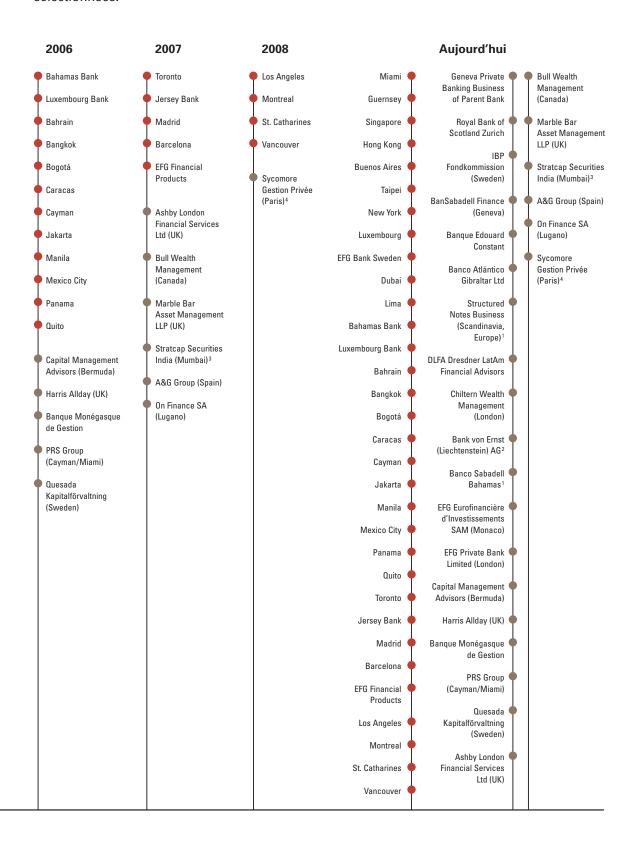
^{1.} Les accords visant à établir de nouvelles activités sont considérés comme des acquisitions d'actifs incorporels.

^{2.} Changement ultérieur de nom en EFG Bank von Ernst AG.

^{3.} Changement ultérieur de nom en EFG Wealth Management (India) Private Ltd.

^{4.} Changement ultérieur de nom en EFG Gestion Privée.

Notre trajectoire est éloquente. EFG International dispose de toute une série de leviers stratégiques, dont un équilibre soigneusement pesé entre croissance organique et acquisitions sélectionnées.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Rudy van den Steen Chief Financial Officer Au cours de l'exercice 2008, les produits d'exploitation ont progressé de CHF 32 millions à CHF 946 millions, tandis que les charges d'exploitation ont augmenté de CHF 137 millions. Il en résulte une diminution de 33% du résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe à CHF 222 millions et de 37% du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires à CHF 192 millions. En termes d'activités opérationnelles et de bilan, les flux de trésorerie ont été importants.

FACTEURS AYANT INFLUÉ SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le recrutement organique de Client Relationship Officers et l'acquisition de Sycomore Gestion Privée (signée et conclue en 2008) ont entraîné un accroissement de leur nombre à 726, en hausse de 31% à fin 2008.

Les actifs sous gestion ont bénéficié de l'apport constant d'argent frais engendré par les Client Relationship Officers existants et par ceux qui ont été recrutés en 2008. Au total, les clients privés ont apporté pour CHF 18,2 milliards de nouveaux capitaux nets en 2008. Toutefois, ces effets positifs ont été annihilés par des mouvements négatifs de grande ampleur sur les marchés boursiers et de devises, tandis qu'une illiquidité grandissante et la prudence des investisseurs (en particulier au quatrième trimestre 2008) ont entraîné une baisse générale de toutes les catégories d'actifs. Par conséquent, les actifs sous gestion générateurs de revenus ont chuté de 20% à CHF 75,4 milliards en fin d'année, tandis que leur moyenne a progressé de 17% à CHF 89,5 milliards.

EFG International a terminé en 2008 les quatre acquisitions signées à fin 2007, à savoir A&G Group, On Finance, Marble Bar Asset Management et Stratcap Securities India. Marble Bar Asset Management et On Finance ont été inclus dans le compte de résultat avec effet au 1er janvier 2008 et les autres acquisitions l'ont été plus tard dans l'année, sans impact significatif. A la suite de l'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008 et des turbulences qu'il a provoquées sur les marchés financiers, EFG International a suspendu ses projets d'acquisition et s'est concentré sur la conservation de ses capitaux propres pour le reste de l'exercice, alors que les conditions de l'économie et du marché demeuraient incertaines.

EFG International a acquis, au troisième trimestre 2007, un portefeuille de 305 polices d'assurance-vie américaines dont la contrepartie est constituée par 23 sociétés d'assurance sur la vie placées sous la surveillance du California Department of Insurance aux Etats-Unis. Une révision de l'espérance de vie effectuée par des souscripteurs médicaux de l'organisation 21st Services (Etats-Unis) et de l'AVS (Suisse) a confirmé que, à

la date d'acquisition, l'espérance de vie moyenne du portefeuille se situait à 9 ans environ, avec un âge moyen de 80 ans environ pour des individus en relativement bonne santé. En juin 2008, ces polices ont été réévaluées à la hausse d'un montant de CHF 98 millions, dont CHF 49 millions représentaient un accroissement de la partie du portefeuille inscrite dans les titres de placement disponibles à la vente et CHF 49 millions constituaient une hausse du compte de résultat relative à la partie du portefeuille comptabilisée dans les titres de placement désignés à leur juste valeur. A fin 2008, les souscripteurs médicaux ont annoncé avoir révisé leurs méthodes d'estimation de l'espérance de vie. Celà entraîna un allongement de la moyenne des espérances de vie des polices d'assurance-vie du porte-

feuille d'EFG International, même si l'impact des nouvelles tables de calcul sur les 305 polices précitées est en général minime selon les estimations. Tandis que la vente des intérêts

dans ces polices s'est poursuivie vers la fin de l'année au niveau de prix du début de l'année, celles-ci ont été réévaluées en baisse de CHF 216 millions essentiellement en raison de l'illiquidité du marché. Sur ce montant, CHF 108 millions ont représenté un amortissement des titres de placement disponibles à la vente et CHF 108 millions, une diminution des autres produits, transformant l'effet positif de CHF 49 millions en milieu d'année en un effet au total négatif de CHF 59 millions en fin d'année. Cet amortissement net de CHF 59 millions a été étiqueté élément « non récurrent » pour bien faire ressortir qu'il s'agit d'une charge sans incidence sur la trésorerie, de base non économique, et le fait qu'il n'y a pas de marché actuellement pour ce type de transaction.

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

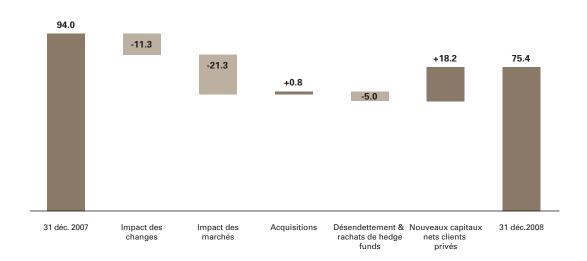
En 2008, les actifs sous gestion générateurs de revenus ont diminué de 20% à CHF 75,4 milliards, contre CHF 94,0 milliards au 31 décembre 2007.

L'apport net d'argent frais par les clients privés a enregistré une forte hausse de plus de 20% à CHF 18,2 milliards. Au total, l'afflux net de nouveaux capitaux a toutefois été réduit par des rachats de parts de hedge funds s'élevant à CHF 3,0 milliards environ et par des désendettements à concurrence de CHF 2,0 milliards.

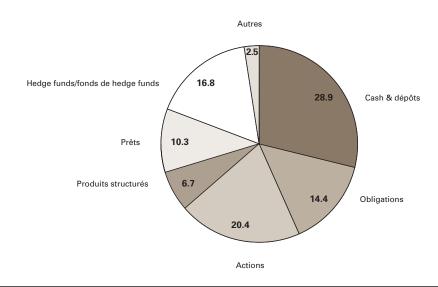
L'évolution des actifs sous gestion a été entravée par des fluctuations des devises, notamment du dollar, de l'euro, de la couronne suédoise et de la livre sterling, qui se sont dépréciées de 6% à 32% contre le franc suisse. Ces écarts de conversion ont réduit les actifs sous gestion d'un montant estimé à CHF 11 milliards. L'effondrement des marchés a aussi accentué la réduction des actifs gérés d'un montant estimé à CHF 21 milliards à la suite de la chute de plus de 40% des actions. Il s'y ajoute la performance négative de l'ordre de 20% à 30% des produits dérivés sur actions.

Evolution des actifs sous gestion

(y compris les acquisitions annoncées en 2007, en milliards CHF)



en %



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel (ajusté des éléments précités) a augmenté de 10% à CHF 1005 millions, contre CHF 914 millions l'année précédente, en phase avec l'accroissement de 17% de la moyenne des actifs sous gestion générateurs de revenus. Cette augmentation a résulté principalement de l'effet de cinq acquisitions terminées en 2008, soit quatre annoncées à fin 2007 et Sycomore Gestion Privée en France, qui, elle, a été signée et conclue en 2008.

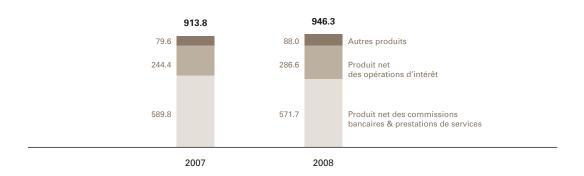
Le résultat net des opérations de commissions a diminué de 3%, reflétant des revenus qui ont progressivement atteint CHF 159 millions provenant des acquisitions qui ont été achevées en 2008. Mais ces revenus ont été amputés d'un montant de CHF 135 millions en raison d'un amortissement important dû à des pertes de change provoquées par les devises mentionnées plus haut contre le franc suisse. Le résultat opérationnel a souffert des effets de la crise financière qui ont affecté toutes les activités et ont conduit à une baisse des volumes et des transactions qui dégagent des marges élevées. En dépit de cet environnement adverse, le résultat net des opérations d'intérêt a progressé de 17% à CHF 287 millions.

Le résultat net des autres opérations s'est élevé à CHF 88 millions, dont CHF 87 millions provenaient principalement des marges sur des transactions sur devises effectuées pour le compte de clients. La réévaluation susmentionnée en baisse de CHF 59 millions (sans incidence sur la trésorerie et effectuée en raison de l'illiquidité du marché d'un portefeuille de rachats de polices d'assurance-vie émises par des sociétés américaines d'assurance sur la vie de premier ordre) a été compensée par des gains de CHF 60 millions réalisés principalement sur des obligations d'Etat et d'autres titres de placement.

Basée sur la moyenne pondérée par le temps des avoirs sous gestion générateurs de revenus s'élevant à CHF 89,5 milliards, la marge a baissé à 112 pb contre 119 pb en 2007.

Résultat opérationnel

en CHF millions



Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, hors amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, ont atteint CHF 658 millions, soit une hausse de 26% par rapport au montant de CHF 521 millions en 2007. Le ratio coûts/revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (après amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a augmenté à 57% à 65% (sur base ajustée). Environ 5% de cette augmentation est due à des investissements importants dans des projets de croissance organiques, principalement le démarrage des opérations au Canada, au Luxembourg et d'EFG Financial Products; en faisant abstraction de ces projets, le ratio aurait été plus proche de 60%.

Les charges de personnel ont progressé de CHF 82 millions à CHF 447 millions, soit une hausse de 22%. Celle-ci provient essentiellement des acquisitions achevées en 2008 (CHF 40 millions), des projets précités de croissance organique (CHF 30 millions) et de l'accroissement des dépenses liées aux stock-options attribuées en 2006, 2007 et 2008 (plus CHF 12 millions à CHF 20 millions). L'effectif total a crû de 1'864 à 2'455 collaborateurs, en progression de 32%.

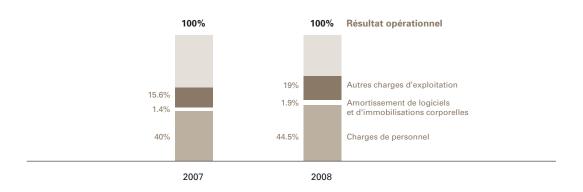
A la suite de la baisse indiquée plus haut des revenus en francs suisses dégagés par la clientèle privée, l'élément variable de la rémunération des collaborateurs a considérablement diminué, ce qui a permis de financer dans une large mesure les salaires versés aux Client Relationship Officers nouvellement recrutés.

La partie variable de la rémunération des Client Relationship Officers est certes restée inchangée, mais sa composition a été revue de sorte à inclure une proportion plus grande d'actions à long terme sans incidence sur la trésorerie. Des actions limitées, dont la période d'acquisition s'étend sur trois ans, ont été remises aux Client Relationship Officers. Cette transaction est expliquée en détails dans la note 50 annexée aux comptes consolidés.

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une augmentation de CHF 55 millions, contenant essentiellement un montant de CHF 20 millions lié aux acquisitions achevées en 2008 et un montant similaire portant sur les projets de croissance organique mentionnés plus haut.

Charges d'exploitation (y compris dépréciations et amortissements de logiciels) en pour cent du résultat opérationnel

en %



BILAN

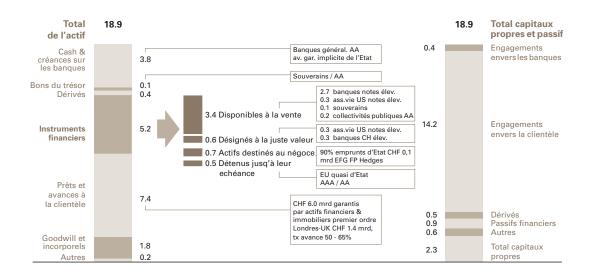
Au cours de l'année sous revue, le bilan consolidé a augmenté de 5% à CHF 18,9 milliards. Les prêts aux clients ont diminué de 6% à CHF 7,4 milliards. Ils comprennent CHF 6,0 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des titres diversifiés, liquides et négociables, ainsi que des hypothèques totalisant CHF 1,4 milliard. Le portefeuille d'hypothèques est constitué à plus de 90% de prêts consentis à des clients du private banking au Royaume-Uni, dont la majorité sont garantis par des propriétés de premier ordre à des taux d'avance de 50% à 65% sur le prix initial. Ces clients ont typiquement une relation de private banking plus étendue avec la banque, fondée sur la garde d'une partie importante de leurs liquidités ou sur la fourniture de services rémunérateurs autres que l'hypothèque elle-même. En général, le risque courant jusqu'à l'échéance des hypothèques est contractuellement limité à cinq ans.

Malgré les effets considérables des dépréciations monétaires, les engagements envers la clientèle et les dépôts de la clientèle ont augmenté de 5% à CHF 14,2 milliards.

A l'exception du goodwill et des immobilisations incorporelles, tous les autres actifs portés au bilan ont des contreparties de grande qualité.

Annalyse du bilan

en CHF milliards



Tous les actifs corporels sont exigibles dans les trois mois, à l'exception des rachats de polices d'assurance-vie de CHF 0,6 milliard (comptabilisés à raison de 50% respectivement dans les titres de placement disponibles à la vente et dans les titres de placement désignés à leur juste valeur) et des hypothèques d'un montant de CHF 1,4 milliard et d'une durée moyenne de deux ans et demi.

Le ratio dépôts des clients / prêts aux clients s situe à 191%, l'un des meilleurs du secteur bancaire mondial.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont totalisé CHF 2,26 milliards résultant des opérations suivantes:

- CHF 50 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 30 millions: distribution d'un dividende «participation»;
- CHF 65 millions: rachat d'actions ordinaires;
- CHF 59 millions: réévaluation nette négative de rachats de polices d'assurance-vie (titres disponibles à la vente);
- CHF 298 millions: ajustements de change lors de la consolidation de filiales opérant en monnaies étrangères;

En partie compensées par:

- CHF 93 millions: intérêts minoritaires;
- CHF 196 millions: résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires.

Le ratio des fonds propres BRI catégorie 1 s'est élevé à 13,1% (avant paiement du dividende ordinaire qui doit être approuvé lors de l'assemblée générale en avril 2009) au 31 décembre 2008. Les actifs pondérés des risques ont diminué à CHF 6,0 milliards au 31 décembre 2008. Ils ont compris les éléments suivants (en milliards de CHF):

Total des actifs pondérés du risque selon BRI	6,2	6,0
et risque lié à une non-contrepartie	0,4	0,7
Risque de marché, risque de règlement		
Risque opérationnel	1,3	1.6
Risque de crédit	4,5	3,7
	2007	2008

Les capitaux propres de base et immobilisations corporelles se sont élevés à CHF 784,3 millions (avant paiement du dividende ordinaire qui doit être approuvé par l'assemblée générale en avril 2009) au 31 décembre 2008, ce qui a représenté 4,6% du total des actifs déduction faite des valeurs immatérielles nettes. Par conséquent, le ratio de levier financier s'est élevé à 21,8.

Le 17 décembre 2008, EFG International a remboursé, par l'intermédiaire d'EFG Bank, son emprunt subordonné à taux variable d'EUR 100 millions. Ainsi, à la première date prévue, EFG International a restitué aux investisseurs ses capitaux propres de second niveau («lower tier 2»).

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0.25 par action et représentant une distribution de CHF 35 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 29 avril 2009.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's. Les ratings sont acuellement les suivants:

EFG International

Fitch: Note IDR à long terme: A et note IDR à court terme: F1

Moody's: Emetteur à long terme: note A2

Perspective stable pour les deux agences de notation.

EFG Bank

Fitch: note IDR à long terme: A et note IDR à court terme: F1

Moody's: Note pour les dépôts à long terme: A2 et à court terme: P-1.

Perspective stable pour les deux agences de notation.



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean Pierre Cuoni Chairman Emmanuel L. Bussetil Member Spiro J. Latsis Member Hugh N. Matthews Member Hans Niederer Member Pericles Petalas Member



COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

Lawrence D. Howell Chief Executive Officer
James T. H. Lee Deputy Chief Executive Officer
Rudy van den Steen Chief Financial Officer
Alain Diriberry Senior Executive Operations and Administration
Keith Gapp Head of Strategic Marketing & Communications
Gérard Griseti* Chief Executive Officer for Southern Europe Region
Frederick Link Group General Counsel & Chief Risk Officer

Photo: EFG International Comité Exécutif. Frederick Link absent.

^{*} Membre du Comité Exécutif dès février 2008.

DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL AG

Silvio G. Ammann Deputy Chief Risk Officer Mark Bagnall* Global Chief Technology Officer Jens Brueckner Head of Investor Relations Jacques-Henri Gaulard Strategic Business **Development Analyst**

Renee Hassiotis-Schuler Deputy Group General Counsel

Matthew Lanfear Head of Funding

& Capital Markets

Andrew McQuillan Strategic Marketing

& Communications

Michael Rodel Head Controlling

& Financial Reporting

Ivo Steiger Head of Investment Finance/Credit

Philip Weights Chief Internal Auditor Patrick Zbinden Head of Global Integration

DIRECTION EFG BANK, SUISSE

Markus Caduff Chief Executive Officer Don Ventura* Head of Private Banking Geneva William Ramsay Chief Investment Officer/ Chief Economist

Jacques Pochat** Head of Information Technology Robert Waser Private Banking, Regional **Business Head**

Yves Mauron Head of Correspondent Banking Karen Egger Head of Legal and Compliance Martin Mueller Head of Human Resources Silvio Maglio Head of Operations Julian de Benito Head of Global Treasury Florent Albaret Head of Market Risk Control & Reporting

EFG BANK, ZURICH

Esther Heer SVP Tom Kass SVP

Thomas Muther SVP

Mats Pehrsson SVP

John Read SVP

Adrian Rothen SVP

Sergio Toniutti SVP

Pablo Custer FVP

Isabel Faragalli FVP

Makiko Hohl-Sakai FVP

Roland Mächler FVP

Kalle Mannerkorpi FVP

Jean-Pierre Pfenninger FVP

Hansruedi Preid FVP

Marco Ranieri FVP

Thomas Rilko FVP

Iva Stehli-Haltuch FVP

Heinz Wendt FVP

Adrian Aegerter VP

Rainer Baer VP

Antonio Bernasconi VP

Stefan Bouclainville VP

Sergio Buttazzi VP

Lai Wei Chew VP

Claudia Cuber VP

Thierry Eindiguer VP

Anna Fabbri VP

Matthias Fuchs VP

Lukas Galuba VP

Anna Hoppler VP

Raymond Hug VP

Hanspeter Humbel VP

Henrik Kwarnmark VP

Miguel Llorente VP

Juera Luescher VP

Yves Mauron VP

Monika Neumeister VP

Stefano Nicolaus VP

Urs Oberhaensli VP

Mikael Rosenius VP

Michael Seifert VP

Christoph Stalder VP

Dieter Stäubli VP

Dimitris Velalopoulos VP

Beat Weiss VP

Daniel Zollinger VP

EFG BANK, GENÈVE

Magin Alfonso SVP

Alberto Bevacqua SVP

Nathalie Boga SVP

Anders Floren SVP

Paolo Fontanella SVP

Roland Furer SVP

Gilles Guerin SVP Paul Horat SVP

Jean-Francois Lechaud SVP

Bruce Littman SVP

Robert Mehm SVP

Jacques Pochat SVP

Jérôme Schonbachler SVP

James Scullin SVP

Björn von Below SVP

Mikael Wallenberg SVP

Sara Beltrametti Hedqvist FVP

Daniel Berwert FVP

Nathalie Bollag Hayderi FVP Ricarda Choina FVP

Andreas Christen FVP

Marc Clément FVP

Hervé Gav FVP

Marie-José Herbinière FVP

Patrick Juillard FVP

Georges Koniaris FVP

Christina Lex FVP

John Makris FVP

Gustave-Alain Miesegaes FVP

Martin Olsen FVP

Patrick Passini FVP

^{*} Depuis le 1er décembre 2008

^{*} Denuis le 22 sentembre 2008

^{**} Jusqu'au 30 novembre 2008

Robert Quiquerez FVP Henri Rios FVP Christian Schmitz FVP Pascal Sibut FVP Hervé Siegrist FVP Vladimir Stemberger FVP Rachel Stojan FVP Konstantinos Veloudakis FVP

John Wolf FVP Hans Peter Zbinden FVP

Urs Zuercher FVP Karen Amatte VP Kouroch Aynehchi VP Olivier Baldin VP Jean-Luc Barras VP Marc Baumann VP Jacques Benarova VP Mauro Boaretto VP Christian Chiru VP Alain Christen VP

Eliana Cleopas-Strappazzon VP

Francis Coche VP Christian Collomb VP Anders Davidsen VP Maurice De Vecchi VP Roland Decorzent VP Luis Del Pozo VP Pietro Di Gregorio VP Daniel Dubois VP Jean-Michel Ena VP Jaime Ensenat VP Alexandre Feyjoo VP

Clotilde Floret Saint-Cricq VP Giancarlo Foglietta VP

Antonio Francisco VP Carlos Garcia VP Laurent Garcia VP Christophe Gayère VP Rafael Gemes VP Eva Georgsdottir VP Agrippino Giglio VP Laurent Greub VP Patrick Guignard VP Gernot Handlbauer VP

Marie Iacconi VP Karim Jabri VP Christophe Jacot VP Luca Jorio VP Sophie Jouin VP Onno Jurgens VP Christophe Klein VP Véronique Laffut VP

François Leresche VP Thierry Leylde VP Yves Lindt VP Marcel Macherel VP Charles Maeusli VP Denis Marx VP Andreas Meister VP Philippe Mercier VP

Ronald Nachawati VP

Magdalena Negut VP Katiuscia Nuvolone VP Cosimo Palumbo VP Marc Podesta VP Salvatore Rametta VP Alain Rev VP Jean-Pierre Riepe VP Carlos Romera VP Oliver Schilly VP Jaroslava Schreyer VP Anke Taljard VP

Claude A. Van Osselt VP Daniel Vollenweider VP Edward Von Knorring VP

EFG BANK, SION Jean-Yves Maury VP

EFG BANK, CRANS-MONTANA

Raymond Bonvin VP

EFG BANK, MARTIGNY

Jean-Michel Voide FVP

EFG BANK, VERBIER

Marc-André Pagliotti VP

ON FINANCE SA, LUGANO

Rudy van den Steen Chairman Franco Maranesi Deputy Chairman Markus Caduff Member of the Board Stefano Pezzoli CEO

EFG FINANCIAL PRODUCTS AG, ZURICH

Sandro Dorigo Member of Executive Committee Michael Hartweg Member of Executive Committee Jan Schoch Member of Executive Committee

Yann Besnard MD Daniel Cangemi MD Bertram Dunskus MD Michael Hoelzle MD Yvo Hollenstein MD Nilesh Jethwa MD Nguyen Pham-Quang MD Valerio Roncone MD Alexander Rüegg MD Ulrich Sauter MD Christophe Spanier MD Christian Sperschneider MD Thomas Aregger ED

Markus Brun ED Dmitry Davydov ED Sandra Frank Dudler ED Martin Hochstrasser ED David Jornod ED

Christoph Küffer ED Claus Langhans ED Sam Lessani ED York-Peter Meyer ED Stavros Pavlidis ED Markus Rhyner ED Lorenz Roder ED Urs Zgraggen ED René Ziegler ED Rainer Scharf ED

EFG FINANCIAL PRODUCTS (GUERNSEY) LTD, GUERNSEY

Lukas Ruflin Member of Executive Committee Alejandro Pou Cuturi MD Filippo Colombo ED Bruno Frateschi ED

EFG TRUST COMPANY (SWITZERLAND) SA, **GENEVA**

Ian Cookson D Gerard Gardner D Daniel Hawson VP

EFG TRUST COMPANY (SINGAPORE) LIMITED

Hugh Ellerton ED Sandy Chen D Sean Coughlan D Gerard Gardner D

SIF SWISS INVESTMENT FUNDS SA, **GENEVA**

Jean-Marc Reboh CEO Christian Rizzi SVP Sylvain Pianetti VP

ASIA

Robert Chiu Chief Executive Albert Chiu Deputy Chief Executive

EFG BANK, HONG KONG Robert Chiu Chief Executive Albert Chiu Deputy Chief Executive Richard Boutland SVP Alice Tong-Bruce SVP Caroline Chan SVP Daniel Chan SVP Annie Chang SVP Nancy Choi SVP Alex Chow SVP Margaret Chow SVP Susan Cua SVP Joannes Ho SVP T. C. Hon SVP Irena Hsiao SVP Tary Huang SVP Jeffrey Hui SVP Matthew Kok SVP Masatoshi Kubovama SVP Man Yee Kwan SVP Tony Lai SVP Connie Lam SVP Raymond Lam SVP

Lodewijk Lamaison SVP Grace Law SVP Tanny Lee SVP Benson Leung SVP Connie Liem SVP Mathew Lim SVP Clement Lin SVP Roger Lin SVP William Liu SVP Louis Lui SVP Lawrence Ng SVP Susanna Ng SVP Harmen Overdijk SVP Michael Palin SVP Flora Tsang SVP

Jon Tsao SVP Bryan Wang SVP Jolene Wu SVP Michelle Yam SVP Kathy Young SVP Jean Yu SVP Patrick Yu SVP Jeanette Chan FVP Jonathan Chen FVP C. C. Chow FVP

Josephine Chung FVP Ben Fong FVP

Gary Fong FVP

Christopher Fung FVP

Tim Gu FVP Alan Kao FVP Allan Kwan FVP Chester Lee FVP Amy Leung FVP Lydia Liu FVP Charles Ng FVP Philippe Pfaender FVP

Lewis Sin FVP Eliza Siu FVP

Michael Tang FVP
Diana Wong FVP
Rita Yeung FVP
Wilson Au VP
Andres Bartroli VP
Brian Chan VP
Christine Chan VP
Kathy Chan VP
Tony Chan VP
Sandy Chen VP
Selina Chen VP
Matthew Cheng VP
Manoj Cheruparambil VP
Ellen Choi VP
Inca Chou VP

Inca Chou VP
Anders Chua VP
Ben Chung VP
Alex Hung VP
Anna Lau VP
Cecilia Law VP
Kathy Leung VP
Tak Ling Li VP
Grace Lin VP
Sherry Lin VP
Weber Luo VP
Sambit Mangaraj VP
Esther Tu VP
Michelle Wah VP
Collin Wan VP

Aric Wong VP Eddie Wong VP Chris Young VP Raymond Yung VP

Michelle Wang VP

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE PHILIPPINES

Albert Chiu Chief Representative

EFG BANK, SINGAPORE

George So Chief Executive Officer Kees Stoute MD, Branch Manager

Enrico Balmelli SVP

Peter Georges De Braux SVP

Matthew Ehrlich SVP Vera Foong SVP Gerald Goh SVP Astrit Hidajat SVP Hwee Meng Kang SVP

Suppiah Narendran Karthigasu SVP

Supplan Nateritarian Kartnigasu Sebastian Koh SVP Hady Liem SVP Catherine Lim SVP Constance Lim SVP Gaurav Malhotra SVP Betty Rubyanti Pibiyanto SVP Richard Joseph Piliero SVP Christopher Gunawan Poo SVP Thippa Praneeprachachon SVP Treeratana Pumhiran SVP Gautam Sawhny SVP
Kurt Max Schenk SVP
Jeffrey Soh SVP
Eddy Somboon SVP
Galen Tan SVP
George Tan SVP
Hin Huat Tan SVP
Wah Yuan Tan SVP
Edward Tan SVP
Frances Tay SVP
Harry Tong SVP

Waroon Warawanisha SVP

Franz Willi SVP Linus Wu SVP Andrew Yeo SVP Muljadi Margono FVP Weng Yue Yim FVP

Chayakarn Amaritchayakarn VP Anshuman Vikramsinh Bhonsle VP

Junito Budihardjo VP Alessandro Caldana VP Patana Chaichanakarn VP Archan Chamapun VP Jayanta Chatterjee VP

Jayanta Chatterjee VP
Ed Cheong VP
Wen Hsiu Chiu VP
Siew Chin Chong VP
Nasu Chunsom VP
Winson Goh VP
Indra Halim VP
Alex Lee VP
Chris Lim VP
Nikk Low VP
Philippe Magerle VP
Noriko Matsumoto VP
Anthony Ng VP

Gary Ng VP
Beng Guan Ong VP
Gina Ong VP
Simeon See VP
Kay Siong Tan VP
Kenneth Tan VP
Richard Tean VP

Kwankamol Thongyai VP

Alwin Walah VP
Gordon Wee VP
Veronica Wei VP
Surjadi Widjaja VP
Wee Lian Wong VP
Richard Wong VP

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE JAKARTA

Muljadi Margono FVP

EFG SECURITIES INVESTMENT CONSULTING COMPANY LTD, TAIWAN

Raymond Fuk Hoi Wong SVP & Managing Director Joseph Tjan-Ping Chao SVP & Deputy

Managing Director

Albert Chen SVP

Irene Chen SVP

Stone Hsu SVP

Well Jiing SVP

Sting Kuo SVP

Emily Wang SVP

Vicky Hau FVP

Terri Tsai FVP

Ping Cheng VP

Vivienne Sun VP

Young Chen VP

Scully Wu VP

Ann Lin VP

MIDDLE EAST

Bassam Salem CEO Rachel Stojan FVP

EFG BANK, DUBAI

Bassam Salem CEO

Adil Khan FVP

Tai Nazer FVP

Deanna Othman FVP

Abduljelil Al Kibsi VP

James Corona VP

Hassan Jishi VP

Khalid Mekki VP

Berinderpal Pahwa VP

Anuj Puri VP

EFG BANK, ABU DHABI

Neil Ashford FVP Amir Ibrahim VP

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE BAHRAIN

Eddy Jabbour FVP Layla Haider VP

Faisal Rehman VP

EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP., MIAMI, FLORIDA, USA

Victor M. Echevarria Chairman, Secretary

Sixto Campano Chief Executive Officer, Treasurer

Jacobo A. Gadala-Maria President

Hans Abate SVP

Gerardo Alvarez SVP

Guillermo Argumedo SVP

Justo R. Azpiazu SVP

J. Alexander Caldwell SVP

Adrianna L. Campuzano SVP

Ricardo J. Daugherty SVP

Fernando De La Lama SVP

Bernardo De Orey SVP

Susan Disdier SVP

Carlos Estima SVP

George Gandarias SVP

Miguel García SVP

Ariel Jiménez SVP

Enrique Jocelyn-Holt SVP

Nova Madueno SVP

Juan C. Massens SVP, Assistant Secretary

Charles May SVP

Fernando Monteiro De Barros SVP

Kenneth I. Moorhead SVP

Cesar Nascimento SVP

Andres Padilla SVP

Carlos Pita SVP

Manolo Riveira SVP

Noemi Schaefer SVP

Beatriz Soler-Balsinde SVP

Steven Vogel SVP

Scott Weyman SVP

Sheila Wilensky SVP

Christi Arceu VP

Michelle Bancharan VP

Fernando Baqueiro VP

Hugo Baquero VP

Cesar Barba VP

Laura Camacho VP

Betty Clemente-Douglas VP

Ruy De Barros Maciel VP

Michael Donnell VP

Jean Paul Florian VP

Roberto E. Gadala-Maria VP

Christopher Hanna VP

Ricardo Heredia VP

Bernard Javelly VP

Jackie Menendez VP

Felipe Miranda VP

Antonio Moura VP

Miguel Ortiz VP

Paulo Parras VP

Luis Pires-Fernandes VP

Hugo Fernandez VP Fernando Pou VP

Jolanta Reyhani VP

Joianta Neynani v

Richard Ricot VP

Kenia Ross VP Elisa Rossi VP

Raquel Salem VP

Graciela Santos VP

Claudio Sapetnitzky VP

Ronny Spiewak VP

Publio Velasco VP

Ricardo Ventura VP

Cecilia Warren VP

Mariano Zukian VP

EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP., **NEW YORK**

Paulo Ungar SVP Miguel Yanuzzi SVP Esther Mizrahi-Souroujon VP Sheila Szymonowicz VP

EFG CAPITAL ASSET MANAGEMENT, LLC, MIAMI, FLORIDA, USA

Jacobo A. Gadala-Maria CEO Hans Abate CIO Juan Massens CFO Sixto Campano EVP Victor Echevarría EVP Jean Paul Florian VP Jolanta Reyhani VP

EFG CAPITAL ASSET MANAGEMENT, LLC, LOS ANGELES, CALIFORNIA, USA

Kyle Dunphy SVP Clinton Hodges SVP Amira Matar SVP

EFG ASESORES FINANCIEROS (PERU) SARL, LIMA

Ana Maria de Bracamonte SVP Antonio Carranza VP

EFG BANK - REPRESENTATIVE OFFICE BOGOTÀ

Felipe Valbuena Chief Representative Colombia Karen Meyersohn Deputy Representative

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE OUITO

Verónica Ponce Chief Representative Ecuador

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE **CARACAS**

Juan José Casais Chief Representative Venezuela Domingo Vázquez Deputy Representative

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE MEXICO

Alvaro Garcia Taboada Chief Representative Mexico Alejandro Jaro Paz Deputy Representative

EFG SECURITIES (PANAMA) INC.

Carlos Del Castillo Managing Director Ian Cookson Chairman Olimpio Fernandez D Francisco Javier Lejárraga SVP

EFG WEALTH MANAGEMENT (INDIA) PRIVATE LTD.

Atul Kishanchand Sud Managing Director Robert Chiu Director lan Cookson Director James T.H. Lee Director Bassam Salem Director Manoi Shenov Director Shankar Dey General Management - CEO Pradeep Nair FVP Sudhindranath Pai Kasturi FVP Shruti Bansal VP Minoo Engineer VP Deepak Mishra VP Nitya Narayan VP Asheish Surti VP Amit Trivedi VP Abhijit Kandekar Manager

EFG INVESTMENT ADVISORY (THAILAND) CO LTD

Ian Cookson D Alain Diriberry D Thippa Praneeprachachon D, MD Patrick Yu D Treeratana Pumhiran SVP Chayakarn Amaritchayakarn VP Patana Chaichanakarn VP Kwankamol Thongyai VP

EFG INVESTMENT (LUXEMBOURG) SA

lan Cookson Chairman Hélène Dupuy SVP, Member of the Board, MD René Faltz Member of the Board Jean de Nassau Member of the Board Lukas Ruflin Member of the Board Samuel Muller VP

EFG BANK (LUXEMBOURG) SA

Ian Cookson Chairman Hélène Dupuy Member of the Board René Faltz Member of the Board Gérad Griseti Member of the Board Jean de Nassau Member of the Board Robert Waser Member of the Board Miguel Umbert Member of the Board Ludovic Chéchin-Laurans SVP, Member of the Board François-Régis Montazel SVP, Member of the Board Huguette Espen SVP Pierre Aviron-Violet SVP Marie-Claude Catalogna SVP Laurent Cherpitel SVP Yvonne Klopp-Meyers SVP Bruno Laedlein SVP Ulf Mennenkamp SVP

Daniel Rea SVP

Cyrus Wardjawand SVP

Didier Galy FVP

Peter Van Veen FVP

Bettina Aussems VP

Guido Berresheim VP

Joëlle Blum VP

Uwe Breit VP

Laurent Breulet VP

Yvan Catoire VP

Jean-Noël Dauphin VP

Maarten De Groot VP

Fabrice De Villemandy VP

Christophe Dewinter VP

Pierre Eustache VP

Ilona Friedrich-Mueller VP

Jean-Jacques Greff VP

Anne Guidi VP

John Paul Keane VP

Josée Kraus VP

Laurent Lancelin VP

Olle Lindfors VP

Bernard Martin VP

Steven Maertens VP

Anthony Miles VP

Martina Oudenhoven VP

Alexander Paulus VP

Erwan Salloux VP

Johan Samuelsson VP

Gérard Sander VP

Jérôme Taal VP

Clément Thevenet VP

Edwin Van Belle VP

Jan Vandendriessche VP

Amaury Van Rijckevorsel VP

Bart Van Wagenberg VP

Christiane Watgen VP

EFG BANK (LUXEMBOURG) SA, SUCURSAL EN ESPANA

Paul Imison Chief Executive Officer

Miguel Ortega Director

Francisco Garcia-Lozano Director

CAPITAL MANAGEMENT ADVISORS SA, GENEVA

Angelos Metaxa President

lan Cookson Board Member

Rudy van den Steen Board Member

Constantin Lanaras General Manager

Alessandro Mauceri Manager

C.M. ADVISORS LTD, BERMUDA

Sabby Mionis President/Chief Executive Officer,

Chief Investment Officer

Jozef Hendriks Member

James T. H. Lee Member

Andrew Stone Member

Keri Wong Secretary/VP/Operating Officer

Alexander Matathias Chief Financial Officer

Stavros Papastavrou Deputy CEO/

Legal Counsel

Solomon Levis Head of Information Technology

Hubert Wong Valuation Manager

CAPITAL MANAGEMENT ADVISORS NORTH AMERICA, INC, NEW YORK

Sabby Mionis President

James T. H. Lee Member

Matias Ringel Manager

Andrew Steinvurzel Legal Counsel/

Corporate Secretary

CAPITAL MANAGEMENT ADVISORS GROUP SA, LUXEMBOURG

Sabby Mionis President

James T. H. Lee Member

Andrew Stone Member

EFG BANK GUERNSEY

Christopher Rowe Branch Manager

EFG PRIVATE BANK LIMITED, LONDON

Lord Evans of Temple Guiting Non-executive

Chairman

John Williamson CEO

Mozamil Afzal ED

Philip Amphlett ED

Grahame Holdgate ED

Iliana Kehagias ED

Brian Lenney ED

Simon Abirached SD

Camil Ghantous SD

Stuart Hart SD

Nermine Harvey-Phillips SD

Andrew Imlay SD

Elizabeth Kaye SD

Alexander Langen SD

Michael Page SD

Demetris Pishiaras SD

Ron Teo SD

Rasik Ahuja D

Philip Baxter D

Steve Beckley D

Mike Betesh D

Edmond Breuer-Weil D Massimo Camponovo D

Tim Chanter D

Nick Cook D

Ian Dowling D

Michael Eagle D Martha Fray D Angela Guadagnino D Ross Hosmann D Tom Ingham-Clark D Rehan Jaffery D Andrew Jones D Ian Kelly D Hans Knowles D Dermot Lewis D Andreas Matopoulos D Robert Mitchell D Tracey Norris D Rosemary O'Doherty D Matthew O'Keefe D Jeremy Piggott D Garfield Ramsav D Simon Rowe D Harpal Sahota D Amer Sayed D Jessie Scott D Niraj Shah D Pedro Silva D Keith Simpson D Theo Sparrow D Jonathan Stocker D Catherine Stroud D Edwin Tuck-Sherman D Joao Vinagre D Marios Voskopoullos D Philippe Waelti D Hilary Wakefield D Darren White D Imelda Woodthorpe Browne D Ayman Zouheiri D

EFG ASHBY LONDON FINANCIAL SERVICES LIMITED, WOLVERHAMPTON

Peter London Chairman Philip Oaten Managing Director Shaun Guest ED Ian Hawkins ED Andrea Wilson ED Michael Bates D Michael Gibson D Nicholas Ronan D

EFG WEALTH MANAGEMENT LIMITED, LONDON

Massimo Scalabrini Managing Director Madeleine Gore SD Andreas Wueger SD Ellahe Kashanchi D

EFG HARRIS ALLDAY, BIRMINGHAM, BANBURY, BRIDGNORTH & OMBERSLEY

Ronald Treverton-Jones Managing Director Mark Burnett SD Dominic Curran SD Richard Dashwood SD Philip Diment SD Adam Martyn-Smith SD Christopher Morley SD Anthony Phipps SD Simon Raggett SD David Simkiss SD Michael Smith SD Rodney Watkins SD James Whitehead SD Linsey Ball D Terry Brewster D Bruce Burnett D Timothy Daniel D James Holrovd D Christopher Kirkpatrick D Rodney Lambert D Harry Marsh D Janet Martyn-Smith D Edward Medina D Charles Phipps D Brian Ryninks D Neal Stevens D Stephen Talboys D Sue White D

EFG PLATTS FLELLO LIMITED, **BIRMINGHAM & LONDON**

Steve Wragg D

Peter London Chairman Michael Knott Managing Director John Male ED Jonathan Benson D Barry Brosnan D Robert Davies D David James D

EFG OFFSHORE LIMITED, JERSEY Geoffrey Grime Chairman Gerard Gardner Managing Director Christian Busel ED Julie Collins ED Sean Coughlan ED Ian Henderson ED Russell Thomson ED Jane Bull D David Campbell D John Coutanche D Bruce Ferguson D Carmel Fiddes D Neil Ginnis D Nigel Greenwood D Daniel Hawson D Kevin Mercury D

EFG PRIVATE BANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, GUERNSEY

John Hallam Non-Executive Chairman Gerard Gardner Managing Director Peter Daniels ED Christopher Rowe ED

EFG PRIVATE BANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED, JERSEY

Christian Busel Branch Manager

EFG BANK AB, SCANDINAVIA

Martin Nilsson Managing Director Jonas Fischerström Chief Investment Officer Lars Thorén Chief Financial Officer Per Wiss Chief Credit Officer Rutger Selin Chief Operating Officer Johan Bynelius SVP Thomas Vinell SVP

FINLAND

Johan Ström SVP

EFG LIFE AB

Niklas Englund Managing Director Magnus Gustafsson SVP

QUESADA KAPITALFÖRVALTNING AB

Lars Melander Managing Director

EFG BANK (MONACO), MONACO

Georges Catsiapis Managing Director Jean-Claude Gourrut General Manager Carlo Maturi Deputy General Manager Alberto Artioli D Mathieu Cherioux SVP Stéfano Ciglia D Annick Fillon SVP Isabelle Gouin SVP Paolo Lamberti D Spyridon Paxinos D Philippe Ragaz D Eric Reichenbach SVP Karine Richelle SVP Barasco Sawidis SVP Nicola Stefanucci D George Vrentzos SVP

EFG BANK VON ERNST AG, VADUZ

Ernst Weder Chief Executive Officer
Max Caderas Executive VP
Daniel Taverna Executive VP
Karl Drawitsch SVP
Wolfgang Benedikt VP
Markus Dubach VP
Benedikt Livers VP

EFG BANK (GIBRALTAR) LTD

Emilio Martinez General Manager & Member of the Board Miguel Rubiales Operations Manager

EFG BANK, REPRESENTATIVE OFFICE BUENOS AIRES

Osvaldo H. Costigliolo SVP & Representative Pablo Berenbaum VP Roberto Bunge VP Norberto De Elizalde VP Fernando Salgado VP Nora Szterenbaum VP

EFG INVESTMENT (CANADA) LTD

James Bull Director Ian Cookson Director Steve Mackey Director

EFG WEALTH MANAGEMENT (CANADA) LIMITED

Glen Brown CEO, Director Marcus Spain COO, Director James Bull Director Robert Arnould SVP Andrew Budd SVP Margaret Chow SVP Melanie Clarance SVP Paul Doyle SVP Ron Fawcett SVP Alicia Francella SVP Rossano Francella SVP Keith Jones SVP Michael Matheson SVP Graham Mayes SVP Jill Sing SVP Allan Vineberg SVP Dan Hunter VP

BULL CAPITAL MANAGEMENT INC.

James Bull CEO, Director Steve Mackey Director Marian Carroll SVP Marcus Spain SVP, COO Meir Cohen VP Jessica Thomas VP, Operations

BULL WEALTH MANAGEMENT GROUP INC.

James Bull CEO, Director Marcus Spain COO, Director Glen Brown Director

EFG BANK & TRUST (BAHAMAS) LIMITED, NASSAU

Lawrence D. Howell Director

lan Cookson Director

Christopher E. Lightbourn Director

Steve Mackey Director Brent Haines COO Edward Cooper SVP

Theresa Haven-Adderley SVP, Corporate Secretary

James Hoar SVP
Andrew Raenden SVP
Robert Scott Morrison SVP
Christopher Southgate SVP
Rolf Schuermann SVP
Jaime Stewart SVP
Vivienne Watts SVP
Jorge Borlandelli VP

Rosalyn Brown D'Alewyn VP

Jaspreet Dhaliwal VP

Miles Evans VP

Lorna Kemp VP

Karen Pinder VP

Luciana Silvera-Perdomo VP

Gia Singh VP

Margaret Tatem-Gilbert VP

La Uyen VP

EFG BANK, CAYMAN BRANCH

Steve Mackey Regional Business Head, SVP Glenn Mitchell Branch Manager, SVP Simon Cawdery SVP Guilherme Passos SVP Simon Nock SVP Balmattie Maclean VP

Ana Carolina Toffoli de Souza VP

Stefan Sattkowski VP Diane Ridley VP

Ignacio Gil Executive VP

PRS INTERNATIONAL CONSULTING INC

Gonzalo Rodriguez-Fraile Heute Chairman
Jacobo Gadala-Maria Jr. President & CEO
Blanca Arias-Smith Managing Director
lan Cookson D
John Sullivan D
Monica Greidinger SVP
Benjamin Hein SVP
Eugene Sulzberger SVP
Violeta Gomez VP
Salvador Garcon Executive VP

MARBLE BAR ASSET MANAGEMENT LIMITED

Gilad Hayeem Partner and CEO
Hilton Nathanson Partner and CIO
Jeremy Stone Managing Director of Funds
Gillian Keane Head of Human Resources
Neil Beddoe Head of RAID
Stephen Sales CFO

A&G HOLDING

Alberto Rodriguez Fraile Diaz President of the Board

Jacobo Gadala-Maria Jr. Vice-President of the Board

lan Cookson Member of the Board Gérard Griseti Member of the Board Paul Imison Member of the Board Miguel Irisarri Member of the Board Sergio Navarro Member of the Board Gonzalo Rodriguez-Fraile Huete Member of the Board

Rudy van den Steen Member of the Board

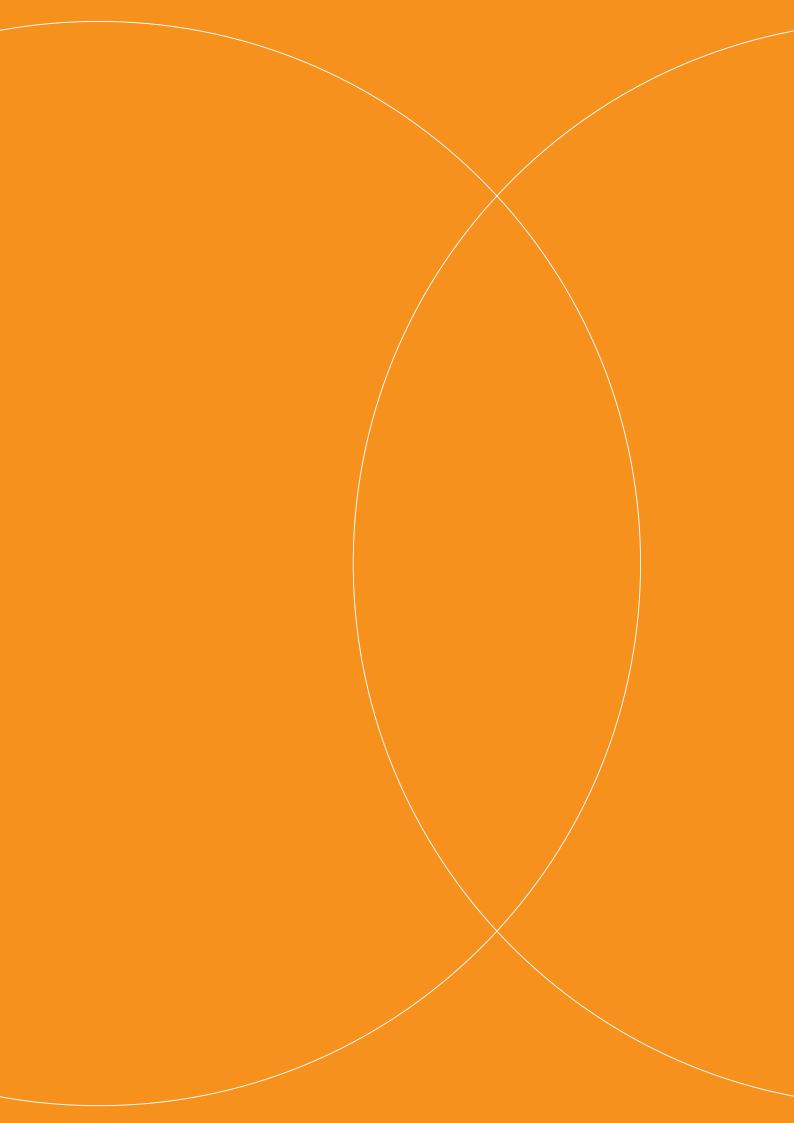
EFG GESTION PRIVÉE, PARIS

François-Régis Montazel Chairman Ludovic Chéchin-Laurans Member of the Board

lan Cookson Member of the Board Gérard Griseti Member of the Board Rudy van den Steen Member of the Board Fabrice Moullé-Berteaux Managing Director Antoine Lacourt Managing Director Hubert Guillemin SVP

SVP Senior Vice President
FVP First Vice President
VP Vice President
MD Managing Director
ED Executive Director
SD Senior Director
D Director

Mars 2009



Une question d'alchimie.

Les gens comptent les uns sur les autres; certains, à titre individuel ou familial, comptent sur les conseils de nos Client Relationship Officers.



J'AIME LE JEU «MALARIA

AREA». QUAND TU ES TOUCHÉE PAR LE SAC DE FÈVES,
CELA VEUT DIRE QU'UN

MOUSTIQUE T'A PIQUÉE ET
QUE TU VAS TOMBER MALADE.
SI NOUS NETTOYONS NOS
CAMPS ET LES GARDONS PROPRES ET SI NOUS DORMONS
SOUS UNE MOUSTIQUAIRE
TRAITÉE, LES MOUSTIQUES NE
NOUS PIQUERONT PAS ET
NOUS N'ATTRAPERONS PAS LE
PALUDISME.

Une fille de 16 ans, Ghana

A EFG International, nous sommes fiers de notre association avec Right To Play, une organisation humanitaire internationale qui utilise des programmes de sport et de jeu afin de promouvoir le développement physique, social et émotionnel d'enfants défavorisés. En 2008, nous avons étendu notre partenariat à l'échelle mondiale en devenant « global partner ». Ce qui signifie que, outre les deux projets en Ouganda et au Sri Lanka qu'EFG International continue de soutenir, nous avons pu contribuer directement au succès des programmes de cette organisation dans 23 pays.

Right To Play recourt au jeu et au sport pour améliorer la santé, développer les aptitudes à la vie et favoriser la paix chez des enfants et des communautés dans les zones les moins développées du monde. Dispensés par près de 13 000 coaches locaux formés par Right To Play, ces programmes incorporent les meilleures valeurs du sport et sont soigneusement élaborés de manière à favoriser un développement sain des enfants sur les plans physique, social et émotionnel. Right To Play concentre son travail dans quatre domaines principaux: l'éducation de base et le développement de l'enfant, la promotion de la santé et la prévention des maladies, la résolution de conflit et l'éducation à la paix ainsi que la participation et le développement des communautés.

Right To Play est opérationnel depuis plus de huit ans, mais 2008 a été une année riche en premières. L'organisation a débuté de nouveaux projets au Bénin, au Burundi, au Kenya et au Botswana. Au Bénin, elle a commencé à piloter son premier projet officiel de formation à l'échelle d'un pays de concert avec le Ministère de l'éducation. Elle a aussi lancé un projet pilote au Pérou, le premier en Amérique du Sud.

A fin 2008, Right To Play touchait plus de 600 000 enfants par le biais d'activités sportives et ludiques régulières, tout en aidant près de 200 000 autres enfants grâce à des festivals sportifs, des camps d'été et d'autres manifestations. Il a également atteint son objectif d'accroître la participation des filles à ses programmes. En effet, près de la moitié des enfants qui participent aux activités sportives et aux jeux sont des filles et plus de la moitié de ses coaches, responsables et enseignants sont des femmes. Ces chiffres témoignent du changement positif durable que le sport et le jeu peuvent entraîner dans les communautés.

La vision de Right To Play est de créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants grâce au pouvoir du sport et du jeu. Une série de programmes internationaux permettent, jour après jour, de convertir cette vision en améliorations pratiques de la vie de jeunes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



Pour en savoir plus sur Right To Play, consulter www.righttoplay.com



La direction d'EFG International estime qu'une évaluation et un contrôle appropriés des risques sont d'une importance primordiale pour l'avenir de l'entreprise. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions, EFG Group a développé un concept global de surveillance des risques pour l'ensemble du Groupe EFG, y compris EFG International. Dans le cadre de ce concept de surveillance, EFG International est chargé d'établir et de maintenir ses propres directives et procédures pour assurer que les différentes catégories de risques, tels que les risques de crédit, de pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels et de réputation, puissent être identifiés au sein de l'ensemble du Groupe et contrôlés de façon efficace et cohérente par la direction d'EFG International.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter des transactions pour le compte de ses clients, qui supportent par conséquent la plus grande partie des risques. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par la société sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et institutions financières. EFG International est exposé à un risque de marché limité (prix et liquidité) qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux gaps de taux d'intérêt mais maintenues à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International est aussi exposé au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee, lequel définit les principes et la tolérance au risque d'entente avec le EFG Group Risk committee (GRC).

La mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent de la compétence du Comité exécutif d'EFG International, du Market, Bank and Country Risk committee ainsi que de l'Executive Credit committee d'EFG International, avec le soutien des réviseurs internes et externes.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International.

Le Conseil d'administration a délégué les responsabilités de la gestion des risques comme suit:

Le Risk committee d'EFG International a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques pour EFG International.

L'Executive Credit committee d'EFG International a la responsabilité des la gestion des risques de crédit clients.

Le Comité exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des politiques, des procédures et de la réglementation interne en la matière.

Le Comité exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Market, Bank and Country Risk committee d'EFG International. Ce comité surveille les risques de marché, de pays et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les utilisations ne dépassent pas les limites définies. En outre, le Market, Bank and Country Risk committee

d'EFG International a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk committee d'EFG International, s'agissant du risque de contrepartie et du risque de pays liés aux crédits, à concurrence de limites prédéfinies par des paramètres et des lignes directrices.

De surcroît, le Product Approval committee et/ou les procédures au sein des diverses filiales d'EFG International à l'étranger sont chargés d'évaluer les demandes portant sur l'offre et la vente de nouveaux produits d'investissement à la clientèle et de s'assurer que les règles et la réglementation internes et externes sont respectées.

RISOUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Comme les engagements de crédit d'EFG International concernent principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités d'origination et de gestion des risques de crédit de la banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers et doivent être recommandées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités internationales d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, au Comité opérationnel des crédits d'EFG Bank ou à l'Executive Credit committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centrale en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement à nos différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour être admis comme sûreté d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des polices d'assurances liées à des placements – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les utilisations de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de haute volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances sont normalement évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG, et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des fonds propres et des ratings Fitch de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Market, Bank and Country Risk committee d'EFG International. Au-delà d'un tel plafond, il y a lieu de requérir l'avis du Groupe EFG avant de soumettre une demande finale à l'approbation du Market, Bank and Country Risk committee d'EFG International.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque de souveraineté, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings internes par pays, établis essentiellement à partir d'informations fournies par des agences de notation telles que Fitch, puis améliorés en fonction d'analyses internes comprenant d'une part une évaluation quantitative du risque économique et d'autre part une évaluation qualitative des tendances politiques et socio-économiques. Outre la probabilité d'une défaillance et le taux de perte en cas de défaillance, le calcul du risque pays intègre également la structure de chaque transaction particulière.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau du Groupe EFG. En dernier ressort, les ratings de pays sont déterminés par le GRC d'EFG, cependant qu'au niveau du Groupe EFG, c'est le Group Credit Risk committee qui coordonne l'ensemble des plafonds de pays.

Le Market, Bank and Country Risk committee d'EFG International surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

L'exposition d'EFG International aux pays émergents est minime.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce des produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami, Monaco, Zurich et Stockholm. Dans le secteur des devises, EFG Bank ne conserve que de petites positions propres en instruments de change linéaires. Les positions en titres et en devises sont toutes deux strictement contrôlées par des limites «overnight» nominales et par des limites «Value at Risk» (VaR). Le commerce des devises est également soumis à des limites «intraday» ainsi qu'à une surveillance «stop loss» quotidienne et mensuelle. Le respect de toutes les limites est surveillé indépendamment par la division Global Risk Management. Celle-ci est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures adéquates du risque et de politiques conformes de gestion des risques dans le domaine des risques de marché. Cette division est également responsable de la surveillance des risques de marché, de contrepartie et de pays pour l'ensemble de l'organisation d'EFG International.

Du fait de la nature des activités d'EFG International, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales bancaires.

La division Global Risk Management est place sous la supervision directe du Chief Risk Officer d'EFG International.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse (gap reports) et sensibilité aux stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques. Elle est publiée au sein du Groupe EFG à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations statistiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le modèle interne développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est généralement basé sur une approche variance/covariance et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de la VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et de nos besoins en matière de gestion de nos risques. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles statistiques spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit chaque mois un rapport sur les risques de

marché mettant en lumière la relation entre les risques calculés sur la base de la VaR et les rendements y afférents.

Ces calculs selon la VaR sont complétés par différents tests de stress qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des tests de stress sont calculés mensuellement par la Market Risk Management Unit d'EFG Bank et transmis à la direction.

Les rapports de risque quotidiens consistent à s'assurer que les limites nominales et de sensitivité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché se trouvent dans les Comptes annuels consolidés, note 4, Evaluation et gestion des risques financiers, page 97.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui est gérée par les départements de Trésorerie locaux, la société est également exposée aux fluctuations des taux de change au niveau d'EFG International, étant donné que le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaie locale. Le Groupe peut être amené sporadiquement à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus. Aucune couverture destinée à minimiser les effets des fluctuations des taux de change sur les résultats de ses filiales bancaires (risque de conversion) n'a toutefois été mise en place par le Groupe.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

En dépit de la forte croissance des actifs, le capital de la banque et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation des échéances étant inclus dans le produit net des intérêts. EFG International s'efforce toutefois de minimiser, dans la mesure du possible, le risque de non-concordance structurelle des échéances lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International vise à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité soit disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres courants. La situation de liquidité de la banque fait l'objet de rapports mensuels à la Risk Unit du Groupe EFG et de rapports quotidiens à la direction, conformément aux directives spécifiques du Groupe en la matière. Des tests de stress sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les Directives relatives aux risques d'EFG International.

Le volume des dépôts de la clientèle, l'importance des fonds propres ainsi que la politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels décrivent le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus, de personnes et de systèmes internes ou d'événements externes. Chaque niveau d'organisation d'EFG International est concerné par cette préoccupation, même ceux qui ne sont pas considérés comme des «unités opérationnelles».

EFG International a révisé, en 2006, ses modèles d'organisation, de méthode et de gestion concernant les risques opérationnels. Ce modèle satisfait entièrement à l'approche standar-disée proposée par l'accord de Bâle II.

La gestion des risques opérationnels relève de la responsabilité constante de la Direction et du Comité exécutif d'EFG International. Les résultats sont surveillés au sein de la fonction de gestion des risques. Il s'agit d'un ensemble de politiques et procédures complètes pour contrôler, mesurer et réduire les risques opérationnels d'EFG International et de ses filiales. Des audits internes à intervalles réguliers s'assurent du respect de ces politiques.

Des rapports trimestriels permettent de mettre au jour des risques potentiels ou nouvellement identifiés. Ces rapports contribuent à s'assurer qu'EFG International maintient sa veille des risques émergents et améliore la compréhension ainsi que la gestion des risques opérationnels à tous les niveaux de son organisation. En outre, chaque unité d'affaires procède à une «auto-évaluation» de bas en haut du risque opérationnel, en établissant un profil du risque opérationnel spécifique à ses activités qui met en évidence les domaines présentant un risque potentiel élevé. Ce processus est placé sous la responsabilité des directeurs chargés des risques opérationnels dans les différences entités d'EFG International. Il implique la collecte, l'analyse, l'évaluation et l'assurance qualité des données relatives aux risques, la planification et l'exécution de mesures appropriées ainsi que la surveillance continue d'événements inhabituels ou exceptionnels. Les directeurs responsables des risques opérationnels rendent compte au Senior Executive (en sa qualité de Global Operational Risk Manager), qui informe le Chief Risk Officer et le Comité exécutif. Grâce à cette approche dynamique, les pertes opérationnelles ont été relativement faibles.

Il existe encore d'autres niveaux de protection. Des rapports détaillés sur l'activité de tous les Client Relationship Officers sont générés chaque jour par un système informatique global qui les surveille étroitement afin de détecter toute transaction importante ou sortant de l'ordinaire. Tous les achats de titres sont exécutés par des services de négoce centralisés et sont vérifiés par des traders du point de vue du volume et de la qualité des titres.

EFG International est protégé contre toute interruption de ses principaux services par des plans de continuation des activités testés régulièrement et par un plan de récupération en cas de sinistre. EFG International établit des scénarios de crise qui lui permettent, le cas échéant, de récupérer l'infrastructure technologique et les données essentielles. En outre, des rapports de due diligence relatifs à l'évaluation de candidats à l'acquisition comprennent des évaluations détaillées des risques opérationnels, à la fois en ce qui concerne la société acquise et son intégration ultérieure.

En 2007 et 2008, EFG International a achevé le développement interne d'une application basée sur le Web qui récolte et gère des informations sur le risque opérationnel, en assure le suivi et établi des rapports afin permettre une meilleure surveillance et de prendre des mesures afin de le réduire. Ce système sera installé en 2009 dans toute l'entreprise.

Le système informatique de la société réplique toutes les transactions en temps réel, de sorte qu'un système de sauvegarde externe est disponible en permanence. Les opérations sont également révisées par les auditeurs internes et externes du Groupe EFG, ainsi que par l'Audit committee d'EFG International. Des données statistiques ont été collectées pendant plusieurs années aux fins de l'introduction d'une approche standardisée visant à satisfaire aux exigences de l'accord de Bâle II.

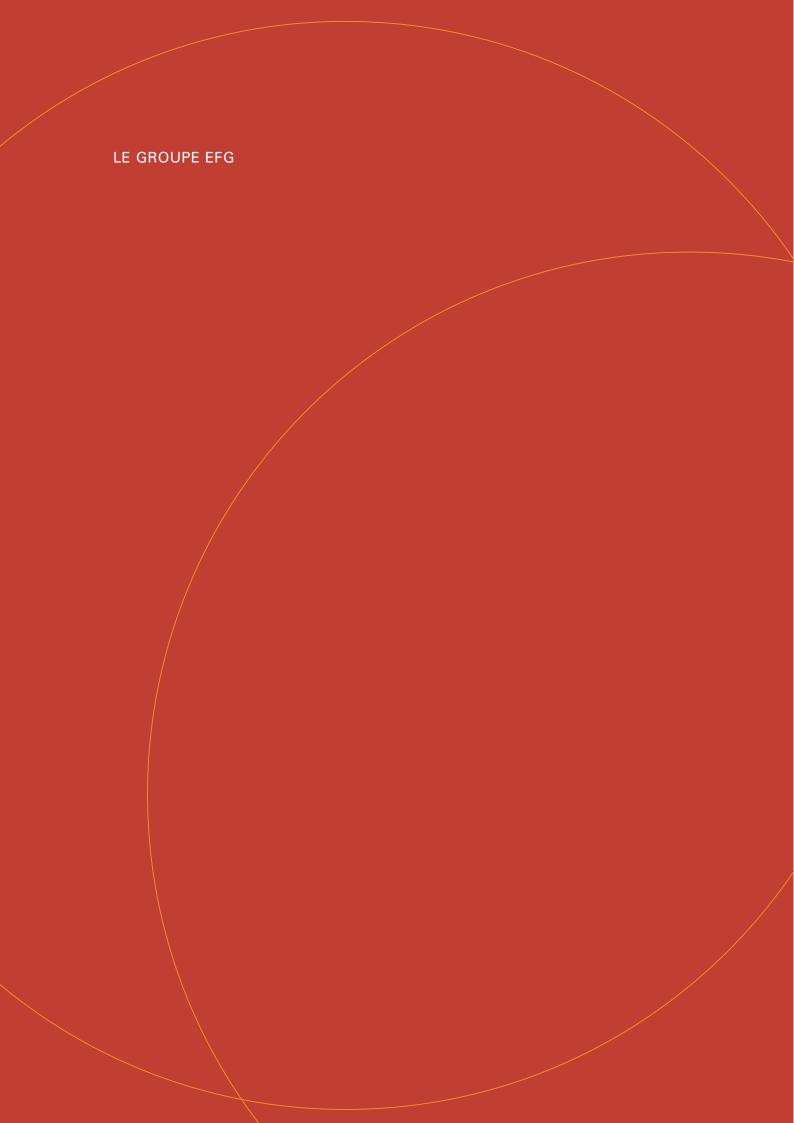
RISQUES JURIDIQUES ET DE COMPLIANCE

Le département Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les réglementations en vigueur. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée à partir de Genève, des compliance officers locaux opérant dans pratiquement tous les centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde. Le département juridique règle les litiges en cours liés aux clients et autres et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International peut être exposé à des risques de réputation suite à des lacunes dans la qualité du service fourni à la clientèle, ainsi que dans le cadre de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou publiquement ou associées à des activités à haut risque. EFG International veille à fournir un service de qualité en employant des Client Relationship Officers hautement qualifiés et en minimisant les risques opérationnels (voir ci-dessus «Risques opérationnels»). Les risques de réputation liés à la sélection des clients représentent une source de préoccupation pour toutes les banques privées; aussi la Commission fédérale des banques (l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA depuis le 1er janvier 2009) a-t-elle émis, à l'instar des autorités de surveillance du monde entier, des directives et réglementations destinées à surveiller le risque de réputation inhérent à ces activités.

Conformément aux lois contre le blanchiment d'argent, EFG International applique des procédures strictes de « due diligence » en matière d'acceptation de nouveaux clients. En outre, EFG International procède en permanence à une surveillance approfondie des transactions et examine toute transaction inhabituelle et considérée comme suspecte.



A PROPOS DU GROUPE EFG

Le **Groupe EFG** est un groupe bancaire international qui offre une vaste gamme de services financiers. Il est présent dans 41 pays et occupe plus de 27 000 personnes dans le monde entier.

Le Groupe EFG exerce ses activités bancaires par l'intermédiaire de deux sous-groupes cotés en Bourse:

- EFG International, Zurich, Suisse
- Eurobank EFG, Athènes, Grèce

Il détient une participation de 49% dans le premier et de 44% dans le second.

Groupe bancaire international, **Eurobank EFG** est coté à la Bourse d'Athènes (symbole de l'action: EUROB). Figurant parmi les principaux établissements bancaires et financiers de Grèce, il est fortement présent en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Europe du Sud-Est. Actif dans onze pays, EUROBANK EFG emploie plus de 24 000 collaborateurs et possède un réseau de plus de 1700 succursales, points de ventes et chaînes de distribution alternatives. Pour de plus amples informations, prière de consulter le site **www.eurobank.gr**.

Direction générale, Groupe EFG

Pericles Petalas Group Chief Executive Officer Emmanuel L. Bussetil Group Finance Executive

Eric Bertschy Group Control and Regulatory Executive

Patrick de Figueiredo Group Credit and Risk Executive

Contact, Groupe EFG

EFG Bank European Financial Group SA Quai du Seujet 24 1211 Genève 2 Suisse

Téléphone +41 22 918 7272 Fax +41 22 918 7273

Internet: www.efggroup.com e-mail: office@efggroup.com



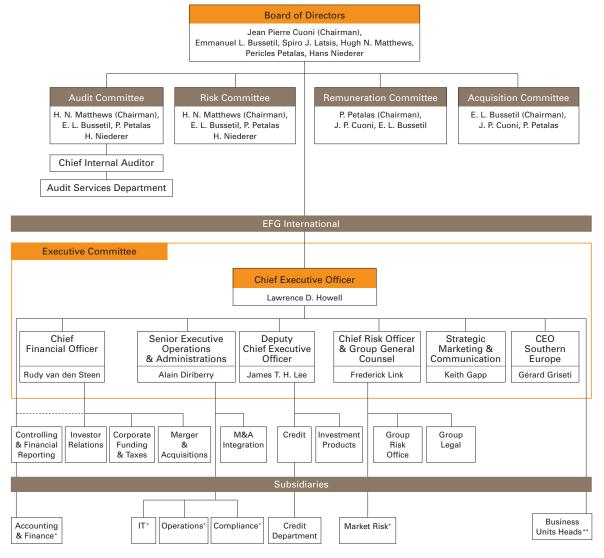
En tant que société suisse cotée, EFG International SA (EFG International) est tenue d'observer la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG), annexes et commentaire inclus, édictée par la SIX Swiss Exchange. Les informations fournies dans le présent chapitre sont structurées selon les exigences contenues dans cette directive.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International est un groupe mondial de private banking et d'asset management opérant à partir de 55 implantations dans plus de trente pays. Le Groupe EFG International est géré sur une base régionale, les principales divisions étant l'Europe transfrontalière, l'Europe onshore, l'Asie et les Amériques. Le Groupe EFG International publie aussi des résultats dans deux secteurs d'activités: Private Banking et Hedge Funds management. Pour plus d'informations, voir la note 45 intitulée «Information sectorielle» dans les comptes annuels consolidés.

La structure du management central est illustrée ci-dessous.



^{*} Unité d'EFG Bank, mais rendant compte à EFG International

^{**} Situés dans des filiales opérationnelles, mais rendant compte à EFG International

1.2 Entités du Groupe

La liste des entités consolidées figure en page 128. Le Groupe EFG International ne détient aucune société cotée en bourse autre qu'EFG International.

1.3 Actionnaires importants

La structure de l'actionnariat d'EFG International au 31 décembre 2008 figure dans le tableau ci-après.

Total	146′670′000	100.00%
Autres actionnaires	52′167′601	35.57%
Intérêts de la famille Cuoni	6′836′000	4.66%
FMR LLC (Fidelity Management & Research)	7′351′190	5.01%
Lawrence D. Howell	8'052'000	5.49%
Financial Group SA (EFG Group)	72′263′209	49.27%
EFG Bank European		
Au 31 décembre 2008	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage des droits de vote

A fin 2008, la part des actions nominatives d'EFG International détenues par le Groupe EFG International correspondait à moins de 3% du total des capitaux propres d'EFG International AG.

1.4 Conventions de blocage

Dans le cadre de l'introduction en Bourse («IPO») du 7 octobre 2005, le Groupe EFG, MM. Jean Pierre Cuoni (Président) et Lawrence D. Howell (CEO) ainsi que 192 autres administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'EFG International et de ses filiales ont passé, avec les syndicataires, des conventions individuelles de blocage portant sur les actions qu'ils détenaient avant cette IPO. MM. Jean Pierre Cuoni (Président) et Lawrence D. Howell (CEO) ainsi que 192 autres administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'EFG International et de ses filiales sont soumis à une période de blocage de cinq ans à compter du 10 octobre 2005. Chacun a été autorisé à vendre, à partir du 5 avril 2006, jusqu'à 20 000 des actions qu'il détenait avant l'entrée en Bourse. Après une année, chacun a pu vendre jusqu'à 20% des actions qu'il détenait à l'origine (y compris les 20 000 actions susmentionnées). Après deux ans, chacun a pu vendre 40% des actions qu'il détenait à l'origine. Après quatre ans, chacun pourra vendre 80% des actions qu'il détenait à l'origine, et après cinq ans, chacun pourra vendre 100% des actions qu'il détenait à l'origine.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73'335'000; il est constitué de 146'670'000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées. Le capital-actions conditionnel s'élève à CHF 2'282'500.

Les actions nominatives sont négociées sur le segment principal de la SIX Swiss Exchange (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). Au 30 décembre 2008, la capitalisation boursière de la société s'inscrivait à CHF 2'742'729'000.

Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 6'000'000; il est constitué de 400'000 Bons de Participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces Bons de Participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission par cette dernière de certificats fiduciaires EFG d'EUR 400 millions en dates du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005. Les droits préférentiels attachés aux Bons de Participation de catégorie B consistent en des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts. Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèveront en tout temps du ressort exclusif de l'assemblée générale.

L'émission autorisée de Bons de Participation préférentiels de catégorie C se monte à CHF 15'000'000; elle consiste en 1'000'000 de Bons de Participation nominatifs préférentiels de catégorie C, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun.

L'émission autorisée de Bons de Participation préférentiels de catégorie D se monte à CHF 12'000'000; elle consiste en 400'000 Bons de Participation nominatifs préférentiels de catégorie D, d'une valeur nominale de CHF 30.00 chacun.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel Capital autorisé

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 29 avril 2010 le capital-actions à concurrence de CHF 9'165'000 au maximum par l'émission de 18'330'000 actions nominatives au maximum entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de Bons de Participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date de l'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux. En cas d'émission, les Bons de Participation préférentiels de catégories C et D primeront sur les actions, tant en termes de droit au dividende que de droit au dividende de liquidation.

Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2'282'500 au maximum par l'émission d'au maximum 4'565'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux d'EFG International et des sociétés du Groupe. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

2.3 Modifications de la structure du capital

Lors de sa fondation, EFG International était constitué d'un capital-actions de CHF 53'610'000 divisé en 53'610 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1000 chacune, et d'un capital-participation de CHF 7'390'000 divisé en 1390 Bons de Participation ordinaires de catégorie A, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 1000 chacun et de 400'000 Bons de Participation préférentiels de catégorie B, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 septembre 2005, les actionnaires d'EFG International ont, entre autres, décidé de:

- convertir l'intégralité des 1390 Bons de Participation de catégorie A alors existants en 1390 actions nominatives ordinaires, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 1000 chacune, et là-dessus, de diviser l'intégralité des 55'000 actions nominatives alors existantes (y compris les 1390 Bons de Participation de catégorie A convertis) selon un facteur de division de 1:2000 en 110'000'000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune; et
- d'augmenter le capital-actions d'EFG International de CHF 18'335'000 à CHF 73'335'000 par l'émission de 36'670'000 nouvelles actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune («augmentation ordinaire de capital»)

Les 36'670'000 nouvelles actions nominatives, entièrement libérées, ont été émises dans le cadre de l'introduction en bourse d'EFG International à une valeur nominale de CHF 0.50 et à un prix d'émission de CHF 38.00 chacune, conduisant à une augmentation de capital de CHF 18'335'000 à CHF 73'335'000.

La structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse.

2.4 Actions et Bons de Participation

Nombre d'actions au 31 décembre 2008:

Actions nominatives de CHF 0.50 nominal

146'670'000

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de Participation

Nombre de Bons de Participation au 31 décembre 2008:

Bons de Participation préférentiels de catégorie B de CHF 15.00 nominal

400'000

Tous les Bons de Participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir chiffre 2.1). Ils n'incorporent aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des «nominees»

Les actions d'EFG International sont transférables sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995.

Les acheteurs qui, dans leur demande d'inscription au registre des actions («nominees»), ne déclarent pas expressément qu'ils détiennent les actions pour leur propre compte, seront inscrits dans le registre des actions avec droits de vote sans autre recherche pour autant que leur participation ne dépasse pas 2% au maximum du capital-actions en circulation à ce moment-là. Au-delà de cette limite, les actions nominatives détenues par un «nominee» ne seront inscrites dans le registre des actions avec droits de vote que si le «nominee» concerné divulgue les noms, adresses et participations des personnes pour lesquelles il détient 0,5% ou plus du capital-actions en circulation à ce moment-là, et si l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995 est observée. Le Conseil d'administration est habilité à conclure des conventions avec les «nominees» en matière d'obligation de déclarer.

Les entités légales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation, des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les entités légales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul «nominee». Le Conseil d'administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les dispositions ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Agissant par l'intermédiaire de sa filiale EFG Financial Products, EFG International a émis des warrants et des notes structurées ayant des actions d'EFG International comme sous-jacent. Ces instruments sont généralement classés comme étant des dérivés dont le montant est réglé en trésorerie et qui sont destinés au négoce. Pour couvrir l'exposition économique, EFG Financial Products détient un nombre limité d'actions d'EFG International.

En outre, EFG International a émis des options en relation avec son plan de rémunération en options et a vendu 457'997 options à des employés à un prix d'exercice de CHF 24.00 par action (pour plus de détails, voir le point 5.1).

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement six membres, qui sont tous des membres non exécutifs. Le Conseil d'administration d'EFG Bank est composé des mêmes personnes que celui d'EFG International.

Aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du Groupe au cours des trois dernières années. Aucun admi-

nistrateur n'a de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA dont Hans Niederer est associé a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets.

Jean Pierre Cuoni (1937) est citoyen suisse. Il a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. M. Cuoni est président du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997 et membre du Conseil d'administration et de l'Advisory Board du Groupe EFG depuis 1995.

Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive de Coutts and Co International Private Banking (1990-94) et Chief Executive de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988-90). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève, Lausanne et Zurich où il a occupé les positions de Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et de Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le Diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'administration (1982-93) et de membre du Comité exécutif (1985-93). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986-93), membre du Conseil d'administration de l'Association des bourses suisses (1988-92), et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988-96). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. Depuis 1985, M. Cuoni est membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation international du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement également membre du Conseil d'administration de Right to Play International à Toronto et de Right to Play Switzerland à Zurich.

Emmanuel Leonard Bussetil (1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est Group Finance Executive du Groupe EFG et membre du Conseil d'administration d'EFG Eurobank Ergasias, une société cotée à la Bourse d'Athènes. Il est également membre du Conseil d'administration de Lamda Developments Limited, une société immobilière cotée à la Bourse d'Athènes, et de celui d'autres holding commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de PricewaterhouseCoopers, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972-73), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974-76).

Spiro J. Latsis (1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est président du Conseil d'administration du Groupe EFG depuis 1997, et appartient à ce dernier depuis 1981. Il est en outre membre du Conseil d'administration d'autres sociétés du Groupe EFG, dont Private Financial Investments Holding Ltd., Jersey (depuis 1991), Private Financial Holdings Limited, Angleterre (depuis 1989), EFG Consolidated Holdings SA, Luxembourg (depuis 1989) et EFG Eurobank Ergasias, Athènes (depuis 1990) M. Latsis

est également président de SETE S.A., Genève et de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg.

M. Latsis a suivi toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Hugh Napier Matthews (1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 2003 et préside l'Audit committee et le Risk committee d'EFG International. Il est en outre membre du Conseil d'administration du Groupe EFG depuis 2001, dont il préside le Risk committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996-2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer, et pour Coutts Group, Londres (1994-96), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960-69), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969-71) puis à Zurich (1971-94).

M. Matthews a suivi ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

Pericles Petalas (1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Petalas est Chief Executive Officer du Groupe EFG depuis 1997. Il est également membre non exécutif du Conseil d'administration de différentes sociétés du Groupe EFG. Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Petalas a été Vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978-80) et Petrola International, Athènes (1977-78).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

Hans Niederer (1941) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005. M. Niederer est associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA et membre du Conseil d'administration de différentes sociétés. Il est Vice-président du Conseil d'administration d'Investec Bank (Switzerland) AG, de LB(Swiss) Privatbank AG, de Russian Commercial Bank Ltd. et de Hinduja Bank (Suisse) SA ainsi que membre des Conseils d'administration de BBVA (Suiza) SA, de Algerian Foreign Commerce Bank Ltd, de SLB Commercial Bank et de LB(Swiss) Investment AG.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration Prière de se référer à la biographie des membres du Conseil d'administration sous le point 3.1.

3.3 Election et durée des mandats

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est composé de trois membres ou plus élus par l'assemblée générale pour une période d'une année et rééligibles. Le nombre de réélections d'un administrateur n'est pas limité. Tous les mandats échoient le jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'administration expire le jour de l'assemblée générale 2009, date à laquelle ils seront tous soumis à réélection par les actionnaires.

En outre, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale 2009 d'élire MM Erwin Richard Caduff et Apostolos Tamvakakis en son sein en tant que membres non exécutifs pour un mandat de un an.

3.4 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par les règlements internes de la société. Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2008, pour des séances d'une demi-journée.

Conformément aux dispositions des règlements internes, le Conseil d'administration a créé les comités suivants: Audit committee, Risk committee, Remuneration committee et Acquisition committee:

Audit committee

L'Audit committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) révision des processus de gestion et de contrôle interne;
- (ii) processus de reporting financier et d'affaires;
- (iii) maîtrise des risques et systèmes de contrôle interne y afférents;
- (iv) surveillance et respect des lois, des réglementations et du code de conduite propre de la banque;
- (v) processus d'audit final et externe;
- (vi) surveillance des risques opérationnels.

L'Audit committee assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs. L'Audit committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres ou aussi souvent que nécessaire pour vérifier les comptes avant leur approbation par le Conseil d'administration. Les séances durent

généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par l'Audit committee. Durant l'exercice 2008, celui-ci s'est réuni à cinq reprises.

Les procès-verbaux de l'Audit committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Audit committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Risk committee

Le Risk committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités en matière de surveillance des risques liés au crédit, au marché, à la banque et aux pays. Le Risk committee peut également recommander au Conseil d'administration des changements portant sur ses limites et sa politique en ce qui concerne les risques. Cependant, ce comité assume essentiellement un rôle de supervision et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Risk committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, assisté de MM. Bussetil, Petalas et Niederer en qualité de membres).

Il se réunit tous les trimestres. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence des membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2008, le Risk committee s'est réuni à quatre reprises.

Les procès-verbaux du Risk committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président du Risk committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Remuneration committee

Le Remuneration committee est un comité du Conseil d'administration. Sa fonction première consiste à aider celui-ci à assumer ses responsabilités de surveillance en matière de:

- (i) révision de la politique de rémunération en général;
- (ii) révision de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants;
- (iii) révision du processus annuel d'examen de la rémunération, et
- (iv) exécution d'autres tâches que le Conseil d'Administration lui a confiées.

Le Remuneration committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Petalas, assisté de MM. Cuoni et Bussetil en qualité de membres).

Le Remuneration committee se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, et quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures en présence de membres de la direction générale. Durant l'exercice 2008, le Remuneration committee s'est réuni à cinq reprises.

Les procès-verbaux du Remuneration committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par

le président du Remuneration committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Acquisitions committee

L'Acquisitions committee est un comité du Conseil d'Administration. Sa fonction première est d'assister le Conseil d'administration à évaluer et à approuver des acquisitions effectuées par le Groupe. L'Acquisitions committee a le pouvoir d'approuver toute acquisition dont le prix est égal ou inférieur à CHF 150 millions. Les acquisitions dont la valeur dépasse CHF 150 millions doivent être approuvées par le Conseil d'administration en plenum.

L'Acquisitions committee est constitué de trois membres au moins du Conseil d'administration (actuellement, ce comité est présidé par M. Bussetil, assisté de MM. Petalas et Cuoni en qualité de membres). L'Acquisition committee se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du Chief Executive Officer et du Chief Financial Officer / Head of M&A en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés cibles déterminées. Ces réunions durent de une à trois heures.

Les procès-verbaux de l'Acquisition committee sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'administration. En outre, un rapport oral est présenté par le président de l'Acquisition committee au Conseil d'administration lors de chaque séance de ce dernier.

Durant l'exercice 2008, l'Acquisitions committee s'est réuni à quatre reprises.

3.5 Répartition des compétences

Le Conseil d'administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration, veuillez vous référer au règlement d'organisation du Conseil d'administration, qui peut être consulté à l'adresse www.efginternational.com/regulations.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle du Groupe et de ses filiales au Chief Executive Officer (« CEO ») et au Comité exécutif.

Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres de la direction générale gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne et rendent régulièrement compte au Conseil d'administration.

Le Groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée au Chief Executive Officer. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent comptent directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité exécutif.

Les titres ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres de la Direction générale sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le Chief Executive Officer (CEO) d'EFG International est responsable envers le Conseil d'administration de la gestion et de la performance générales du Groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. Il représente le Groupe EFG International envers les tiers et les autorités. Il est en outre coresponsable (avec le Conseil d'administration ainsi que d'autres membres de la direction générale) envers la Commission fédérale des banques (envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA depuis le 1er janvier 2009) pour que l'établissement mène une gestion prudentielle et observe la réglementation dans ses activités.

Deputy Chief Executive Officer

Le Deputy Chief Executive Officer a la charge d'assister le Chief Executive Officer dans l'exécution de ses tâches et est spécialement responsable des crédits et des transactions structurées ainsi que, conjointement avec le CEO, de la surveillance des activités du Private Banking et de la gestion de fortune. En outre, le Deputy CEO aide le Chief Executive Officer et le Chief Financial Officer à évaluer les cibles potentielles en vue de leur éventuelle acquisition.

Chief Financial Officer

Le Chief Financial Officer (CFO) assume la responsabilité générale de la gestion financière du Groupe EFG International. Il est responsable des finances de l'entreprise, comprenant la levée de capitaux, le financement ainsi que l'exécution des transactions appropriées, et des relations du Groupe avec les investisseurs. Le CFO est aussi responsable du respect des exigences s'agissant des rapports réglementaires et de l'adéquation des fonds propres. Il est également responsable des questions fiscales et du conseil en matière de préparation des rapports financiers.

Senior Executive Operations & Administration

Le Senior Executive Operations & Administration est responsable du management, de la coordination, de la supervision, de la planification et du contrôle de la plupart des activités de support d'EFG, notamment: opérations, risques opérationnels, technologie, compliance, approbation de produits, intégration des acquisitions, mises en route de nouvelles activités. Il assume également le rôle de coordinateur avec les filiales et les succursales, les réviseurs internes et externes ainsi qu'avec les autorités réglementaires. En outre, il est membre du Conseil d'administration de plusieurs filiales d'EFG International et de l'Executive Credit committee d'EFG International.

Head of Strategic Marketing & Communications

Le Head of Strategic Marketing & Communications est responsable des activités en matière de marketing stratégique mondial, de marque, de publicité et de communication pour le Groupe EFG International.

CEO Southern Europe

Le CEO Southern Europe supervise le développement des activités d'EFG International dans l'Europe méridionale, comprenant la France, Monaco et l'Espagne.

Chief Risk Officer et Group General Counsel

Le Chief Risk Officer et Group General Counsel est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques pour le Groupe EFG International ainsi que de l'établissement des rapports y relatifs. Les fonctions qui relèvent de sa responsabilité comprennent la gestion et le controlling concernant les risques de marché, de liquidité,

de contrepartie et de client ainsi que les risques juridiques et opérationnels. Il a en outre la responsabilité de fournir des conseils juridiques au Groupe EFG International ainsi que de superviser et de coordonner les fonctions de compliance dans l'ensemble du Groupe.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité exécutif

Le Conseil d'administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec le management, y compris lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du Comité exécutif assistent à chacune des séances du Conseil d'administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Le Chief Executive Officer fournit chaque trimestre un rapport écrit au Conseil d'administration résumant le développement des affaires et est disponible pour répondre à ses questions. En outre, le Chief Financial Officer présente les comptes trimestriels au Conseil d'administration.

Les membres de la direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le Chief Financial Officer, assistent aux réunions de l'Audit committee et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le directeur des affaires juridiques et de la compliance assiste aux réunions de l'Audit committee et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de compliance.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Risk management committee.

En outre, l'unité d'audit interne du Groupe placée sous la tutelle de l'Audit committee réalise des audits indépendants. Indépendante de la direction du point de vue organisationnel, cette unité est chargée de fournir au Conseil d'administration et à l'Audit committee des services leur permettant de s'assurer objectivement de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne. L'unité entretient un dialogue régulier avec les réviseurs externes en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs et de coordonner leurs activités. Ses droits et obligations sont fixés dans le règlement interne et dans une charte interne sur l'audit. L'unité d'audit interne dispose d'un droit à l'information et d'un accès aux documents illimités, pour tout ce qui concerne le Groupe et ses filiales.

Voir également l'information sur la gestion des risques en page 46.

COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité exécutif

Lawrence D. Howell (1953), citoyen américain, est Chief Executive Officer d'EFG International. Précédemment, il a été Chief Executive Officer d'EFG Bank (depuis 1997) et membre de la direction (depuis 1997). De 1995 à 1997, il été CEO du bureau de Zurich de la Banque de Dépôts, prédécesseur du Groupe EFG. Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Howell a travaillé pour Coutts and Co. International Private Banking de 1989 à 1995. Avant 1993, il a été Head of Americas and Asia à Zurich et New York puis, jusqu'en 1995, Head of Americas basé à New York et responsable de la clientèle domi-

ciliée sur le continent américain ainsi que des succursales de la banque aux Etats-Unis, aux Bahamas, aux Bermudes, dans les lles Caïmans et en Amérique latine.

De 1986 à 1989, M. Howell a passé trois ans au sein de Citibank Switzerland comme vice-président en charge de la clientèle suisse très fortunée, alors qu'en 1985 et 1986 il a travaillé pour McKinsey and Co. à New York en tant que consultant pour les prestataires de services financiers, y compris les banques privées. M. Howell a commencé sa carrière auprès de Citibank en 1978 en qualité de conseiller juridique interne pour l'International Private Banking Division et, de 1981 à 1984, a été responsable du personnel pour Jean Pierre Cuoni, alors Head of Private Banking for Europe, Middle East and Africa.

M. Howell est titulaire d'une licence en gestion d'entreprise et d'un doctorat en droit de l'University of Virginia.

James T. H. Lee (1948), citoyen britannique, est Deputy Chief Executive Officer d'EFG International. Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG Bank (depuis 2003). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit committee et membre de la direction en janvier 2002. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999-2000), et a été Global Head of International Private Banking à Bank of America (19971998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-up actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt.

M. Lee est un membre non exécutif du Conseil d'administration de CMA Global Hedge PCC Limited, une société sise à Guernesey, cotée au London Stock Exchange depuis juillet 2006. CMA Global Hedge PCC Limited n'est ni une succursale, ni une filiale d'EFG International.

M. Lee a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Rudy van den Steen (1964), citoyen belge, est Chief Financial Officer et Head of M&A d'EFG International. Il a rejoint EFG Bank en tant que Chief Financial Officer en juin 2000. En plus de ses responsabilités de CEO, M. van den Steen dirige les projets de fusions-acquisitions. Avant de rejoindre EFG Bank, M. van den Steen a travaillé pour Price Waterhouse où il a dirigé en dernier lieu le groupe M&A Advisory du Financial Institutions Group en Suisse.

M. van den Steen est titulaire d'un master en sciences économiques appliquées et gestion d'entreprise de l'Université de Louvain (Belgique), avec des spécialisations en économie quantitative et mathématique.

Alain Diriberry a été nommé Senior Executive Operations and Administration d'EFG International en juillet 2008. Il rejoint EFG Bank en août 2003 en tant que Deputy CEO

assumant les responsabilités de Chief Operating Officer chargé de la direction opérationnelle, plus il est devenu Head of Private Banking, Genève en janvier 2005. Il n'a pas d'activités ou d'intérêts autres que ses fonctions à EFG International. Auparavant, il a travaillé à Coutts Switzerland (1994 - 2003) d'abord comme COO, responsable des opérations, de l'informatique et des fonctions d'état-major, puis, depuis 2000, comme Head of Private Banking pour la Suisse. De 1989 à 1994, il a été directeur de l'informatique à NatWest Bank in Paris, devenant ensuite Head of Central Support et Deputy General Manager. Il a commencé sa carrière comme ingénieur en technologies de l'information puis a rejoint Price Waterhouse en tant que consultant informatique et chef de projet dans différents domaines, notamment la finance et la banque.

M. Diriberry est citoyen français, né en 1953, et docteur en technologies de l'information de l'Université de Toulouse.

Keith Gapp a été nommé Head of Strategic Marketing & Communications en juillet 2007. De 1999 à 2007, M. Gapp a été partenaire et directeur de GMQ, dont il est cofondateur, une entreprise de consultance stratégique au service d'une clientèle de premier ordre de banques privées et de gérants de fortune en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Il était aussi le co-auteur de The Wealth Partnership Review, une publication leader destinée au monde de la finance. Auparavant, M. Gapp a passé treize ans dans le groupe Barclays. Il a assumé différentes fonctions de dirigeant, dont Head of Premier International, une société transnationale de gestion de fortune (1998-99); Head of Finance, Planning & Compliance, Barclays Offshore Services (1996-98); Corporate Manager, City Corporate Group, 54 Lombard St. (1993-96); Business Sector Marketing (1990-93); et assistant personnel du Président et CEO de Barclays American Corporation (1989-90).

M. Gapp est citoyen britannique, né en 1964, et a étudié l'économie au King's College, Université de Cambridge.

Gérard Griseti est Chief Executive Officer de la région Southern Europe d'EFG International. Auparavant, il a dirigé la division Private Banking and Clientele de CFM Monaco / groupe Crédit Agricole Group (depuis 1998). De 1988 à 1998, il a occupé des postes de cadre dirigeant à Paris, Bruxelles et au Luxembourg à la Banque Indosuez, à Calyon et dans le groupe Crédit Agricole. De 1985 à 1988, il a travaillé chez American Express à New York à Paris en tant que directeur adjoint du département Private Banking.

M. Griseti est citoyen français, né en 1958, possède un diplôme d'études supérieures spécialisées de banque et finance et une maîtrise de sciences économiques de l'Université d'Aix en Provence (France).

Frederick Link a été nommé Group General Counsel et Corporate Secretary d'EFG International en mars 2006 et Chief Risk Officer en juillet 2008. Il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du controlling des risques ainsi que du conseil juridique au sein du Groupe EFG International tout entier. Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur le marché des actions et le marché du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il les conseillait également en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes. M. Link est citoyen américain, né en 1975.

M. Link est membre du barreau de New York et possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt.

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des tiers.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRETS

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

La rémunération des membres du Conseil d'administration, du CEO, des autres membres du Comité exécutif et de la Direction générale est fixée par le Remuneration committee du Conseil d'administration (voir chiffre 3.4). Ce comité tient séance une fois par an et fixe les niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux du Comité exécutif en tenant compte des paramètres définis par le Conseil d'administration au complet. Des séances spéciales peuvent être réunies en fonction des besoins.

Le Remuneration committee détermine la rémunération des membres du Comité exécutif en fonction des niveaux de rémunération du marché pour des postes similaires, de la performance individuelle et de la contribution de chacun à la marche des affaires. Le Groupe EFG International a adopté un plan d'options sur actions pour les collaborateurs et les dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'options sur actions») afin que la société puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la direction et les autres collaborateurs importants et, par là, accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'options sur actions couvre toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2009 et durera jusqu'à ce que toutes les options et les restricted stock units attribuées en vertu du plan d'options sur actions aient été exercées ou soient échues.

Chaque année, le CEO identifie les personnes qui méritent de participer au plan d'options sur actions et les recommande au Remuneration committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne éligible.

Les détails relatifs aux options octroyées en vertu du plan d'options sur actions figurent dans la note 50 des comptes consolidés du Groupe EFG International inclus dans le présent rapport annuel.

Membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration, en bénéficiant, est déterminée par le Remuneration committee et ne comprend aucun bonus en espèces ni autre élément variable.

Comité exécutif et Direction générale

La rémunération des membres du Comité exécutif et des membres de la Direction générale est fixée par le Remuneration committee. Les éléments suivants de rémunération sont applicables au niveau de la Direction générale:

- salaire de base en espèces;
- bonus en espèces fixé chaque année;
- autres rémunérations en espèces (indemnisation des dépenses, etc.);
- plan d'options sur actions d'EFG International;
- fonds de pension.

Les bonus des membres de la Direction générale autres que le CEO sont fixés par le Remuneration committee, à son entière discrétion, sur recommandation du CEO (sauf en ce qui concerne son propre bonus) et en fonction des niveaux de rémunération du marché, de la performance individuelle et de la performance d'EFG International réalisées durant l'exercice.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettent leur demande, inscrites sans restriction aucune au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995 (cf. le chiffre 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et, par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Conformément aux dispositions légales, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur la fusion ne s'applique.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'administration communique l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million au moins peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour au plus tard 40 jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

En ce qui concerne la participation à l'assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant 15 jours avant une assemblée générale et finissant immédiatement après la clôture de l'assemblée générale.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Les statuts ne prévoient par conséquent pas de clause statutaire d'«opting-out» et d'«opting-up». Ils ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33 1/3 % des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22 al. 2 de la Loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32 al. 1 de la Loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions et restricted stock units attribuées aux dirigeants et employés peuvent être exercées dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières. Les conventions individuelles de blocage décrites au point 1.4 (v. plus haut) perdent leur validité dès lors que le Groupe EFG ne possède plus de participation majoritaire dans EFG International et que, par conséquent, EFG International n'est plus sous la supervision consolidée du Groupe EFG exercée par la Commission fédérale des banques (par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA depuis le 1er janvier 2009).

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers SA a été désigné comme auditeur statutaire du Groupe EFG International, le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions de réviseur responsable le 29 avril 2008.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA pour l'audit des comptes 2008 d'EFG International et de ses filiales se sont montés à CHF 4'633'778.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de révision non récurrents ont atteint CHF 162'579 et les honoraires pour conseil fiscal, expertises et autres prestations de services, CHF 135'628.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'Audit committee, sur mandat du Conseil d'administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du Groupe et de leurs réviseurs responsables. De concert avec les réviseurs, l'Audit committee passe en revue l'efficacité des systèmes de contrôle internes par rapport au profil de risque du Groupe.

L'Audit committee s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du Groupe concernant des audits supplémentaires, des travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être approuvés préalablement par l'Audit committee.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports à l'Audit committee portant sur des procédures comptables et pratiques critiques, sur des traitements différents de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la direction et sur d'autres communications matérielles écrites entre les réviseurs externes et la direction.

L'Audit committee rencontre régulièrement les réviseurs responsables de la société de révision, mais au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du Groupe à intervalles réguliers.

Le bureau du Président discute, au moins une fois par an avec les réviseurs responsables de PricewaterhouseCoopers au sujet du travail de révision effectué, des principales constatations et des questions soulevées durant la révision.

L'Audit committee et le bureau du Président font rapport au Conseil d'administration au sujet de leurs contacts et de leurs discussions avec les réviseurs externes.

Les réviseurs externes ont un accès direct permanent à l'Audit committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe ses actionnaires et le public régulièrement au moyen de rapports annuels et semestriels et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures. Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois par voie électronique à

www.efginternational.com/financial-reporting

et

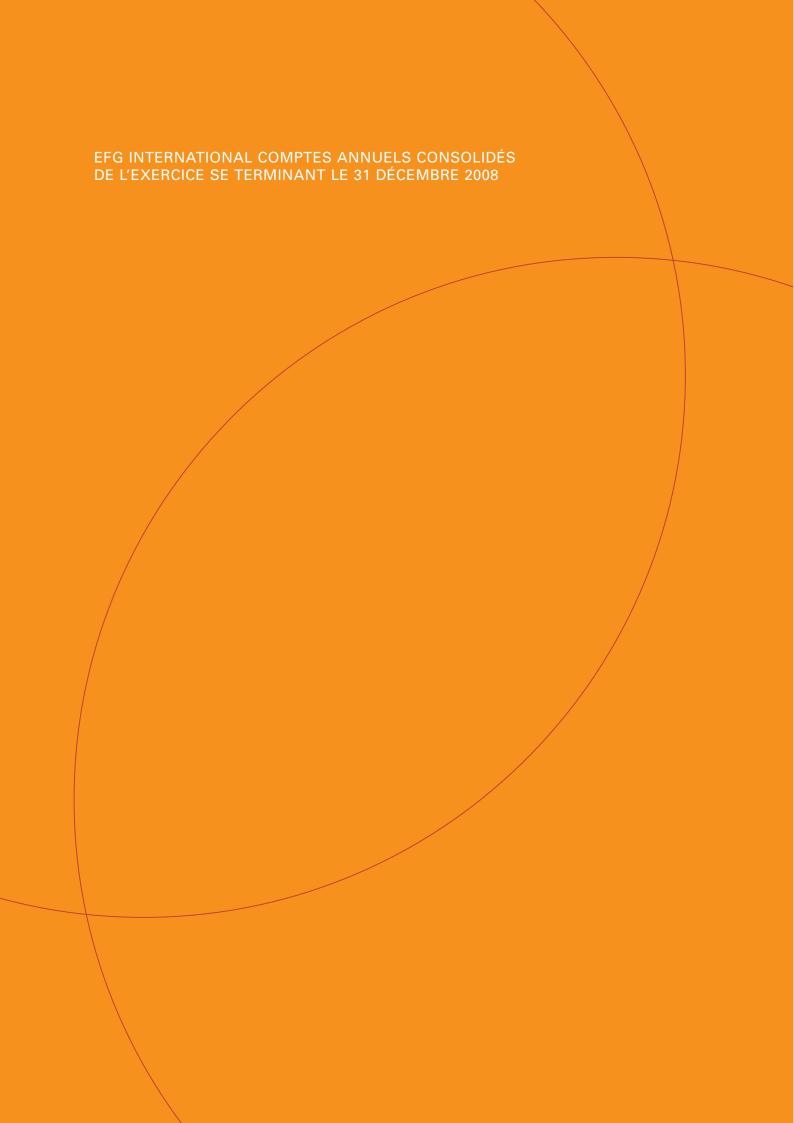
www.efginternational.com/press-releases et sur papier.

Dates importantes

Vous trouverez une liste mise à jour des dates importantes sur notre page d'accueil: www.efginternational.com/corporate-calendar

Une banque privée à nulle autre pareille.

Une expertise technique est à la base d'un conseil avisé, conçu pour chaque client individuellement.



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 7				
BILA	N CONSOLIDÉ	79		
VARI	ATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	80		
TABL	LEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	81		
1 2 3 4 4.1 4.2 4.3 4.4 4.5 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Informations générales Principes comptables Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables Evaluation et gestion des risques financiers Risques de crédit Risques de marché Risque de liquidité Juste valeur des actifs et passifs financiers Gestion des capitaux propres Résultat net des opérations d'intérêt Résultat net des commissions bancaires et prestations de services Produits des dividendes Resultat net des opérations de négoce Gain (perte) net sur instruments financiers désignés à leur juste valeur Gains moins pertes sur titres de placement Charges pour pertes de valeur Charges opérationnelles Charges de personnel	82 82 95 97 97 103 107 109 112 114 114 115 115 115		
14 15 16	Charge d'impôt Impôts sur le résultat différés Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre	116 117		
17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34	la Suisse et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle Espèces et avoirs auprès des banques centrales Trésorerie et équivalents de trésorerie Bons du Trésor et autres papiers monétaires Créances sur les banques Prêts et avances à la clientèle Provision pour créances compromises sur la clientèle Couverture des prêts Instruments financiers dérivés Actifs financiers désignés à leur juste valeur – destinés au négoce Actifs financiers désignés à leur juste valeur – désignés à l'origine Titres de placement – disponibles à la vente Titres de placement – détenus jusqu'à leur échéance Participations Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Autres actifs Engagements envers les banques Engagements envers la clientèle Prosife financiers décignés à leur juste valeur	118 119 120 120 121 121 122 122 124 125 126 127 128 137 137		
35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51	Passifs financiers désignés à leur juste valeur Autres passifs financiers Titres de créance émis Autres passifs Obligations à titre de prestations de retraites Capital-actions, primes d'émission et propres actions Autres réserves Concentration géographique des actifs, passifs et engagements hors bilan Passifs éventuels et engagements Opérations fiduciaires Information sectorielle Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger Résultat de base et résultat dilué par action ordinaire Dividende par action Transactions avec les parties liées Plan de rémunération en options Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG	137 138 138 139 142 144 145 145 146 148 150 151 153 155		
52 53 54 55	Actifs sous gestion et actifs sous administration Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes Conseil d'administration Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	155 156 156 156		
RAPE	PORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DU GROUPE	158		

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2008 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2007 millions de CHF
Produit des opérations d'intérêt et d'escompte		861.8	766.2
Charge d'intérêts		(575.2)	(521.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	286.6	244.4
Produit des commissions bancaires et prestations de services		671.5	725.7
Charge des commissions bancaires et prestations de services		(99.8)	(135.9)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	6	571.7	589.8
Produit des dividendes	7	3.2	
Produit net des opérations de négoce	8	88.3	75.7
Gain (perte) net sur instruments financiers désignés			
à leur juste valeur	9	(127.2)	5.3
Gains moins pertes sur titres de placement	10	107.6	(0.3)
Autre résultat opérationnel		16.1	(1.1)
Résultat net des autres opérations		88.0	79.6
Résultat opérationnel		946.3	913.8
Charges pour perte de valeur	11	(15.4)	(1.0)
Charges opérationnelles	12	(709.5)	(542.0)
Résultat avant impôts		221.4	370.8
Charge d'impôt sur le résultat	14	(25.5)	(40.6)
Résultat net de l'exercice		195.9	330.2
Perte nette attribuable aux actionnaires minoritaires		26.0	1.8
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe		221.9	332.0
		CHF	CHF
Résultat par action ordinaire			
de base	47.1	1.33	2.06
dilué	47.2	1.32	2.05

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	17	115.2	73.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	19	73.7	794.6
Créances sur les banques	20	3,730.6	3,501.0
Prêts et avances à la clientèle	21	7,424.3	7,920.0
Instruments financiers dérivés	24	452.8	223.4
Actifs financiers désignés à leur juste valeur:			
actifs destinés au négoce	25	720.3	
désignés à l'origine	26	533.4	37.6
Titres de placement:			
disponibles à la vente	27	3,351.4	3,537.7
détenus jusqu'à leur échéance	28	514.1	566.1
Immobilisations incorporelles	30	1,763.0	1,191.4
Immobilisations corporelles	31	57.1	44.8
Actifs d'impôts sur le résultat différés	15	25.8	11.0
Autres actifs	32	132.6	135.3
Total de l'actif		18,894.3	18,036.6
Dont créances envers des participants qualifiés		10.4	62.0
Passif			
Engagements envers les banques	33	400.9	807.1
Engagements envers la clientèle	34	14,213.4	13,579.6
Instruments financiers dérivés	24	459.6	235.6
Passifs financiers désignés à leur juste valeur	35	263.1	
Autres passifs financiers	36	679.6	
Titres de créance émis	37		158.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants		12.9	39.5
Passifs d'impôts sur le résultat différés	15	66.0	35.8
Autres passifs	38	541.4	741.9
Total du passif		16,636.9	15,597.5
Capitaux propres			
Capital-actions	40.1	77.3	78.4
Primes d'émission	40.2	1,205.3	1,263.1
Autres réserves	41	160.1	517.1
Résultats non distribués		719.6	578.3
		2,162.3	2,436.9
Actionnaires minoritaires		95.1	2.2
Total des capitaux propres		2,257.4	2,439.1
Total des capitaux propres et du passif		18,894.3	18,036.6
Dont engagements de rang subordonné		-	158.0
Dont engagements envers des participants qualifiés		5.3	5.9

Les notes figurant aux pages 82 à 157 font partie intégrante des présents comptes consolidés

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Attribuable aux porteurs d'actions du Groupe						
	Note	Capital- Actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	Résultat non distribué millions de CHF	Actionnaires Minoritaires millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1er janvier 2007		79.3	1,338.3	567.3	319.6	_	2,304.5
Dividende payé sur les actions ord	dinaires				(44.0)		(44.0)
Dividende payé sur les actions pré	éférentiel	les			(29.3)		(29.3)
Actions ordinaires rachetées	40	(0.9)	(75.1)				(76.0)
Actions préférentielles rachetées	40	(0.0)	(0.1)				(0.1)
Actions émises aux							
actionnaires minoritaires						4.0	4.0
Coût lié à l'augmentation du							
capital-actions de filiales				(1.0)			(1.0)
Plan d'options pour employés	50			8.8			8.8
Ajustement d'autres réserves	41			(3.8)			(3.8)
Ajustement d'autres réserves -							
effets fiscaux				1.0			1.0
Titres de placement disponibles à	la vente						
variations de la juste valeur	27			9.1			9.1
effets fiscaux des variations							
de la juste valeur				(0.1)			(0.1)
transfert au résultat net,				(511)			(511)
net d'impôts				2.5			2.5
Ecarts de conversion				(66.7)			(66.7)
Résultat net de la période				(00.77	332.0	(1.8)	330.2
Total 2007		(0.9)	(75.2)	(50.2)	258.7	2.2	134.6
10141 2007		(0.0)	(70.2)	(00.2)	200.7	2.2	104.0
Solde au 31 décembre 2007		78.4	1,263.1	517.1	578.3	2.2	2,439.1
Dividende payé sur les actions			,				
ordinaires	48				(50.2)		(50.2)
Dividende payé sur les actions					(0.012)		(0012)
préférentielles					(30.4)		(30.4)
Actions ordinaires rachetées	40	(1.1)	(63.7)		(0011)		(64.8)
Actions émises aux actionnaires m			(5551)			131.4	131.4
Distributions aux actionnaires min						(10.9)	(10.9)
Option de vente des minoritaires	41			(36.0)		(1010)	(36.0)
Plan d'options pour employés	50			20.4			20.4
Plan d'options vendus	40.2		5.9	20.7			5.9
Titres de placement disponibles à			5.9				5.5
variations de la juste valeur	27			66.5			66.5
	21			00.5			00.5
effets fiscaux des variations				(4.3)			(4.3)
de la juste valeur transfert au résultat net,				(4.3)			(4.3)
				(107.6)			(107.6)
net d'impôts				(107.6)		/1.6\	(107.6)
Ecarts de conversion				(296.0)	004.0	(1.6)	(297.6)
Résultat net de la période		10.51	/== -:	/o== ::	221.9	(26.0)	195.9
Total 2008		(1.1)	(57.8)	(357.0)	141.3	92.9	(181.7)
Solde au 31 décembre 2008		77.3	1,205.3	160.1	719.6	95.1	2,257.4

Les notes figurant aux pages 82 à 157 font partie intégrante des présents comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

N .	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Note Flux de trésorerie opérationnels	millions de CHF	millions de CHF
Intérêts perçus	821.1	683.0
Intérets perçus Intérêts versés	(553.4)	(578.7)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçues	677.1	743.7
	(97.0)	(187.7)
Commissions bancaires et autres prestations de services versées Dividendes perçus	3.2	(107.7)
. ,	72.4	80.9
Produit net des opérations de négoce Autres entrées/(sorties) de trésorerie opérationnelle		
	(24.7)	7.6
Charges de personnel payées	(404.5)	(338.8)
Autres charges opérationnelles payées	(201.0)	(124.0)
Impôts sur le résultat payés	(49.6)	(16.1)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations	242.0	200.0
des actifs et passifs opérationnels	243.6	269.9
Variations des actifs et passifs opérationnels		
Diminution nette des bons du Trésor		7.6
(Augmentation)/Diminution nette des créances sur les banques	(51.0)	23.8
(Augmentation)/Diminution nette des instruments financiers dérivés	(3.6)	12.8
Augmentation nette des prêts et avances à la clientèle	(718.9)	(1,735.6)
Diminution/(Augmentation) nette des autres actifs	12.9	(67.5)
(Diminution)/Augmentation nette des engagements envers les banques	(156.9)	116.7
Augmentation nette des engagements envers la clientèle	2,637.3	1,768.7
Diminution nette des autres passifs	(40.9)	(40.7)
Flux de trésorerie opérationnelle net	1,922.5	355.7
	1,0.2.3	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisitions de filiales et d'entreprises, nettes des liquidités acquises	(848.1)	(174.1)
Cession de la part des minoritaires dans des filiales et entreprises	3.4	
Achat de titres	(10,950.0)	(6,683.5)
Produits de la vente de titres	9,287.3	4,812.2
Achat d'immobilisations corporelles 31	(29.2)	(23.3)
Achat d'immobilisations incorporelles	(10.7)	(8.3)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	0.1	0.6
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement	(2,547.2)	(2,076.4)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		
Dividende payé sur les actions préférentielles	(30.4)	(29.3)
Dividende payé sur les actions ordinaires 48	(50.2)	(44.0)
Distributions aux actionnaires minoritaires	(10.9)	
Actions ordinaires rachetées 40	(64.8)	(76.1)
Actions émises aux actionnaires minoritaires	99.1	4.0
Emission de produits structurés	669.1	
Remboursement d'autres emprunts	(150.7)	
Coûts d'émission d'actions dans des filiales	(10017)	(1.0)
Flux de trésorerie net provenant/(utilisé dans) les activités de financement	461.2	(146.4)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de		79.8
	(00=00,	
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(526.2)	(1,787.3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période 18	4,370.4	6,157.7
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(526.2)	(1,787.3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie 18	(3,844.2)	4,370.4

Les notes figurant aux pages 82 à 157 font partie intégrante des présents comptes consolidés

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

1. INFORMATIONS GENERALES

EFG International et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le Groupe) constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Bahamas, Bangkok, Bermudes, Buenos-Aires, Canada, Caïman, îles Anglo-Normandes, Dubaï, Finlande, Gibraltar, Hong Kong, Liechtenstein, Luxembourg, Miami, Madrid, Monaco, Mumbaï, New York, Paris, Singapour, Suède, Suisse, Taiwan et Royaume-Uni. En Suisse, les bureaux du Groupe sont situés à Zurich, Genève, Lugano, Sion, Martigny, Verbier et Crans-Montana. Au 31 décembre 2008, le Groupe, dans son ensemble, employait 2'455 personnes (1'864 au 31 décembre 2007).

EFG International SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 31 mars 2009.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation):

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2008. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS et aux interprétations IFRIC émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, au moment de l'établissement des comptes (31 mars 2009). Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements éventuels, de même que des produits et charges figurant au compte de résultat de l'exercice. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples information sur les estimations critiques sont fournies dans les notes 3 et 30.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère et de sa principale filiale opérationnelle EFG Bank.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émise par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'IFRIC de l'IASB en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1er janvier 2008.

Il s'agit de:

- IFRIC 14, IAS 19 - Plafonnement de l'actif au titre des prestations définies, les dispositions minimales en matière de couverture financière et leurs interactions, indiquent comment évaluer la limite, conformément à la norme IAS 19, du montant excédentaire pouvant être comptabilisé comme un actif. La norme explique également comment une couverture financière minimale statutaire ou contractuelle peut influer sur un actif ou un passif en matière de retraites. Cette interprétation n'a aucun effet sur les états financiers du Groupe, car celui-ci présente un déficit en matière de retraites et n'est pas soumis aux dispositions relatives à la couverture financière minimale.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

- IFRIC 11 Actions propres et transactions intra-groupe. Cette interprétation fournit des indications sur certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui ne sont pas spécifiquement couvertes par la norme IFRS 2. Elle inclut des transactions par lesquelles une filiale octroie à des membres de son personnel des droits sur des actions de la société mère ou la société mère octroie des droits directement aux membres du personnel de sa filiale (avec effet au 1er mars 2007 et pour les exercices qui suivent).

En ce qui concerne certaines nouvelles normes de comptabilisation et interprétations de l'IFRIC qui ont été publiées à la date des présents comptes consolidés et qui sont obligatoires pour les périodes comptables débutant le 1er janvier 2008 ou après cette date, le Groupe a décidé de ne pas adopter par anticipation celles qui ne sont pas encore obligatoires pour ses comptes consolidés 2008:

- IAS 1 (révisée) Présentation des états financiers. A trait à la présentation de la variation des capitaux propres et d'autres éléments du résultat global. Cette révision ne modifie pas la comptabilisation, l'évaluation ou l'information de transactions spécifiques ou d'autres événements requises par d'autres dispositions IFRS (avec effet au 1er janvier 2009).
- IAS 1 (amendée), Présentation des états financiers (avec effet au 1er janvier 2009). Publié en mai 2008, cet amendement fait partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations. Cette modification précise que certains plutôt que tous les actifs et passifs financiers classés comme détenus en vue de transactions conformément à la norme IAS 39 Instruments financiers: comptabilisation et évaluation sont des exemples respectivement d'actifs et de passifs courants. Le Groupe appliquera la norme IAS 39 (modifiée) à dater du 1er janvier 2009.
- IAS 19 (amendée) Avantages du personnel (avec effet au 1er janvier 2009). Publié en mai 2008, cet amendement fait partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations.
 Cet amendement précise que l'effet des améliorations apportées au régime de retraites qui conduit à un changement tel que des prestations promises sont affectées par des augmentations futures de salaire, constitue une réduction de régime tandis que si ces améliorations changent les prestations attribuables à des services passés, elles donnent lieu à des coûts des services passés négatifs s'il en résulte une réduction de la valeur actuelle d'une obligation de prestation définie.

La définition du rendement des actifs du régime de retraites a été amendée de sorte que les coûts d'administration dudit régime ne peuvent être déduits du calcul de ce rendement que dans la mesure où ces coûts ont été exclus de l'évaluation de l'obligation de prestation définie. Selon que les prestations seront dues avant ou après douze mois de service, on distinguera entre prestations à court terme et prestations à long terme.

- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Cette norme requiert que les passifs éventuels donnent lieu à une information et ne soient pas comptabilisés. La norme IAS 19 a été amendée en conséquence.
 Le Groupe appliquera la norme IAS 19 (amendée) à partir du 1er janvier 2009.
- IAS 27 (révisée) Etats financiers consolidés et individuels (avec effet au 1er juillet 2009). La norme révisée prévoit que les effets de toutes les transactions avec des intérêts minoritaires soient enregistrés dans les capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat s'il n'y a pas eu de changement au niveau du contrôle. Cette norme spécifie également comment comptabiliser une perte de contrôle. Tout intérêt restant dans l'entité est réévalué à sa juste valeur et un gain ou une perte sera comptabilisé en résultat. A compter du 1er janvier 2010, le Groupe appliquera la norme IAS 27 (révisée) aux transactions avec des intérêts minoritaires. Le Groupe examinera l'impact de la norme révisée.
- IAS 32 (amendée) Instruments financiers: présentation et de l'IAS 1 Présentation des états financiers: «Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation» (avec effet au 1er janvier 2009). Ces amendements demandent que les entités classent comme capitaux propres les instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations en cas de liquidation, pour autant que lesdits instruments présentent certaines caractéristiques et remplissent certaines conditions. Le Groupe appliquera les normes IAS 32 et IAS 1 (amendées) à partir du 1er janvier 2009. Leur application ne devrait pas avoir d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

- IAS 36 (amendée) Dépréciations d'actifs (avec effet au 1er janvier 2009). Publié en mai 2008, cet amendement fait partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations. Lorsque la juste valeur diminuée des coûts de la vente est calculée sur la base de flux de trésorerie actualisés, il y a lieu de fournir des informations équivalentes aux calculs effectués pour évaluer la valeur d'utilité. Le Groupe appliquera la norme IAS 36 (amendée) à dater du 1er janvier 2009 et fournira le cas échéant les informations demandées concernant les tests de dépréciation.
- IAS 39 (amendée) Instruments financiers: comptabilisation et évaluation (avec effet au 1er janvier 2009). Publié en mai 2008, cet amendement fait partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations. Le Groupe appliquera la norme IAS 39 (amendée) à partir du 1er janvier 2009.
- IFRS 2 (amendée) Paiement fondé sur des actions (avec effet au 1er janvier 2009). Cet amendement concerne les conditions d'acquisition et d'annulation. Il limite les conditions d'acquisition des droits aux seules conditions de services et de performance. Les autres critères d'un paiement fondé sur les actions ne constituent pas des conditions d'acquisition des droits. Ces critères devront être inclus dans la juste valeur à la date de l'octroi pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et avec d'autres personnes fournissant des services similaires; ils n'ont pas d'influence sur le nombre d'instruments dont l'acquisition est attendue ou sur leur valeur après la date d'octroi. Toutes les annulations, initiées par l'entité ou par une autre partie, doivent faire l'objet du même traitement comptable. Le Groupe appliquera la norme IFRS 2 (amendée) à partir du 1er janvier 2009 et est d'avis que cet amendement n'aura pas d'impact important sur ses états financiers.
- IFRS 3 (amendée) Regroupement d'entreprises (avec effet au 1er juillet 2009). Cette norme amendée continue d'appliquer la méthode de l'acquisition aux regroupements d'entreprises moyennant quelques changements importants. C'est ainsi que tous les paiements en vue d'acquérir une entreprise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, les paiements conditionnels étant classés comme une dette, réévaluée ultérieurement par le compte de résultat. Selon l'acquisition, il est possible, à choix, d'évaluer les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise soit à leur juste valeur, soit à la part des actifs nets qu'ils détiennent dans celle-ci. Tous les coûts liés à une acquisition devraient être enregistrés dans un compte de charge. Le Groupe appliquera la norme IFRS 3 (révisée) à tous les regroupement d'entreprises à partir du 1er janvier 2010.
- IFRS 5 (amendée) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (et amendement subséquent de la norme IFRS 1 Première adoption) (avec effet au 1er juillet 2009). Publié en mai 2008, cet amendement fait partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations. Cet amendement précise que tous les actifs et passifs d'une filiale soient classifiés comme détenus en vue de la vente si un plan de cession partielle se traduit par une perte de contrôle. Une information y relative doit être fournie pour cette filiale si elle satisfait à la définition d'une activité abandonnée. Un amendement subséquent apporté à la norme IFRS 1 stipule que ces amendements sont applicables à compter de la date d'adoption des normes IFRS. Le Groupe appliquera la norme IFRS 5 (amendée) à toutes les cessions partielles de filiales à partir du 1er janvier 2010.
- IFRS 8 Segments opérationnels, remplace l'IAS 14. Cette norme régit les informations à fournir sur les segments d'activité en ce qui concerne la méthode appliquée et l'impact financier desdites activités ainsi que sur l'environnement économique dans lequel l'entité opère (avec effet au 1er janvier 2009).

Le Groupe est d'avis que les nouvelles normes et interprétations suivantes n'ont aucun impact sur ses états financiers:

- IAS 16 (amendée), Immobilisations corporelles (et amendement subséquent de la norme IAS 7 Tableaux de flux de trésorerie) (avec effet au 1er janvier 2009).
- IAS 20 (amendée) Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (avec effet au 1er janvier 2009).
- IAS 23 (amendée) Coûts d'emprunts avec effet sur les périodes annuelles à partir du 1er janvier 2009.
- IAS 28 (amendée) Participations dans des entreprises associées (et amendements subséquents des normes IAS 32 Instruments financiers: présentation et IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir) (avec effet au 1er janvier 2009). Le Groupe appliquera la norme IAS 28 (amendée) aux tests de dépréciation relatifs aux investissements dans des filiales et à toute réduction de valeur à partir du 1er janvier 2009.
- IAS 29 (amendée) Information financière dans les économies hyperinflationnistes (avec effet au 1er janvier 2009).
- IAS 31 (amendée) Participations dans des coentreprises (et amendements subséquents des normes IAS 32 et IFRS 7)
 (avec effet au 1er janvier 2009).
- IAS 38 (amendée) Immobilisations incorporelles (avec effet au 1er janvier 2009). Cet amendement n'aura pas d'impact sur les opérations du Groupe car tous les actifs intangibles sont amortis selon la méthode linéaire.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

- IFRIC 12 Accords de concession de services, avec effet sur les périodes annuelles à partir du 1er janvier 2008.
- Les normes suivantes ont fait l'objet d'amendements mineurs (qui ne sont pas précedemment traités): IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir, IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, IAS 10 Evénements postérieurs à la date de clôture, IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 34 Information financière intermédiaire. Publiés en mai 2008, ces amendements font partie du projet de l'IASB de procéder chaque année à des améliorations. Il est peu probable que ces amendements puissent avoir un impact sur les comptes du Groupe.

Le Groupe est d'avis que, s'agissant de ses opérations, les nouvelles normes et interprétations suivantes ne sont pas pertinentes

- IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle (avec effet au 1er juillet 2008).
- IAS 40 (amendée) Immeubles de placement (et amendements subséquents de la norme IAS 16) (avec effet au 1er janvier 2009).
- IFRIC 15 Contrats de constructions immobilières (avec effet au 1er janvier 2009).
- IFRIC 16 Couverture d'investissements nets en devise étrangère (avec effet au 1er janvier 2008).
- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux détenteurs (avec effet au 1er juillet 2009).
- IFRIC 18 Transfert d'actifs des clients (avec effet au 1er juillet 2009).
- IFRS 7 (amendée) Instruments financiers: informations à fournir (avec effet au 1er janvier 2009).

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect en termes de définition de leurs politiques financière et opérationnelle, lequel va généralement de pair avec une participation conférant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet potentiel de droits de vote immédiatement exerçables ou convertibles sont pris en considération lorsqu'il s'agit d'établir si le Groupe a le contrôle sur une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

Les acquisitions de filiales par le Groupe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs cédés, des titres émis ou des dettes contractées en contrepartie de la participation acquise, ceci à la date d'acquisition, plus les coûts induits. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur économique est comptabilisé comme «goodwill». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur économique des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées; les moins-values non réalisées sont éliminées. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 29.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires comme des transactions avec des tiers externes. Les cessions à des intérêts minoritaires résultent en gains ou pertes pour le Groupe qui sont enregistrés dans le compte de résultat. Les achats à des intérêts minoritaires produisent un goodwill, qui est la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Options de vente sur des actionnaires minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenues par des actionnaires minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Le Groupe a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et à comptabiliser l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Des variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le compte de résultat.

(iii) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise fonctionnelle du Groupe et sa devise de présentation des comptes. Les actifs et passifs ainsi que le compte de résultat des filiales étrangères, dont les comptes sont établis en devise, sont convertis en francs suisses, respectivement au taux de change du marché à la fin de la période de référence et au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des capitaux propres (écart de conversion cumulé) et figure dans les autres réserves.

Les différences de change qui résultent de cette conversion sont imputées directement aux capitaux propres. En cas de vente d'une participation, la différence de change accumulée est alors imputée au compte de résultat.

Les goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2008 Cours de clôture	2008 Cours moyen	2007 Cours de clôture	2007 Cours moyen
USD	1.0609	1.0832	1.1240	1.2002
GBP	1.5398	1.9973	2.2564	2.4019
EUR	1.4916	1.5866	1.6547	1.6430
SEK	0.1362	0.1653	0.1753	0.1776

(ii) Balance des transactions

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en francs suisses au cours de change prévalant à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères et classés comme étant disponibles à la vente sont analysées entre les différences de conversion résultant de changements des coûts amortis du titre et d'autres changements de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des changements des coûts amortis sont comptabilisées dans le résultat et les autres changements de la valeur comptable sont comptabilisés dans les capitaux propres.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés comprenant: contrats de change, opérations de change à terme et options, swaps de taux d'intérêt et options, options sur titres, opérations à terme sur l'or et options, sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, de modèles d'actualisation des flux futurs ou de modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

Le meilleur moyen pour démontrer la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est à dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observé sur le marché (c'est à dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données visibles sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que l'option de conversion d'une obligation convertible, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque la réévaluation à la juste valeur du contrat hôte ne passe pas par le compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le compte de résultat, à moins que le Groupe choisisse de désigner le contrat hybride à sa juste valeur au résultat.

La méthode de comptabilisation des résultats de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

- 1) des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés
- 2) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture des flux de trésorerie)
- 3) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net)

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés ainsi, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de la gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré.

Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'ajustement de la valeur comptable d'un titre de participation couvert continue à être comptabilisé dans le compte de bénéfices reportés jusqu'à sa vente.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans les capitaux propres. Le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou bien quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres jusqu'alors restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulé dans les capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements net

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les capitaux propres; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées en compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 24.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure, en appliquant la méthode du rendement effectif sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(ii) Produits des commissions et prestations de services

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisées dans le compte de résultat pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées dans le compte de résultat au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les commissions relatives à des portefeuilles ainsi que les autres commissions relatives à des conseils de gestion et des services sont comptabilisées dans le compte de résultat sur la base des contrats applicables, normalement sur une base prorata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Des commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de la performance sont remplis.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelle est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Si tel est le cas, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations montées dans des locaux loués: 5-10 ans
- Matériel informatique: 3-4 ans
- Meubles, équipements, et véhicules à moteur: 5-10 ans

Les gains ou pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés en comparant les produits de la vente à la valeur comptable, et sont enregistrés dans le poste Autres charges opérationnelles du compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous immobilisations incorporelles, tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les participations dans des entreprises associées. La valeur des goodwill est révisée chaque année. Quand il y a indication de la dépréciation d'un goodwill, sa valeur comptable est réévaluée à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité).

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 30.2). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles - Clientèle

Celles-ci sont portée au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 25 ans.

(iii) Autres immobilisations incorporelles - Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(iv) Autres immobilisations incorporelles - Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

(v) Autres immobilisations incorporelles - Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des logiciels est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Si tel est le cas, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 3 à 5 ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en cevre des logiciels spécifiques.

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts, prêts et opérations de change au comptant et à terme, qui sont portées au bilan à leurs dates de valeurs respectives.

Le Groupe classe ses différents actifs financiers dans les rubriques suivantes: juste valeur par résultat; prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et titres de placement disponibles à la vente. La direction détermine dans quelle catégorie l'actif financier doit être enregistré au moment de la comptabilisation initiale.

(i) Désignés comme étant à leur juste valeur

Cette catégorie est subdivisée en deux sous-catégories: Actifs financiers destinés au négoce et ceux qui dès l'acquisition sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat.

Un actif financier est classé sous cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est considéré comme tel par la direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à leur juste valeur par résultat ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêts, de change ou de cours des actions.

(iv) Détenus jusqu'à leur échéance

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenu et maturité fixes ou déterminables que la direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

Les achats et les ventes des titres appartenant aux catégories juste valeur par résultat, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers sont extournés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes non réalisés des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans le compte de résultat de l'année. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit extourné ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulé comptabilisé auparavant dans les capitaux propres devra être porté au compte de résultat. Cependant, les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont portés au compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs sont basés sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes au prix du marché, l'analyse de la valeur actualisée nette, des modèles de fixation des prix des options et d'autres techniques d'évaluations utilisées communément par les participants au marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers désignés comme étant des investissements à leur juste valeur et disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

(v) Passifs financiers à leur juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs évènements ultérieurs à l'acquisition de cet actif («loss event» ou «event») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs qui peuvent démontrer qu'un actif ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, tel que le non paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) concessions que le Groupe fait à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, concessions qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier à cause de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux futurs d'un groupe d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du Groupe; ou
 - conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs du Groupe.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(i) Actifs disponibles à la vente

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur du titre en-dessous de son coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle moins une éventuelle perte de valeur précédemment comptabilisée dans le compte de résultat – est déduite des capitaux propres et comptabilisée dans le compte de résultat. Une dépréciation de valeur sur des titres de participation comptabilisée dans le compte de résultat ne peut être extournée par le compte de résultat. Si, lors d'une procédure ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le compte de résultat, la perte est extournée par le compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à leur échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs escomptés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (sans compter les pertes futures de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en compte de résultat.

Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant la provision pour créances compromises y relative. De tels prêts sont amortis uniquement après que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un évènement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte alors reconnue précédemment est extournée en ajustant la provision par le compte de résultat. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont reconnues à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Les créances sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est reconnue dans le compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(I) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(m) Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur comptables aux fins d'établissement de rapports financiers. Pour déterminer les impôts sur le résultat différés, on utilise les taux d'imposition effectifs. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres obligations liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de valeur économique des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans les capitaux propres et, ultérieurement, dans le compte de résultat avec le résultat différé. L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une base brute.

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations en matière de retraites

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations définies ou des prestations définies.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Ceci s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère à l'exception de la Suisse et des îles Anglo-Normandes.

En Suisse, le Groupe gère plusieurs caisses de pension basées sur la primauté des cotisations ou sur celle des prestations conformément à la Loi sur la prévoyance professionnelle. Ces caisses de pension comprennent cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. En conséquence, celles-ci ont été enregistrées en tant que régimes de retraites à primauté des prestations.

Les coûts et le passif résultant des retraites ont été calculés sur une base actuarielle selon la méthode dite «projected unit credit method» et les hypothèses établies conformément à la norme IAS 19. Les calculs ont été effectués par des actuaires indépendants aux dates de clôture applicables.

Les charges de pension comptabilisées dans le compte de résultat et liées aux fonds de pension définis comme étant basés sur la primauté des prestations aux fins de conformité avec l'IAS 19 représentent les charges calculées de manière actuarielle diminuées du montant des cotisations versées par les employés.

Les gains et pertes actuariels sont portés en tant que produit ou charge lorsque le cumul net des gains et pertes actuariels non comptabilisés des plans de retraite individuels à la fin de l'exercice précédent sont supérieurs à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs desdits plans à cette date. Ces gains et pertes sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée moyenne de service restante des employés qui participent auxdits plans.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif les absences rémunérées à court terme.

(iii) Rémunération en actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les hypothèses concernant le nombre d'options susceptibles d'être exercées font partie des conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au compte de résultat, et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

(o) Transactions avec des parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'administration et les membres de la direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée. Toutes les transactions bancaires avec des parties liées surviennent dans la conduite normale des affaires et dans des conditions de concurrence normale.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand: a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs; b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation et c) son montant peut être estimé de manière fiable.

(g) Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est organisé par secteur géographique et le second niveau, par secteur d'activité.

Pour pouvoir effectuer des comparaisons, le Groupe présente quatre grands secteurs géographiques, calqués sur la structure de son organisation et de son management: Europe transfrontalière, Europe onshore, Asie et les Amériques. Le secteur de l'Europe transfrontalière comprend les implantations dont les clients sont typiquement résidents d'un pays autre que celui où ils entretiennent une relation bancaire avec le Groupe tels que la Suisse, Monaco, le Liechtenstein et Gibraltar.

Le secteur Europe onshore regroupe les implantations dont les clients résident dans le même pays que la société du Groupe avec laquelle ils effectuent leurs opérations bancaires, tels que le Royaume-Uni, la France et la Suède. Le secteur Asie inclut toutes les implantations situées au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, comme Hong Kong et Singapour. Les Amériques recouvrent les Etats-Unis d'Amérique, les Bahamas, l'Amérique latine et le Canada.

En 2008, le Groupe a acquis Marble Bar Asset Management («MBAM»), une société de hedge funds. Le Groupe est d'avis que le profil risque/rendement de MBAM et de C.M.Advisors Ltd ne diffère pas de manière significative de ses activités de private banking. Cependant, pour des raisons de taille relative, la direction a établi un second secteur d'activité dénommé «Hedge Fund Management».

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(r) Coûts d'émission d'actions

Les actions ordinaires et les bons de participation (actions privilègiées) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

(ii) Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres pour la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

(s) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés.

(t) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(u) Comparaisons de données

Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exercice suivant. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'évènements futurs jugée raisonnable compte-tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur du goodwill

Le Groupe vérifie annuellement si la valeur des goodwill a subi une réduction conformément au principe comptable exposé à la Note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de la juste valeur, diminuée des coûts de la vente. Ces calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. Comme la juste valeur diminuée des coûts de la vente nette était supérieure aux valeurs portées au bilan de chaque unité génératrice de trésorerie, il n'a pas été nécessaire de procéder à l'estimation de la valeur d'utilité. D'autres informations sont fournies à la note 30.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation (note 4.4). Lorsque de telles techniques (par exemple modèles) sont utilisés pour déterminer la juste valeur, celles-là sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et sont calibrés afin de garantir que les résultats sont compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

(c) Actifs financiers désignés à leur juste valeur: polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.4) en utilisant des modèles. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.3 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché produirait une perte de CHF 17,6 millions par le compte de résultat, et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 16,3 millions.

(d) Disponibles à la vente: polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente (note 4.4). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.3 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché produirait une perte de CHF 18,1 millions par les capitaux propres, et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF 16,4 millions.

(e) Réduction de valeur des titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en-dessous de son coût. La direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer appropriée en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice ou de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention et sa capacité de conserver ces placements jusqu'à leur échéance. Si le Groupe ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie en tant que disponible à la vente. Par conséquent, ces placements seraient évalués à leur juste valeur et non au coût amorti.

(g) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4. EVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui en assument l'essentiel des risques. Ainsi, le Groupe supporte des risques limités en matière de crédit, de marché et de liquidité. La majeure partie des risques de crédit du Groupe se limite aux placements interbancaires dans des établissements financiers de premier ordre, aux hypothèques, aux prêts Lombard et autres prêts garantis, alors que les risques de marché se restreignent en grande partie à des positions limitées de changes et de taux d'intérêt («gapping positions») maintenues par le Groupe.

En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Risk committee, lequel définit les principes et la tolérance au risque d'entente avec le Risk committee du Groupe EFG. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité des sous-comités des risques de marché et de crédit, qui sont assistés par les auditeurs internes et externes.

En conformité avec l'art. 663b du Code des obligations suisse, le Conseil d'administration a délégué à l'Audit committee, la responsabilité de l'analyse des risques principaux auxquels le Groupe pourrait être exposé. Ceux-ci sont les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant le contrôle à posteriori et des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assortis du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Conseil d'administration a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du cadre des contrôles internes (procédures internes comprises). Il a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continues des risques ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. En se fondant sur cette analyse, le Conseil d'administration a approuvé la politique en matière de risques.

4.1 Risques de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. L'exposition du Groupe au risque de crédit est relativement faible car celui-ci concerne principalement des prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

(a) Prêts et avances

Une caractéristique essentielle du processus d'approbation des crédits est la séparation entre les activités d'origine du crédit et celles de la gestion de ses risques. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être soutenues par les Responsables d'affaire régionaux, et ensuite finalisées et traitées par les départements des crédits.

L'Executive Credit committee du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit de la clientèle, de la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, incluant la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées à l'Operating Credit committee d'EFG Bank. En fonction de la définition des risques et des critères de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales, à l'Operating Credit committee d'EFG Bank et à l'Executive Credit committee du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, en conformité avec les exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locales de chacune des unités d'affaires internationales.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

La direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes

Notation du Groupe	Note	Description du degré	Moody's
1	Excellent	Couverte par des «garanties émises sous forme de trésorerie ou équivalents»; bonne diversification	Aaa
2	Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie, diversification imparfaite	Aa
3	Très bon	Couverte par «d'autres garanties» diversification imparfaite	Α
4	Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	Baa
5	Acceptable	Non garanti par un emprunteur de qualité	Ba
6	Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	В
7	Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	Caa
8	Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés, la couverture est détenue par le prêteur	Ca
9	Perte potentielle	La banque détient une couverture illiquide, non recouvrable	
		ou aucune couverture	С
10	Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrable	С

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont reportées dans celles du Groupe sur la base du taux de défaillance moyen à long terme de chaque notation externe. Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

(b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et d'autres effets, l'Executive Credit committee utilise des notations externes telles que celles de Standard & Poor's ou équivalentes.

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même monnaie ou que les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Plus de 90% des hypothèques sont enregistrés chez EFG Private Bank Ltd, la filiale britannique, et la majorité d'entre elles se réfèrent à des immeubles situés dans les meilleurs quartiers de Londres.

Les départements des crédits surveillent les expositions par rapport à des limites approuvés et à des couvertures gagées. Si nécessaire, ils mettent en œuvre des mesures correctives. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de haute volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins chaque année. La valeur des hypothèques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation) et les hypothèques importantes sont soumises à des évaluations indépendantes périodiques.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe, et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des capitaux propres et des ratings Fitch de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Market, Bank and Country Risk committee du Groupe. Au-delà de ce plafond, l'avis de la Risk Unit du Groupe doit être obtenu avant de soumettre la limite à l'approbation du Group's Risk committee.

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe emploie une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle d'entre elles est le nantissement pour des avances de fonds qui est la pratique usuelle. Le Groupe a mis en place des directives au sujet de l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit. Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont des hypothèques sur des immeubles résidentiels et commerciaux ainsi que des des charges sur des instruments financiers tells que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites sur des positions de dérivés nettes ouvertes (p. ex. la différence entre les contrats d'achat et de vente) à la fois par montant et par échéance. A tout moment, le montant sujet à un risque de crédit est limité à la juste valeur courante d'instruments qui sont favorables au Groupe (p. ex. actifs assortis de justes valeurs positives).

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- i) Garanties et lettres de crédit en standby: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que des prêts.
- ii) Engagements d'augmentations de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients de normes de crédit spécifiques.

4.1.3 Pertes de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent plus sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes subies à la date du bilan sur la base d'indications objectives d'une dépréciation (voir note 2 (j)). En raison des différentes méthodes appliquées, le montant des pertes sur crédits figurant dans les états financiers est d'habitude inférieur au montant déterminé à partir du modèle de perte attendue utilisé dans la gestion opérationnelle interne et pour satisfaire à la réglementation bancaire.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des degrés inférieurs. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à des clients et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacun des degrés internes du Groupe.

Deg	ré	Prêts et avances 2008, en %	Provision pour dépréciation 2008, en %	Prêts et avances 2007, en %	Provision pour dépréciation 2007, en %
1.	Degrés 1 à 3	96.1	-	97.0	-
2.	Degrés 4 et 5	1.8	-	2.8	-
3.	Degrés 6 et 7	1.9	-	0.0	-
4.	Degrés 8	0.0	-	0.2	-
5.	Degrés 9 et 10	0.2	100.0	0.0	100.0
		100.0	100.0	100.0	100.0

L'outil de notation interne aide la direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation selon la norme IAS 39, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, le commencement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et la dégradation en dessous de la qualité d'investissement.

4.1.4 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit à la date du 31 décembre 2008 et 2007, avant et après la détention de la couverture ou autre amélioration du crédit.

	•	ale avant couverture mélioration de crédit	Exposition maximale après couverture détenue ou autre amélioration de crédit		
	2008	2007	2008	2007	
au 31 décembre	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	
Avoirs auprès des banques centrales	107.2	66.8	107.2	66.8	
Bons du Trésor et papiers monétaires	73.7	794.6	73.7	794.6	
Créances sur les banques	3,730.6	3,501.0	3,730.6	3,501.0	
Prêts et avances à la clientèle					
Découverts, prêts Lombard et prêts à term	e 6,068.8	6,470.9	123.0	56.6	
Hypothèques	1,355.5	1,499.1			
Instruments financiers dérivés	452.8	223.4	312.4	109.3	
Actifs financiers désignés à leur juste valeur:					
Actifs destinés au négoce – titres de créan	ce 640.6		640.6		
Désignés à l'origine – titres de créance	524.0	0.4	311.8	0.4	
Titres de placement, titres de créance	3,828.9	4,102.2	3,828.9	3,314.3	
Autres actifs	132.6	135.3	132.6	135.3	
Actifs portés au bilan	16,914.7	16,743.7	9,260.8	7,978.3	
Garanties financières	311.2	653.6	7.3	9.2	
Engagements de prêts et					
autres garanties liées à des crédits	235.4	374.7	34.8	41.8	
Actifs hors bilan	546.6	1,028.3	42.1	51.0	
Total	17,461.3	17,772.0	9,302.9	8,029.3	

Voir note 23 Couverture des prêts et avances aux clients qui montre que la couverture atteignait 98,4% (2007: 99,3%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4.1.5 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

		Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2008 Créances sur les banques millions de CHF	Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2007 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés	a)	7,302.8	3,730.6	7,748.6	3,501.0
En retard de paiement mais non dépréciés	b)	121.5		171.4	
Dépréciés		14.7		3.3	
Brut		7,439.0	3,730.6	7,923.3	3,501.0
Moins: déduction pour perte de valeur		(14.7)		(3.3)	
Net		7,424.3	3,730.6	7,920.0	3,501.0

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 14,7 millions (2007: CHF 3,3 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 22 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe.

		Prêts et avances à la clientèle C			Créances sur les banques
Degrés:		Découverts, prêts Iombards et à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF	millions de CHF
31 (décembre 2008				
1.	Degrés 1 à 3	5,968.6	1,168.8	7,137.4	3,730.6
2.	Degrés 4 et 5	44.8	88.3	133.1	
3.	Degrés 6 et 7	28.1	4.2	32.3	
4.	Degré 8				
5.	Grade 9–10				
		6,041.5	1,261.3	7,302.8	3,730.6
31 (décembre 2007				
1.	Degrés 1 à 3	6,402.3	1,277.7	7,680.0	3,501.0
2.	Degrés 4 et 5	55.7		68.6	
3.	Degrés 6 et 7	12.9			
4.	Degré 8				
5.	Degrés 9 et 10				
		6,470.9	1,277.7	7,748.6	3,501.0

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêtes et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie sont les suivants:

	Individuels					
	Découverts, prêts lombards et à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF	Créances sur les banques millions de CHF		
31 décembre 2008						
En retard de paiement de plus de 180 jours	19.0	68.4	87.4			
En retard de paiement de moins de 180 jours	8.3	25.8	34.1			
Total	27.3	94.2	121.5	-		
Juste valeur des couvertures	43.4	175.4	218.8			
31 décembre 2007						
En retard de paiement de plus de 180 jours		128.0	128.0			
En retard de paiement de moins de 180 jours		43.4	43.4			
Total	-	171.4	171.4	-		
Juste valeur des couvertures	-	186.9	186.9			

4.1.6 Titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires acceptés

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires acceptés par notation au 31 décembre 2008, sur la base des ratings de Moody's:

Moody's rating	Bons du trésor et autres papiers monétaires millions de CHF	Actifs destinés au négoce millions de CHF	Désignés à la juste valeur millions de CHF	Titres de placement millions de CHF	Total millions de CHF
Aaa-Aa3	73.7	640.6	239.0	3,679.6	4,632.9
A1-A3			256.2	117.8	374.0
Baa			20.9	26.1	47.0
Non noté			7.9	5.4	13.3
Total	73.7	640.6	524.0	3,828.9	5,067.2

4.1.7 Concentration géographique des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le tableau suivant montre les principaux risques de crédit du Groupe à leur valeur comptable, classés par régions, au 31 décembre 2008. La concentration géographique est déterminée par la région dans laquelle se trouve la filiale où les actifs ont été enregistrés. Pour permettre la comparaison, les montants de l'exercice 2007 ont été retraités pour éliminer les transactions intragroupe de manière à refléter uniquement l'exposition aux contreparties externes.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

	Europe	Europe		Les	
	trans-frontalière	Onshore	Asie	Amériques	Total
	millions de	millions de	millions de	millions de	millions de
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	53.1		6.8	13.8	73.7
Créances sur les banques	2,193.9	656.5	845.8	34.4	3,730.6
Prêts et avances à la clientèle					
découverts, prêts lombards et à terme	2,934.2	1,589.1	1,471.0	74.5	6,068.8
hypothèques	119.8	1,202.0	2.4	31.3	1,355.5
Instruments financiers dérivés	174.8	202.1	75.7	0.2	452.8
Actifs financiers désignés à leur juste valeur:					
actifs destinés au négoce: titres de créance	640.6				640.6
désignés à l'origine: titres de créance	523.0	1.0			524.0
Titres de placement: titres de créance					
disponibles à la vente	1,460.2	1,798.4	54.2	2.0	3,314.8
détenus jusqu'à leur échéance	510.1	3.7		0.3	514.1
Autres actifs	34.5	74.0	12.8	11.3	132.6
31 décembre 2008	8,644.2	5,526.8	2,468.7	167.8	16,807.5
31 décembre 2007	8,593.8	5,422.4	2,520.2	140.5	16,676.9

4.2 Risques de marché

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce des actions propres et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami, Monaco, Stockholm et Zurich. Le Groupe n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre, mais fournit de temps à autre des liquidités à ses clients qui détiennent certains titres choisis. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Le Groupe sépare les expositions au risque de crédit en portefeuille destiné au négoce et portefeuille non destiné au négoce. Les positions en titres et en devises sont toutes deux strictement contrôlées par des limites overnight nominales et par des limites Value at Risk (VaR). Le commerce des devises est également soumis à des limites intraday ainsi qu'à une surveillance stop loss quotidienne et mensuelle. Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par le département interne de la gestion des risques.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux capitaux propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales bancaires et à l'évaluation de polices d'assurance-vie.

4.2.1 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse (gap reports) et sensibilité aux facteurs de risque et tests de stress. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques, Mais uniquement à l'interne aux fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de temps à autre, appliquer différentes stratégies de couverture (note 24). Le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après:

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt, de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations statistiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le Groupe utilise différents modèles de VaR. Le premier est une approche paramétrique sur base delta (il s'agit d'une approche variance/covariance qui recourt à un niveau de confiance unilatéral de 99% et table sur une période de détention de 10 jours avec une période d'observation de 250 jours pour la VaR des taux d'intérêt et des actions et une période d'observation de 130 jours pour la VaR des taux de change). Le second modèle est une approche historique de valorisation totale (utilisant des données sur 500 jours). Les résultats de ces deux approches sont additionnés sans tenir compte des avantages d'effets de corrélation.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de la juste valeur des revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas couverts par la VaR:

- Actifs destinés au négoce et désignés à leur juste valeur par le résultat et qui comprennent des polices d'assurancevie, des produits structurés, du capital investissement (private equity) et des hedge funds.
- ii) Disponibles à la vente: polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers: polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires.

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des taux d'intérêt, de taux de change et des cours des actions. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des analyses de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

(c) Tests de stress

Les calculs selon la VaR sont complétés par différents tests de stress qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites «stop loss», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des tests de stress sont calculés mensuellement par la Market Risk Management Unit et transmis à la direction. Les tests de stress fournissent une indication de l'ampleur potentielle de pertes qui pourraient survenir dans des conditions extrêmes.

Ils sont réalisés de la manière suivante:

- i) facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- ii) tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des tests de stress sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité d'affaires et par le Risk committee du Conseil d'administration. Les tests de stress sont taillés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4.2.2 Résumé de la VaR

Des rapports journaliers sur les risques passent en revue les limites nominales et stop loss. Le tableau suivant présente la VaR (comme décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre		12 mois au 31 décembre			
		Moyen	Haut	Bas		
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF		
2008						
Risque de taux d'intérêt	7.2	2.1	7.3	0.3		
Risque de change	0.7	0.5	0.9	0.2		
Risque lié au cours des actions	2.0	3.2	4.8	1.9		
VaR	9.9	5.8	13.0	2.4		
2007						
Risque de taux d'intérêt	2.3	1.0	2.3	0.3		
Risque de change	0.2	0.2	0.4	-		
Risque lié au cours des actions	2.7	1.8	2.7	0.4		
VaR	5.2	3.0	5.4	0.7		

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

4.2.3 Analyse alternative de sensibilité

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2008 pour les positions pour lesquelles la VaR n'est pas calculée ci-dessus.

Risque	Catégorie	Produit	Impact de: V millions de CHF	aleur de marché millions de CHF	Compte de résultat millions de CHF	Actions millions de CHF
i) Risq	ue de prix					
	Actifs financiers désignés					
	à leur juste valeur	Produits structurés	Baisse de prix 10%	1.6	(0.2)	
	Actifs financiers désignés					
	à leur juste valeur	Hedge funds	Baisse de prix 10%	0.8	(0.1)	
	Actifs financiers désignés					
	à leur juste valeur	Capital-investissement	Baisse de prix 10%	1.8	(0.2)	
	Disponibles à la vente	Actions non cotées	Baisse de prix 10%	27.6		(2.8)
	Actifs financiers désignés	Sociétés				
	à leur juste valeur	d'assurance-vie	Baisse de prix 10%	212.2*	(21.2)	
	Financial liabilities	Exposition à des assu-				
	à leur juste valeur	rances-vie synthétiques	Baisse de prix 10%	(212.2)*	21.2	
	Financial liabilities	Engagements d'acheter				
	à leur juste valeur	des intérêts minoritaires	Hausse des revenus	s 20% (34.4)	(1.7)	
ii) Risq	ue de taux d'intérêt					
	Actifs financiers désignés					
	à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie	Hausse de l'IRR 100) pb** 308.7	(18.1)	
	Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	Hausse de l'IRR 100) pb** 309.6		(18.1)
iii) Esp	érance de vie (changement	ts effectifs basés sur des	données actuarielles	s)		
	Actifs financiers désignés					
	à leur juste valeur	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmenta	tion 308.7	(16.3)	
	Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie	3 mois d'augmenta	tion 309.6	(16.4)	

^{*} Les justes valeurs des actifs et des passifs sont liés de sorte qu'une perte sur l'actif sera compensée par un gain sur le passif.

^{**} Inclus les variations de la perception du marché de changements éventuels de l'espérance de vie (hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles).

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4.2.4 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liée aux fluctuations des taux d'intérêt, sous le contrôle de l'unité de gestion des risques de marché. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers à leur valeur au bilan, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Ne portant pas d'intérêt	
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
31 décembre 2008						
Actifs						
Espèces et avoirs auprès						
des banques centrales	107.2				8.0	
Bons du Trésor	73.7					73.7
Créances sur les banques	3,556.4	75.3			98.9	
Prêts et avances à la clientèle	6,301.6	992.7	109.5	20.5		7,424.3
Instruments financiers dérivés	278.2			49.0	125.6	452.8
Actifs financiers désignés						
à leur juste valeur						
actifs destinés au négoce	640.6				79.7	720.3
désignés à l'origine	3.1			520.9	9.4	533.4
Titres de placement						
disponibles à la vente	1,816.5	1,181.7	15.3	301.3	36.6	3,351.4
détenus jusqu'à leur échéance	60.0	450.4	3.7			514.1
Autres actifs					132.6	132.6
Total des actifs financiers	12,837.3	2,700.1	128.5	891.7	490.8	17,048.4
- "						
Passifs						
Engagements envers les banques		6.2				400.9
Engagements envers la clientèle	11,848.3	959.0	31.2		1,374.9	14,213.4
Instruments financiers dérivés	376.2				83.4	459.6
Passifs financiers désignés						
à leur juste valeur	34.4			212.2	16.5	263.1
Autres engagements financiers	15.1	124.7	214.1	325.7		679.6
Autres passifs					541.4	541.4
Total des passifs financiers	12,668.7	1,089.9	245.3	537.9	2,016.2	16.558.0
É	1.11	4.046.5	(440.5)	050.0	/c =0= ::	400 :
Écart de modification d'intérêt au		1,610.2	(116.8)	353.8	(1,525.4)	
Écart de modification d'intérêt ho	rs bilan (26.2)	22.3	3.9	(57.8)		(57.8)
31 décembre 2007						
Total des actifs financiers*	14,317.7	2,581.9	84.0	24.0	(218.2)	16,789.4
Total des passifs financiers	13,495.2	1,085.9	44.2		896.9	
·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					· · ·
Écart de modification d'intérêt au	bilan 822.5	1,496.0	39.8	24.0	(1,115.1)	1,267.2
Écart de modification d'intérêt ho	rs bilan 47.2		(47.2)			

^{*} En 2007, les actifs financiers ont été négatifs car des polices d'assurance-vie non rachetées d'un montant de CHF (410.7) millions ont été indiquées comme ne portant pas intérêt.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4.2.5 Risque de change

Le Groupe réalise des opérations sur monnaies étrangères, tant pour son propre compte que pour celui de ses clients. Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et des placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites intraday et overnight. En outre, des limites stop loss ont été placées par jour et par mois. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients. Le Groupe peut être appelé à couvrir son exposition au risque de change lié à des flux de trésorerie futurs hautement probables en devises autres que le franc suisse au moyen de contrats à terme.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené sporadiquement à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus. Au 31 décembre 2008, le Groupe n'avait toutefois mis en place aucune couverture destinée à atténuer les effets des fluctuations des taux de change sur les résultats de ses filiales (risque de change).

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir note 4.2.2 qui fournit des informations sur la VaR du risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés.

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité est disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en terme de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Processus de gestion du risque de liquidité

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent la liquidation de titres négociables et le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse.

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la direction. Des tests de stress sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par l'unité Financial Markets et surveillé par l'unité Market Risk Management. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futures afin de s'assurer que les besoins puissent être couverts. Ce qui implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients;
- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport à des dispositions internes et réglementaires;
- La gestion de la concentration et du profil des échéances des dettes.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

L'unité Financial Markets surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

4.3.2 Approche du refinancement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par l'unité Financial Markets afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéances contractuelles résiduelles, à la date du bilan. Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

n 31 décembre 2008	Jusqu'à 1 mois nillions de CHF	1 - 3 mois millions de CHF	3 - 12 mois millions de CHF	1 - 5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
Passifs						
Engagements envers les banques	299.5	13.3	48.0		40.1	400.9
Engagements envers la clientèle	10,894.8	2,359.4	935.0	24.2		14,213.4
Instruments financiers dérivés	9,852.4					9,852.4
Passifs financiers à leur juste valeu	r 16.5			34.4	212.2	263.1
Autres engagements financiers	17.4	310.5	124.7	214.1	12.9	679.6
Autres passifs	168.9	27.8	80.2	181.5	83.0	541.4
Total des passifs financiers	21,249.5	2,711.0	1,187.9	454.2	348.2	25,950.8
31 décembre 2007						
Passifs						
Engagements envers les banques	787.2	7.2	0.2		12.5	807.1
Engagements envers la clientèle	10,777.6	1,676.1	1,083.9	42.0		13,579.6
Instruments financiers dérivés	9,174.2					9,174.2
Titres de créance émis					158.0	158.0
Autres passifs	246.0	122.1	32.1	323.4	18.3	741.9
Total des passifs financiers	20,985.0	1,805.4	1,116.2	365.4	188.8	24,460.8

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

4.3.4 Eléments hors bilan

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe:

	Moins de 1 ans millions de CHF	1 - 5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2008	IIIIIIOIIS de CHF	Illillolis de Chr	millions de Chr	Illillons de Chr
Garanties	206.7	45.8	58.7	311.2
Engagements de prêts	145.8	88.0	1.6	235.4
Engagements de contrats de location	30.6	110.3	73.9	214.8
Total	383.1	244.1	134.2	761.4
31 décembre 2007				
Garanties	530.9	62.2	60.5	653.6
Engagements de prêts	194.2	180.5		374.7
Engagements de contrats de location	21.6	49.4	57.6	128.6
Total	746.7	292.1	118.1	1,156.9

(a) Engagements de prêts

L'échéance est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister (note 43).

(b) Garanties financières et autres facilités financières

Les garanties financières (note 43) sont basées sur la date d'échéance contractuelle la plus proche.

(c) Engagements de contrats de location

Quand une société du Groupe est le preneur de contrats de location, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués (note 43.2).

4.3.5 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale d'EFG Bank gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quoditiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités d'affaires, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans l'unité de trésorerie qui gère le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

4.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(a) Pas de marché actif, techniques d'évaluation

S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques suivantes d'évaluation:

- i) transactions récentes, dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, si elles sont disponibles
- ii) référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance
- iii) analyse des flux de trésorerie actualisés
- iv) modèles de valorisation des options

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Instruments financiers non cotés		décembre 2008 nillions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Actifs financiers désignés à la juste valeur:	Transactions récentes dans des		
titres de créance	conditions de concurrence normale	1.3	0.4
Actifs financiers désignés à leur juste valeur:	Transactions récentes dans des		
titres de capitaux propres	conditions de concurrence normale	1.8	8.0
Actifs financiers à leur juste valeur: polices d'assurance-vie	Analyse des flux de trésorerie actualisés et espérance de vie		
polices d assurance-vie	(données observables hors marché)	212.2*	-
Actifs financiers à leur juste valeur:	Analyse des flux de trésorerie		
polices d'assurance-vie	actualisés et espérance de vie		
	(données observables hors marché)	308.7	-
Disponibles à la vente: titres de créance	Analyse des flux de trésorerie actualisé	s 2,580.9	2,733.9
Disponibles à la vente:			
titres de capitaux propres	Analyse des flux de trésorerie actualisé	s 33.1	0.7
Disponibles à la vente:	Analyse des flux de trésorerie		
polices d'assurance-vie	actualisés et espérance de vie		
	(données observables hors marché)	309.6	486.8
Passifs financiers désignés à leur juste valeur:	Analyse des flux de trésorerie		
polices d'assurance-vie	actualisés et espérance de vie		
	(données observables hors marché)	(212.2)*	
Passifs financiers désignés à leur juste valeur:			
engagements d'acheter des intérêts minoritaires	Analyse des flux de trésorerie actualisé	es (34.4)	<u>-</u>
Total		3,201.0	3,229.8

^{*} Des actifs évalués à CHF 212,2 millions et des passifs de même valeur sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera dans les autres

(b) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à leur juste valeur dans le bilan du Groupe.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Différence millions de CHF
31 décembre 2008	Note	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	3,730.6	3,730.7	0.1
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	7,424.3	7,457.0	32.7
Titres de placement: détenus jusqu'à leur échéance	(iii)	514.1	480.5	(33.6)
		11,669.0	11,668.2	(0.8)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(iv)	400.9	401.0	(0.1)
Engagements envers la clientèle	(iv)	14,213.4	14,225.0	(11.6)
Autres engagements financiers	(v)	679.6	693.9	(14.3)
		15,293.9	15,319.9	(26.0)
Instruments financiers nets		(3,624.9)	(3,651.7)	(26.8)
31 décembre 2007				
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	3,501.0	3,501.0	-
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	7,920.0	7,935.2	15.2
Titres de placement: détenus jusqu'à leur échéance	(iii)	566.1	525.0	(41.1)
		11,987.1	11,961.2	(25.9)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(iv)	807.1	807.1	-
Engagements envers la clientèle	(iv)	13,579.6	13,579.6	-
Titres de créance émis	(v)	158.0	158.0	-
		14,544.7	14,544.7	-
Instruments financiers nets		(2,557.6)	(2,583.5)	(25.9)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement. La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée à leur valeur comptable.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixation du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

(iii) Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à l'échéance repose sur les flux de trésorerie attendus aux taux courants du marché, sur la base d'estimations des prix du marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement.

(iv) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(v) Autres engagements financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base des régularisations de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur du dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché.

4.5 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, qui définis selon un concept plus large que les capitaux propres figurant au bilan, les objectifs du Groupe sont les suivants: se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire en termes de capitaux propres sur les marchés bancaires dans lesquels le Groupe opère, sauvegarder la capacité du Groupe à continuer l'exploitation de manière à fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes et de conserver des capitaux propres importants pour soutenir le développement de ses activités.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers impose à chaque banque ou groupe bancaire de conserver un rapport entre le total des capitaux propres et les actifs pondérés du risque supérieur de 20% au minimum de 8% convenu sur le plan international, autrement dit, le minimum légal est en Suisse de 9,6%. En outre, les filiales bancaires et établissements similaires sont directement soumis à la réglementation et à la surveillance de leur autorité de surveillance bancaire locale.

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué d'emprunts subordonnés, de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et les expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

Le tableau suivant résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2008 et 2007. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les dispositions, auxquelles ils sont soumis, sur les capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
millions de Chr	millions de Chr
77 3	78.4
	1,263.1
·	517.1
	578.3
	2.2
	2,439.1
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(51.3)
	(5.3)
	(7.2)
	(31.4)
(0.0)	(51.4)
(1 462 9)	(875.0)
	1,468.9
	3.2
	3.2
	158.0
749.0	1,630.1
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4,461.4
	68.6
	377.8
1,567.0	1,290.5
5,969.3	6,198.3
	0,196.3
31 décembre 2009	·
31 décembre 2008 %	31 décembre 2007 %
	77.3 1,205.3 160.1 719.6 95.1 2,257.4 (35.3) (4.7) e (5.5) (1,462.9) 749.0 749.0 3,627.9 75.9 698.5 1,567.0

^{*} Montant pondéré du risque en multipliant par 12,5 les capitaux propres requis.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

5. RESULTAT NET DES OPERATIONS D'INTERET

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	millions de CHF	millions de CHF
Produit des opérations d'intérêt et d'escompte		
Avoirs auprés des banques et clients	608.7	604.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	37.3	28.3
Titres destinés au négoce	0.3	0.3
Actifs financiers désignés à leur juste valeur	18.0	
Titres de placement disponibles à la vente	177.9	114.0
Détenus jusqu'à leur échéance	19.6	19.3
Total produit des opérations d'intérêt et d'escompte	861.8	766.2
Charge d'intérêts		
Banques et clients	(566.1)	(512.4)
Titres de créance émis	(9.1)	(9.4)
Total charge d'intérêts	(575.2)	(521.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	286.6	244.4

Produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur: CHF néant (2007: CHF néant).

6. RESULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Produit des commissions bancaires et prestations de services

Commissions sur activités de prêt	0.2	0.9
Commission sur négoce de titres et placements	576.1	558.4
Autres commissions de prestations de service	95.2	166.4
Total des produit des commissions bancaires et prestations de services	671.5	725.7
Charges de commissions	(99.8)	(135.9)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	571.7	589.8

7. PRODUITS DES DIVIDENDES

Titres destinés au négoce	2.3
Titres de placement disponibles à la vente	0.9
Total	3.2

8. RESULTAT NET DES OPERATIONS DE NEGOCE

Devises	86.8	75.7
Instruments de taux d'intérêt	(1.4)	
Titres de capitaux propres	2.9	
Total	88.3	75.7

9. GAIN (PERTE) NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DESIGNES A LEUR JUSTE VALEUR

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Instruments de taux d'intérêt	(9.1)	0.7
Titres de capitaux propres	(13.0)	4.6
Titres d'assurance-vie	(105.1)	
Total	(127.2)	5.3

10. GAINS MOINS PERTES SUR TITRES DE PLACEMENT

Gains (pertes) sur cession de titres disponibles à la vente provenant des capitaux propres

Total .	107.6	(0.3)
Titres d'assurance-vie	48.9	
Titres de créance	33.6	(0.3)
Titres de capitaux propres	25.1	

11. CHARGE POUR PERTES DE VALEUR

Total	15.4	1.0
Pertes de valeur d'autres actifs	2.1	
Pertes de valeur sur créances de la clientèle*	13.3	1.0

^{*} Une partie importante des pertes de valeur sur créances de la clientèle comprend des provisions constituées pour des découverts non autorisés survenus à la suite de la diminution de la valeur des garanties fournies par les clients après que les procédures d'appels de marges et les niveaux de vente stop loss ont été outrepassés.

12. CHARGES OPERATIONNELLES

Charges de personnel (note 13)	(447.4)	(365.8)
Services professionnels	(29.0)	(14.7)
Publicité et marketing	(11.2)	(6.1)
Charges administratives	(83.5)	(74.5)
Loyers et leasings d'exploitation	(34.2)	(24.8)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 31)	(13.9)	(9.3)
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 30)	(5.2)	(3.0)
Autres immobilisations incorporelles (note 30)	(52.0)	(21.2)
Autres	(33.1)	(22.6)
Charges opérationnelles	(709.5)	(542.0)

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

13. CHARGES DE PERSONNEL

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Salaires, rémunérations et gratifications	(356.8)	(297.3)
Charges sociales	(28.6)	(26.4)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 39)	(13.0)	(9.8)
Primauté des cotisations	(7.4)	(12.7)
Plan de rémunération en options pour employés (note 50)	(20.4)	(8.8)
Autres	(21.2)	(10.8)
Charges de personnel	(447.4)	(365.8)

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2008 était de 2'455 et la moyenne des effectifs sur l'année était de 2'199 (au 31 décembre 2007: 1'864; moyenne: 1'666).

14. CHARGE D'IMPOT

Charge d'impôts courant	(35.8)	(38.7)
Gain/(charge) d'impôts différés (note 15)	10.3	(1.9)
Total charge d'impôt sur le résultat	(25.5)	(40.6)

L'impôt prélevé sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique découlant du taux d'imposition de base de la maison mère comme suit:

Résultat avant impôts 221.4		370.8
Charge d'impôt selon la moyenne pondérée du taux applicable de 11% (2007: 12%)	(24.3)	(44.5)
Impact fiscal:		
du résultat exonéré d'impôts	(8.9)	10.4
des différents taux d'imposition dans différents pays	7.7	(6.5)
Total charge d'impôt sur le résultat	(25.5)	(40.6)

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 11% et basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relatifs au résultat imposable dans ces juridictions.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

15. IMPOTS SUR LE RESULTAT DIFFERES

Les impôts différés sur le bénéfice ressortent de toutes les différences en termes d'engagements «liability method», en appliquant le taux fiscal prévisible local.

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Las actifs at massife d'imposte différée communent les éléments qui rente	millions de CHF	millions de CHF
Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:	25.8	11.0
Actifs d'impôts sur le résultat différés		
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(66.0)	(35.8)
Passifs d'impôts sur le résultat différés, nets	(40.2)	(24.8)
Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est le suivant:		
Au 1er janvier	(24.8)	(9.6)
Charge enregistrée au compte de résultat pour la période	10.3	(1.9)
Ajustement par capitaux propres sur titres de placement disponibles à la vente	(3.7)	
Provenant des acquisitions	(22.5)	(13.3)
Différences de change	0.5	
Au 31 décembre	(40.2)	(24.8)
Pertes fiscales reportées	24.9	10.9
	24.9	10.9
Différences temporelles: produits selon IFRS non comptabilisés dans le résultat imposable	0.9	0.1
Actifs d'impôts sur le résultat différés	25.8	11.0
Actils a impots sur le resultat differes	25.0	11.0
Provenant d'acquisitions d'immobilisations incorporelles	(35.7)	(34.5)
Différences temporelles: charges selon IFRS non comptabilisées		
dans le résultat imposable	(30.3)	(1.3)
Passifs d'impôts sur le résultat différés	(66.0)	(35.8)
Passifs d'impôts sur le résultat différés, nets	(40.2)	(24.8)
La charge/(le gain) d'impôts différés dans le compte de résultat se compose de	es différences tempore	lles suivantes:
Utilisation des pertes fiscales reportées	1.0	3.5
Création d'actifs d'impôts différés	(17.3)	(7.6)
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi		0.3
Variation du taux d'imposition	(1.9)	
Autres différences temporelles	7.9	5.7
Charge (produit) d'impôts sur le résultat différés	(10.3)	1.9

Certaines filiales du Groupe présentent des pertes fiscales de CHF 113.0 millions (2007: CHF 25.5 millions) reportées qui pourront être déduites des impôts sur le résultat futur jusqu'en 2014. Le Groupe n'a pas l'intention de rapatrier les bénéfices de ses filiales dans un proche avenir et par conséquent n'enregistre pas d'impôts différés s'agissant des bénéfices non distribués.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

16. REPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ETRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPERATIONNELLE

	Suisse	Etranger	Total
milli Exercice se terminant le 31 décembre 2008	ons de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	192.2	669.6	861.8
	(58.2)	(517.0)	(575.2)
Charge d'intérêts	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Résultat net des opérations d'intérêt	134.0	152.6	286.6
Produit des commissions bancaires et prestations de services	187.2	484.3	671.5
Charge des commissions bancaires et prestations de services	(40.7)	(59.1)	(99.8)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de service	s 146.5	425.2	571.7
Produits des dividendes	3.2		3.2
Résultat net des opérations de négoce	19.5	68.8	88.3
Perte nette provenant d'instruments financiers désignés			
à leur juste valeur		(127.2)	(127.2)
Gains moins pertes sur titres de placement	36.0	71.6	107.6
Autre résultat opérationnel	25.4	(9.3)	16.1
Résultat net des autres opérations	84.1	3.9	88.0
Résultat opérationnel	364.6	581.7	946.3
Charges pour perte de valeur	(5.8)	(9.6)	(15.4)
Charges opérationnelles	(260.8)	(448.7)	(709.5)
Résultat avant impôts	98.0	123.4	221.4
Charge d'impôt sur le résultat	(25.1)	(0.4)	(25.5)
Résultat net pour la période	72.9	123.0	195.9
Perte nette attribuable aux actionnaires minoritaires	3.3	22.7	26.0
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	76.2	145.7	221.9

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

16. REPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ETRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPERATIONNELLE (SUITE)

	Suisse	Etranger	Total
Exercice se terminant le 31 décembre 2007	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	130.1	636.1	766.2
Charge d'intérêts		(521.8)	(521.8)
Résultat net des opérations d'intérêt	130.1	114.3	244.4
Produit des commissions bancaires et prestations de services	228.8	496.9	725.7
Charge des commissions bancaires et prestations de services	(53.1)	(82.8)	(135.9)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de ser	rvices 175.7	414.1	589.8
Produit net des opérations de négoce	25.8	49.9	75.7
Produit net provenant d'instruments financiers désignés			
à leur juste valeur	0.7	4.6	5.3
Gains moins pertes sur titres de placement	1.2	(1.5)	(0.3)
Autre résultat opérationnel	0.4	(1.5)	(1.1)
Résultat net des autres opérations	28.1	51.5	79.6
Résultat opérationnel	333.9	579.9	913.8
Charge pour perte de valeur		(1.0)	(1.0)
Charge opérationnelle	(208.4)	(333.6)	(542.0)
Dánulas anna inn Sa	105.5	245.2	270.0
Résultat avant impôts	125.5	245.3	370.8
Charge d'impôt sur le résultat	(23.7)	(16.9)	(40.6)
		, , , ,	, , ,
Résultat net pour la période	101.8	228.4	330.2
Perte nette attribuable aux actionnaires minoritaires	1.8		1.8
Pérulat est et élevable en ce d'al de la constant d	100.0	000.4	000.0
Résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe	103.6	228.4	332.0

17. ESPECES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Espèces	8.0	6.9
Avoirs auprès des banques centrales	107.2	66.8
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	115.2	73.7

Bons du Trésor déposés en garantie auprès des banques centrales

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des soldes ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	115.2	73.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	73.7	794.6
Créances sur les banques à vue	632.8	702.6
Créances sur les banques à terme	3,022.5	2,774.0
Actifs financiers désignés à leur juste valeur		25.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une maturité inférieure à 90 jours	s 3,844.2	4,370.4
19. BONS DU TRESOR ET AUTRES PAPIERS MONETAIRES		
Bons du Trésor	36.5	794.6
Autres papiers monétaires	37.2	
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	73.7	794.6

Les bons du Trésor et autres papiers monétaires sont des titres de créance à échéance de 90 jours au maximum. Tous les bons du Trésor sont soumis au risque de taux d'intérêt variable en raison de leurs échéances inférieures à 90 jours.

15.9

38.8

20. CREANCES SUR LES BANQUES

et des organismes de compensation.

A vue	632.8	702.6
A terme, ayant une échéance à moins de 90 jours	3,022.5	2,774.0
A terme, ayant une échéance à plus de 90 jours	75.3	24.4
Créances sur les banques	3,730.6	3,501.0

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

21. PRETS ET AVANCES A LA CLIENTELE

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Particuliers (clientèle retail)		
Créances sur la clientèle	6,080.5	6,474.2
Hypothèques	1,358.5	1,449.1
Prêts et avances, brut	7,439.0	7,923.3
Moins: provision pour créances compromises (note 22)	(14.7)	(3.3)
Prêts et avances, net	7,424.3	7,920.0

La répartition géographique du portefeuille de crédits du Groupe se présente comme suit:

	31 décembre 2008		31	décembre 2007
	millions de CHF	millions de CHF % millions d		%
Amérique latine et Caraïbes	2,340.5	31.5	2,035.1	25.7
Amerique fatifie et Caraibes	2,340.5	31.3	2,035.1	23.7
Europe (autres pays)	1,712.4	23.1	2,229.8	28.2
Asie et Océanie	1,620.0	21.8	1,468.0	18.5
Royaume-Uni	784.6	10.6	849.5	10.7
Suisse	284.6	3.8	295.1	3.7
Afrique et Moyen-Orient	250.8	3.4	226.6	2.9
Luxembourg	202.1	2.7	636.5	8.0
Etats-Unis et Canada	120.7	1.6	72.0	0.9
Grèce	108.6	1.5	107.4	1.4
Total	7,424.3	100	7,920.0	100.0

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

22. PROVISION POUR CREANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTELE

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Au 1er janvier	3.3	2.2
Variations des taux de change	(1.9)	0.1
Correctif de valeur pour créances compromises (note 11)	13.3	1.0
Au 31 décembre	14.7	3.3

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

23. COUVERTURE DES PRÊTS

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Prêts et avances à la clientèle		
Hypothèques	1,355.5	1,449.1
Couverts par d'autres sûretés	5,945.8	6,414.3
Non couverts*	123.0	56.6
Total prêts et avances	7,424.3	7,920.0
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	504.5	977.3
Engagements conditionnels non couverts	42.1	51.0
Total	546.6	1,028.3

^{*} Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 57,0 millions (2007: CHF 32,0 millions) pour prêts sans garanties et un montant de CHF 66,0 millions (2007: CHF 24,6 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non couverte de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites de non-couverture accordées aux clients.

Se référer note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

24.1 Intruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la valeur de marché ou économique des contrats, à une fraction du montant notionnel des contrats et à la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt et/ou procède à une évaluation aux valeurs de marché accompagnée d'accords bilatéraux sur la fourniture de garanties à partir d'un seuil convenu. Le Groupe n'est exposé à un risque de crédit que sur les options achetées, et seulement à concurrence de la valeur comptable qui est la juste valeur de ces options.

Le risque de crédit sur les contrats à terme portant sur des obligations et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

Les montants notionnels d'instruments financiers fournissent une base de réference, mais ils ne répresentent pas les flux de trésorerie futurs ou la valeur de marché des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas qu'elle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché ou des devises ou de leur échéance. La valeur de marché des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

24.1 Instruments financiers dérivés (suite)

La juste valeur des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

	31	décembre 2008		31 d	écembre 2007
Montant contrac-		Juste valeur	Montant contrac-	Juste valeur	Juste valeur
tuel ou Nominal millions de		Passifs millions de	tuel ou Nominal millions de	Actifs millions de	Passifs millions de
CHF		CHF	CHF	CHF	CHF
Instruments dérivés destinés au négoce					
Dérivés sur devises					
opérations de change à terme 10,044.2	249.8	341.6	14,069.3	153.6	164.6
options de gré à gré sur devises 1,050.9	33.8	33.5	1,488.6	55.4	52.4
	283.6	375.1		209.0	217.0
Dérivés sur taux d'intérêt					
swaps de taux d'intérêt 54.2	1.2	2.0	94.4	3.7	3.9
options de gré à gré sur taux d'intérêt 55.4	0.3	0.3	97.9	2.2	4.1
contrats à terme sur taux d'intérêt 57.8		3.5			
	1.5	5.8		5.9	8.0
Autres dérivés options sur capitaux propres et contrats à terme sur indices 1,396.2 swaps de défaut de crédit		77.1	66.4 788.0	8.5	9.0
swaps de total return 323.6		77.1		0.5	0.0
Total day actife at wassife	166.9	//.1		8.5	9.9
Total des actifs et passifs dérivés destinés au négoce	452.0	458.0		223.4	234.9
derives destines ad negoce	432.0	+30.0		220.4	204.0
Dérivés détenus aux fins de couverture					
Dérivés de couverture désignés					
à leur juste valeur					
swaps de taux d'intérêt 25.7	0.8	1.6	39.5		0.7
Total des dérivés détenus					
aux fins de couverture	0.8	1.6			0.7
Total des actifs et passifs dérivés	452.8	459.6		223.4	235.6

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

24.2 Activités de couverture

Au 31 décembre

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

(a) Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2008, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 0,8 millions (2007: négative de CHF 0,7 million).

25. ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A LEUR JUSTE VALEUR - DESTINES AU NEGOCE

		31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	640.6	
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	79.7	
Total		720.3	
Titres de capitaux propres - à leur juste valeur:	Listés	79.7	
Titres de créance - à leur juste valeur:	Listés	640.6	
Total		720.3	
Le mouvement du compte a été le suivant:			
Au 1er janvier		-	
Achats		718.8	
Gains provenant de variations de la juste valeur		1.5	

720.3

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

26. ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A LEUR JUSTE VALEUR – DESIGNES A L'ORIGINE

		31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
		minons de crii	millions de crii
Emis par des émetteurs non publics:	Banques	1.1	1.0
Emis par des émetteurs non publics:	Capital-investissement (private equity)	1.8	3.6
Emis par des émetteurs non publics:	Autres	9.6	33.0
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	212.2	
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	308.7	
Total		533.4	37.6
Titres de capitaux propres -			
à leur juste valeur:	Listés	7.6	29.2
Titres de capitaux propres -	Non cotés, transactions récentes		
à leur juste valeur:	dans des conditions de concurrence no	rmale 1.8	8.0
Titres de créance -			
à leur juste valeur:	Listés	1.8	
Titres de créance -			
à leur juste valeur:	Non listés	1.3	0.4
Titres de polices d'assurances vie -	Non cotés, modèles de flux		
à leur juste valeur:	de trésorerie actualisés*	212.2	
Titres de polices d'assurances vie -	Non cotés, modèles de flux		
à leur juste valeur:	de trésorerie actualisés	308.7	
Total		533.4	37.6
Le mouvement du compte a été le su	ivant:		
Au 1er janvier		37.6	8.8
Achats		722.3	30.7
Cessions (ventes et remboursements)	(108.4)	(3.7)
Profits/(pertes) résultant des fluctuation	ons de la juste valeur	(118.1)	1.8
Au 31 décembre		533.4	37.6

^{*} Voir note 35.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

27. TITRES DE PLACEMENT – DISPONIBLES A LA VENTE

		31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	22.9	338.5
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	203.9	132.8
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	2,750.2	2,189.8
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	309.6	76.1
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	64.8	800.5
		3,351.4	3,537.7
Titres de créance - à leur juste valeur:	Listés	213.3	491.7
Titres de créance - à leur juste valeur:		211.0	235.1
Titres de créance - à leur juste valeur:		211.0	200.1
intres de creance - a leur juste valeur.	trésorerie actualisés	2,580.9	2,733.2
Titres de capitaux propres -	tresorene detadiises	2,300.3	2,755.2
à leur juste valeur:	Listés	0.3	0.3
Titres de capitaux propres -	Listos	0.5	0.5
à leur juste valeur:	Cotés	3.2	0.6
Titres de capitaux propres -		0.2	
à leur juste valeur:	Non cotés, autres modèles d'évaluatio	n 33.1	0.7
Titres de polices d'assurances vie -	Non cotés, analyse de flux de		
à leur juste valeur:	trésorerie actualisés	309.6	76.1
Titres de placement disponibles			
à la vente, bruts		3,351.4	3,537.7
Déductions pour perte de valeur		-	
Total		3,351.4	3,537.7
Total		3,331.4	3,007.7
Titres en nantissement auprès des bar	nques centrales et organismes de compe	ensation. 38.1	33.0
Le mouvement du compte a été le suiv	vant:		
Au 1er janvier		3,537.7	1,761.8
Différences de change		(778.5)	(141.2)
Achats		9,715.8	6,678.3
Cessions (ventes et remboursements)		(9,194.4)	(4,808.5)
Gains résultant de variations de la just	e valeur	66.5	9.1
Intérêts courus		4.3	38.2
Au 31 décembre		3,351.4	3,537.7

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

27. TITRES DE PLACEMENT - DISPONIBLES A LA VENTE (SUITE)

Réserve relative à la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (note 41)

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Au 1er janvier	7.2	(4.3)
Gains/(pertes) nets résultant des variations de la juste valeur au cours de l'exer	cice 66.5	9.1
Effets fiscaux des variations de la juste valeur	(4.3)	(0.1)
Transférés au compte de résultat lors de la vente	(107.6)	2.5
Au 31 décembre	(38.2)	7.2

Total		514.1	566.1
Emis par d'autres émetteurs:	Services financiers	3.7	
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	375.1	416.0
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	135.3	150.1

Le Groupe n'a reclassé aucun titre de placement disponible à la vente durant l'exercice (2007: aucun).

Le mouvement du compte a été le suivant:

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Au 1er janvier	566.1	549.0
Différences de change	(57.0)	16.5
Achats	4.8	0.2
Intérêts courus	0.2	0.4
Au 31 décembre	514.1	566.1
Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compe	ensation. 119.3	132.3

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

29. PARTICIPATIONS

Liste des filiales principales du Groupe au 31 décembre 2008:

Dénomination	Type d'activité	Pays de domicile	Capital-ac	ctions (000s)
Main Subsidiaries				
EFG Bank, Zurich	Banque	Suisse	CHF	162,410
EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, Monaco	Banque	Monaco	EUR	26,944
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	Banque	Gibraltar	GBP	3,000
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	USD	27,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	CHF	25,000
EFG Bank (Luxembourg) SA, Luxembourg	Banque	Luxembourg	EUR	20,000
EFG Private Bank Ltd, Londres	Banque	Angleterre et		
		Pays de Galles	GBP	1,596
EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd, Guernesey	Banque	Guernesey	GBP	5,000
EFG Bank AB (anciennement EFG Investment Bank AB),				
Stockholm	Banque	Suède	SEK	100,000
PRS Investment Services	Private Banking			
(Cayman) Ltd, Georgtown	et administration de fonds	Iles Caïman	USD	-
PRS International Consulting Inc, Miami	Conseil en investissements			
	et administration de fonds	Etats-Unis	USD	-
Bull Wealth Management Group Inc, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	276
EFG Wealth Management (Canada) Limited, Toronto	Conseil en investissements	Canada	CAD	500
EFG Wealth Management (India) Private Limited,				
Mumbai*	Conseil en investissements	Inde	INR	75,556
EFG Gestion Privée (formerly Sycomore				
Gestion Privée SA), Paris*	Conseil en investissements	France	EUR	240
Asesores y Gestores Financieros S.A., Madrid*	Conseil en investissements	Espagne	EUR	92
On Finance SA, Lugano*	Conseil en investissements	Suisse	CHF	1,000
EFG Offshore Ltd, Jersey	Administration de trusts	Jersey	GBP	841
EFG Platts Flello Ltd, Birmingham	Planification financière	Angleterre et		
		Pays de Galles	GBP	2
Ashby London Financial Services Ltd,		Angleterre et		
Wolverhampton	Planification financière	Pays de Galles	GBP	238
SIF Swiss Investment Funds SA, Genève	Administration de fonds	Suisse	CHF	2,500
C.M. Advisors Ltd, Hamilton	Fonds de hedge funds,			
	conseil en investissements,			
	gestion de placements	Bermudes	USD	12
Marble Bar Asset Management LLP, Londres*	Gestion de hedge funds	Angleterre et		
		Pays de Galles	USD	462,486
Marble Bar Asset Management (Cayman) Ltd,				
Georgetown*	Gestion de hedge funds	Iles Caïman	USD	50
Quesada Kapitalförvaltning AB, Stockholm	Gestion d'actifs	Suède	SEK	2,000
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	USD	12,200
EFG Finance (Bermuda) Ltd, Hamilton	Société financière	Bermudes	USD	12
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernesey	Société financière	Guernesey	EUR	26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	CHF	3
EFG Financial Products Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	CHF	10,000
EFG Investment (Luxembourg) SA, Luxembourg	Holding	Luxembourg	EUR	555,603

Toutes les filiales ci-dessus sont détenues à 100%, sauf Marble Bar Asset Management (90,01%), EFG Financial Products Holding AG (50,1%), EFG Wealth Management (Inde) Private Ltd (75%) et Asesores y Gestores Financieros S.A. (72%).

^{*} Acquis/enregistré en 2008. Voir Immobilisations incorporelles (note 30) pour les détails matériels des acquisitions.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

30. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 1er janvier 2007	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Immobilisations Incorporelles millions de CHF
Coût	32.2	164.3	771.9	968.4
Amortissement cumulé	(25.2)	(12.3)	(21.0)	(58.5)
Valeur comptable nette	7.0	152.0	750.9	909.9
Exercice se terminant le 31 décembre 2007				
Valeur comptable nette d'ouverture	7.0	152.0	750.9	909.9
Acquisitions et réévaluation d'engagements				
de paiements futurs	8.3	74.9	264.5	347.7
Charge d'amortissement pour l'exercice -				
logiciels et licences informatiques	(3.0)			(3.0)
Charge d'amortissement pour l'exercice - autres immobilisations incorporelles		(21.2)		(21.2)
Différences de change	(0.4)	(11.5)	(30.1)	(42.0)
Valeur comptable nette de clôture	11.9	194.2	985.3	1,191.4
Au 31 décembre 2007 Coût Amortissement cumulé Valeur comptable nette	40.1 (28.2) 11.9	227.7 (33.5) 194.2	1,006.3 (21.0) 985.3	1,274.1 (82.7) 1,191.4
Exercice se terminant le 31 décembre 2008				
Valeur comptable nette d'ouverture	11.9	194.2	985.3	1,191.4
Acquisitions et réévaluation d'engagements				
de paiements futurs	10.7	378.7	376.6	766.0
Acquisitions de filiales, nettes d'amortissements	0.4			0.4
Charge d'amortissement pour l'exercice - logiciels et licences informatiques	(5.2)			(5.2)
Charge d'amortissement pour l'exercice - autres immobilisations incorporelles		(52.0)		(52.0)
Différences de change	(0.4)	(45.5)	(91.7)	(137.6)
Valeur comptable nette de clôture	17.4	475.4	1,270.2	1,763.0
Au 31 décembre 2008				
Coût	32.4	553.8	1,291.2	1,877.4
Amortissement cumulé et perte de valeur	(15.0)	(78.4)	(21.0)	(114.4)
Valeur comptable nette	17.4	475.4	1,270.2	1,763.0

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou secteurs d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, acquérir du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou pays. Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition, comme indiqué ci-dessous.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

30.1 Augmentation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions en 2008

		Autres immobili- sations incorporelles	Goodwill	Total
		millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Acquisitions				
Marble Bar Asset Management	i	300.7	427.3	728.0
Asesores y Gestores Financieros SA	ii	53.3	59.0	112.3
Sycomore Société de Gestion Privée	iii	12.5	18.6	31.1
Autres		12.2	18.7	30.9
Réévaluation des engagements de paieme	nts futurs			
Asset Management unit («DSAM»)	iv		(105.9)	(105.9)
C.M. Advisors Limited	V		(20.4)	(20.4)
PRS Group	vi		(16.1)	(16.1)
Quesada			(4.1)	(4.1)
Autres			(0.5)	(0.5)
		378.7	376.6	755.3

i) Marble Bar Asset Management

Le Groupe a acquis, le 9 janvier 2008 avec effet au 1er janvier 2008, 90,01% de Marble Bar Asset Management (MBAM), un gérant d'actifs alternatifs leader au Royaume-Uni. MBAM est un gérant de portefeuille spécialisé dans des stratégies long/short equity au service de clients institutionnels et de personnes très fortunées. A sa première comptabilisation en janvier 2008, cette transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 581,5 millions et à des immobilisations incorporelles de CHF 271,7 millions, basés sur des revenus futurs attendus à la date d'acquisition.

A la suite de changements des estimations relatives aux revenus futurs et à la baisse des actifs sous gestion à fin 2008 en raison des remboursements aux clients dans tout le secteur des hedge funds, le paiement différé a été réévalué en date du 31 décembre 2008. Il s'ensuit que cette transaction a donné lieu, au 31 décembre 2008, à un goodwill de CHF 427,3 millions, après un prix d'achat conditionnel de CHF 147,0 millions, et à des immobilisations incorporelles de CHF 300,7 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur des périodes de 2 à 14 ans selon leur nature. La juste valeur des actifs acquis nets s'est élevée à CHF 0,7 millions et la valeur comptable précédente des immobilisations corporelles de la société acquise ne diffère pas significativement de leur juste valeur. Pour la période se terminant au 31 décembre 2008, cette société a engendré un résultat net de CHF 93,3 millions, avant impôts, part des minoritaires et amortissements d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition (CHF 66,4 millions avant impôts et après amortissement et avant part des minoritaires).

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis et du goodwill/des immobilisations incorporelles en découlant:

	millions de CHF
Prix d'acquisition payé (en espèces)	524.1
Prix d'acquisition payé par les minoritaires (en espèces)	57.6
Prix d'acquisition conditionnel	147.0
Total du prix d'acquisition	728.7
Comprenant:	
Juste valeur de l'actif net acquis	0.7
Immobilisations incorporelles acquises	
Relations clients	252.3
Accords de non-concurrence	35.7
Marques	7.3
Logiciels	5.4
	301.4
Goodwill	427.3
Total du prix d'acquisition	728.7
Prix d'acquisition payé (en espèces)	524.1
Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale acquise	
Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition	524.1

Le goodwill est imputable au résultat futur attendu dégagé par ces activités.

ii) Asesores y Gestores Financieros SA

Le 2 avril 2008, le Groupe a acquis, avec effet au 1er avril 2008, 72% du capital-actions émis de Asesores y Gestores Financieros SA (AyG), dont le siège est en Espagne. Asesores y Gestores Financieros SA est un gérant de patrimoine privé qui fournit des services de conseil à des personnes très fortunées. Il offre également la gestion de portefeuille et la vente de fonds émis par des tiers à des clients institutionnels sélectionnés. Cette transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 59,0 millions, compte tenu d'un prix d'achat conditionnel de CHF 27,2 millions, et à des immobilisations incorporelles de CHF 53,3 millions. Les actifs incorporels sont amortis sur des périodes de 6 à 13 ans selon leur nature. La juste valeur des actifs acquis nets s'est élevée à CHF 11,5 millions et la valeur comptable précédente des immobilisations corporelles de la société acquise ne diffère pas significativement de leur juste valeur. Pour la période se terminant au 31 décembre 2008, cette société a engendré un bénéfice net de CHF 0,6 million, avant amortissements d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition (perte de CHF 2,0 millions après amortissement et avant part des minoritaires).

Si cette acquisition avait été réalisée le 1er janvier 2008, au lieu de la date effective de conclusion du 2 avril 2008, sa contribution nette aux revenus se serait élevée à CHF 18,7 millions et celle au résultat net à CHF 1,4 million, avant amortissements d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition et de la part des minoritaires.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis et du goodwill/des immobilisations incorporelles en découlant:

millions de CHF Prix d'acquisition payé (en espèces) 66.9 27.2 Prix d'acquisition conditionnel Total du prix d'acquisition 94.1 Comprenant: Juste valeur de l'actif net acquis 11.5 Autres immobilisations incorporelles Relations clients 46.9 Marques 3.7 Accords de non-concurrence 2.0 Logiciels 0.7 Passifs d'impôts différés sur immobilisations incorporelles (16.0)48.8 Attribuable aux actionnaires minoritaires (13.7)35.1 Goodwill 59.0 Total du prix d'acquisition 94.1 Prix d'acquisition payé (en espèces) 66.9 Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale acquise 14.2 Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition 52.7

Le goodwill est imputable au résultat futur attendu dégagé par ces activités.

iii) Sycomore Société de Gestion Privée

Le 27 juillet 2008, le Groupe a acquis 100% du capital-actions émis de Sycomore Gestion Privée (SGP), un gérant de fortune spécialisé qui se concentre sur la gestion discrétionnaire d'investissements pour le compte de personnes fortunées. Cette transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 18,6 millions, compte tenu d'un prix d'achat conditionnel de CHF 4,4 millions, et à des immobilisations incorporelles de CHF 12,5 millions. Les actifs incorporels sont amortis sur des périodes de 5 à 8 ans selon leur nature. La juste valeur des actifs acquis nets s'est élevée à CHF 5,1 millions et la valeur comptable précédente des immobilisations corporelles de la société acquise ne diffère pas significativement de leur juste valeur. Pour la période se terminant au 31 décembre 2008, cette société a engendré un bénéfice net de CHF 0,7 million, avant amortissements d'immobilisations incorporelles liés à l'acquisition (perte de CHF 0,1 million après amortissement).

Si cette acquisition avait été réalisée le 1er janvier 2008, au lieu de la date effective de conclusion du 27 juillet 2008, sa contribution nette aux revenus se serait élevée à CHF 6,3 millions et celle au résultat net à CHF 1,9 million, avant amortissements d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis et du goodwill/des immobilisations incorporelles en découlant:

millions de CHF Prix d'acquisition payé (en espèces) 27.6 Prix d'acquisition conditionnel 4.4 Total du prix d'acquisition 32.0 Comprenant: Juste valeur de l'actif net acquis 5.1 Autres immobilisations incorporelles Relations clients 12.2 Accords de non-concurrence 0.3 Passifs d'impôts différés sur immobilisations incorporelles (4.2)13.4 Goodwill 18.6 Total du prix d'acquisition 32.0 Prix d'acquisition payé (en espèces) 27.6 Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale acquise 4.2 Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition 23.4

Le goodwill est imputable au résultat futur attendu dégagé par ces activités.

iv) Derivatives Structured Asset Management unit («DSAM»)

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles s'élevait à CHF 305,1 millions. Au 31 décembre 2008, les paiements conditionnels estimés liés à l'acquisition ont fait l'objet d'une réévaluation sur la base des activités de l'exercice 2008 et de la performance future attendue. A la suite de cette réévaluation, il ne devrait plus y avoir de paiements à l'avenir. Le goodwill a été diminué de CHF 105,9 millions (2007: augmentation de CHF 75,0 millions) et après amortissements d'immobilisations incorporelles de CHF 0,4 million pour l'exercice sous revue, la valeur comptable se monte à CHF 198,8 millions.

v) C.M. Advisors Limited

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles s'élevait à CHF 317,7 millions. Au 31 décembre 2008, les paiements conditionnels estimés liés à l'acquisition ont fait l'objet d'une réévaluation sur la base des activités de l'exercice 2008 et de la performance future attendue. A la suite de cette réévaluation, le goodwill a diminué de CHF 20,4 millions (2007: augmentation de CHF 35,4 millions); après amortissements d'immobilisations incorporelles de CHF 9,2 millions et effets de taux de change réduisant la valeur de CHF 17,2 millions, la valeur comptable s'inscrit à CHF 270,9 millions.

vi) PRS Group

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles s'élevait à CHF 124,2 millions. Au 31 décembre 2008, les paiements conditionnels estimés liés à l'acquisition ont fait l'objet d'une réévaluation sur la base des activités de l'exercice 2008 et de la performance future attendue. A la suite de cette réévaluation, le goodwill a diminué de CHF 16,1 millions; après amortissements d'immobilisations incorporelles de CHF 2,5 millions et effets de taux de change réduisant la valeur de CHF 6,8 millions, la valeur comptable s'inscrit à CHF 98,8 millions.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

30.2 Tests de dépréciation

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie identifiées pour chaque acquisition effectuée jusqu'à la date du 31 décembre 2008. Les valeurs comptables ont été comparées aux valeurs recouvrables, lesquelles sont calculées sur la juste valeur diminuée des coûts de vente. Comme la juste valeur diminuée des coûts de vente était supérieure aux valeurs comptables de chaque unité génératrice de trésorerie, il n'a pas été nécessaire de procéder à une estimation de la valeur d'utilité.

Les valeurs comptables de goodwill et d'immobilisations incorporelles attribuées à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

31 décembre 2008	Immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
Unités génératrices du secteur Hedge Fund Management			
Marble Bar Asset Management («MBAM»)	257.5	403.4	660.9
C.M. Advisors Limited («CMA»)	30.6	240.3	270.9
Unités génératrices du secteur Private Banking			
Derivatives Structured Asset Management unit («DSAM»)	1.6	197.2	198.8
Asesores y Gestores Financieros SA («AyG»)	47.3	56.0	103.3
PRS Group («PRS»)	41.1	57.7	98.8
Banque Edouard Constant		76.3	76.3
Harris Allday	27.6	35.1	62.7
Quesada Kapitalförvaltning AB («Quesada»)	10.1	41.7	51.8
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG	10.3	32.2	42.5
Banque Monégasque de Gestion	8.8	28.8	37.6
Autres unités génératrices de trésorerie	40.5	101.5	142.0
Total des valeurs comptables	475.4	1,270.2	1,745.6

Pour chacune des unités génératrices de trésorerie du secteur Hedge Fund Management, les justes valeurs ont été calculées sur la base d'un rapport cours/bénéfice dans une fourchette de 8,5 à 13 pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

Pour chacune des unités du secteur Private Banking, les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base de la valeur d'actif net recouvrable et du goodwill/des immobilisations incorporelles de transactions comparables sur le marché (3% à 5% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice dans une fourchette de 8,5 à 14 pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

La direction estime que toute modification raisonnable des hypothèses à la base du calcul des valeurs recouvrables n'entraînerait pas de surévaluations de leurs valeurs comptables respectives. Cependant, le Groupe a été d'accord de régler le prix de certaines acquisitions au moyen de bénéfices futurs afin d'en réduire le risque. En ce qui concerne certaines acquisitions, la totalité du prix repose sur un multiple de bénéfices futurs, de sorte que ce prix peut augmenter de manière importante suivant les bénéfices futurs générés par l'entité acquise. Ce principe s'applique aux acquisitions de DSAM, CMA, PRS, Quesada et MBAM, dont une partie du prix d'achat total est basée sur des multiples de bénéfices futurs.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Pour les principales acquisitions au 31 décembre 2008, le tableau ci-après résume le prix d'acquisition estimé qui a déjà été fixé et la partie du prix d'acquisition total qui variera en fonction des paiements futurs estimés (qui découlent de facteurs contractuels basés sur les bénéfices futurs et sur les bénéfices réalisés au cours des années à venir auxquels ces contrats font référence).

Acquisitions assorties de clauses d'Earn out significatives:

	Période résiduelle des clauses d'Earn out	Composant fixe en %	Composant variable en %
Acquisitions			
MBAM	2009 à 2013	81	19
CMA	2009 à 2010	79	21
DSAM	2009 à 2011	100	
PRS	2009 à 2011	72	28
Quesada	2009 à 2011	55	45

L'évaluation du goodwill et d'immobilisations incorporelles est sensible aux bénéfices futurs provenant des unités génératrices de trésorerie concernées. C'est ainsi que pour les trois acquisitions les plus importantes, un recul de 50% des bénéfices attribuables aux unités génératrices de trésorerie aurait l'impact suivant:

- Dans l'éventualité où les bénéfices attribuables à MBAM diminueraient de 50%, le total des immobilisations incorporelles diminuerait de CHF 235 millions environ. Sur cette diminution, quelque CHF 132 millions seraient attribuables à une réévaluation des obligations conditionnelles liées à l'acquisition et CHF 103 millions environ figureraient en tant que charge pour perte de valeur au compte de résultat.
- Dans l'éventualité où les bénéfices attribuables à CMA diminueraient de 50%, le total des immobilisations incorporelles diminuerait de CHF 132 millions environ. Sur cette diminution, quelque CHF 45 millions seraient attribuables à une réévaluation des obligations conditionnelles liées à l'acquisition et CHF 87 millions environ figureraient en tant que charge pour perte de valeur au compte de résultat.
- Dans l'éventualité où les bénéfices attribuables à DSAM diminueraient de 50%, le total des immobilisations incorporelles ne diminuerait pas et aucun montant ne figurerait au compte de résultat en tant que charge pour perte de valeur.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

31. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 1er janvier 2007	Terrains et immeubles* millions de CHF	Installations dans locaux loués millions de CHF	Meubles équipements véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
Coût	6.8	25.2	21.7	31.1	84.8
Amortissements cumulés	(1.2)	(13.1)	(15.4)	(20.4)	(50.1)
Valeur comptable nette	5.6	12.1	6.3	10.7	34.7
Exercice se terminant au 31 décembre 20	07				
Valeur comptable nette d'ouverture	7.7	10.0	6.3	10.7	34.7
Achats	0.1	8.4	2.8	12.0	23.3
Acquisitions de filiales	0.1	0.2	0.9	0.3	1.4
Charge de dépréciation pour l'exercice		(2.6)	(1.8)	(4.9)	(9.3)
Charge de dépréciation pour exercices		(2.0)	(1.0)	(4.0)	(0.0)
antérieurs - par Autres réserves				(3.8)	(3.8)
Cessions et amortissements		(0.4)	(0.2)	(0.2)	(0.8)
Différences de change	(0.3)	(0.1)	(0.7)	0.4	(0.7)
Valeur comptable nette de clôture	7.5	15.5	7.3	14.5	44.8
At 31 décembre 2007 Coût	5.7	33.2	23.2	41.9	104.0
Amortissements cumulés	(0.5)	(15.4)	(15.9)	(27.4)	(59.2)
Valeur comptable nette	5.2	17.8	7.3	14.5	44.8
Exercice se terminant au décembre 2008 Valeur comptable nette d'ouverture	5.2	17.8	7.3	14.5	44.8
Achats		13.2	6.6	9.4	29.2
Acquisitions de filiales		1.8	0.5	0.4	2.7
Charge de dépréciation pour l'exercice		(4.5)	(2.8)	(6.6)	(13.9)
Cessions et amortissements	(0.2)		0.4	(0.4)	(0.2)
Différences de change	(1.6)	(1.8)	(1.3)	(0.8)	(5.5)
Valeur comptable nette de clôture	3.4	26.5	10.7	16.5	57.1
Au 31 décembre 2008					
Coût	3.8	38.9	19.2	34.4	96.3
Amortissements cumulés	(0.4)	(12.4)	(8.5)	(17.9)	(39.2)
Valeur comptable nette	3.4	26.5	10.7	16.5	57.1

^{*} Les terrains et immeubles étaient précédemment inclus dans les installations montées dans des locaux loués étant donné le caractère non matériel de cette rubrique. Ils figurent maintenant dans une rubrique distincte et les chiffres comparatifs ont été retraités.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

32. AUTRES ACTIFS

		31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Actifs transitoires		69.2	45.8
Soldes de règlement		15.4	33.6
Autres actifs		48.0	55.9
Autres actifs		132.6	135.3
33. ENGAGEMENTS ENVERS LES BA	NQUES		
Engagements envers les banques à vue		299.5	443.8
Engagements envers les banques à term	e	101.4	363.3
Engagements envers les banques		400.9	807.1
34. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIE Comptes courants et épargne	ENTELE	1,349.9	990.0
Dépôts à terme		12,863.5	12,589.6
Engagements envers la clientèle		14,213.4	13,579.6
35. PASSIFS FINANCIERS DESIGNES	A LEUR JUSTE VALEUR	010.0	
Assurances-vie synthétiques		212.2	
Actions		16.5	
Engagements d'acheter		04.4	
des intérêts minoritaires		34.4 263.1	
Titres de créance - à leur juste valeur:	Non cotés, Analyse des flux de trésorerie actualisés (note 26)		
Titres de capitaux propres -			
à leur juste valeur:	Listés	16.5	
Titres de capitaux propres -			
à leur juste valeur:	Analyse des flux de trésorerie ac	tualisés 34.4	
		263.1	

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par une assurance-vie synthétique se réfère à une transaction structurée qui est totalement couverte par un portefeuille de polices d'assurance-vie (voir note 26).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International. Ce droit est applicable à partir du 1er janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Conformément à la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. Ce passif a été comptabilisé par reclassification des capitaux propres du Groupe à la date d'origine du 2 avril 2008. Au 31 décembre 2008, ce passif financier était évalué à CHF 34,4 millions (exercice précédent: CHF 0).

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

36. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Produits structurés émis	679.6	
	679.6	-

37. TITRES DE CREANCE EMIS

Obligations subordonnées

Obligation à taux variable d'un montant d'EUR 100 millions, moins la part détenue par des sociétés du Groupe, échéance 17 décembre 2013.

158.0

Cette obligation a été remboursée le 17 décembre 2008.

38. AUTRES PASSIFS

Total des autres passifs	541.4	741.9
Autres passifs	30.8	56.5
Absences rémunérées de courte durée	8.0	1.6
Soldes de règlement	42.3	45.9
Passifs transitoires	147.2	110.9
Obligations d'acquisition conditionnelles	313.1	527.0

Procédures judiciaires

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires dans le cadre de ses activités normales. Il constitue des provisions pour des procédures en cours ou éventuelles si la direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être raisonnablement estimé.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

39. OBLIGATIONS A TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Comme le Groupe applique la méthode dite du corridor, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés sur la période résiduelle de travail des employés en tant que produit ou charge si le cumul net des gains et pertes actuariels est supérieur à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation à titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de tout régime de retraite.

Le Groupe gère un plan de prévoyance à régime de primauté des prestations dans les îles Anglo-Normandes («the Channel Islands plan») qui n'est pas agrégé avec celui de la Suisse («the Switzerland plan»), détaillé ci-après, en raison de sa taille relative. Le «Channel Islands plan» a financé des engagements pour un montant de CHF 3,0 millions, la juste valeur des actifs s'élève à CHF 3,2 millions et l'engagement non financé a diminué de CHF 0,2 million au cours du présent exercice.

«The Switzerland plan» – à primauté des prestations

Mouvements de la valeur actuelle des engagements financés:

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	
	millions de CHF	millions de CHF	
Au 1er janvier	163.0	149.9	
Coûts des services	7.8	6.7	
Cotisations des employés	6.2	5.1	
Prestations versées	1.8	4.0	
Coût financier	5.2	4.4	
Coûts supplémentaires selon IAS 19	6.7		
Transferts de pensions	(4.2)	(2.8)	
(Gain) actuariel/perte actuarielle de l'exercice	2.5	(4.3)	
Au 31 décembre	189.0	163.0	

Mouvements de la valeur actuelle des actifs du plan:

Au 1er janvier	165.4	144.3
Cotisations des employés	6.2	5.1
Cotisations de l'employeur	13.0	10.8
Prestations versées	1.8	4.0
Rendement attendu des actifs du régime	6.7	6.1
Perte actuarielle de l'exercice	(21.6)	(2.1)
Transferts de pensions	(4.2)	(2.8)
Au 31 décembre	167.3	165.4

39. OBLIGATIONS A TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES (SUITE)

Montants comptabilisés au bilan:

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF	31 December 2006 millions de CHF
Au 31 décembre			
Valeur actuelle des engagements financés	189.0	163.0	149.9
Juste valeur des actifs du régime	(167.3)	(165.4)	(144.3)
Déficit/(excédent)	21.7	(2.4)	5.6
Pertes actuarielles non comptabilisées	(26.5)	(2.4)	(4.6)
Retraites (payées)/engagements	(4.8)	(4.8)	1.0
Actif non comptabilisé en fin d'année	4.8	4.8	
Passif net comptabilisé au bilan	-	-	1.0
Ajustements empiriques des passifs du régime	(4.6)	2.6	5.0
Ajustements empiriques des actifs du régime	(21.6)	2.1	(1.4)

Aucun des actifs du régime n'a fait l'objet d'un nantissement durant l'exercice (2007: aucun).

Mouvements du passif net:

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
	millions de CHF	millions de CHF
Au 1er janvier	-	1.0
Coûts nets des pensions sur la période	6.3	5.0
Coût supplémentaire selon IAS 19	6.7	
Cotisations de l'employeur	(13.0)	(10.8)
Pensions prépayées	-	(4.8)
Augmentation de l'actif non comptabilisé	-	4.8
Au 31 décembre	-	

Mouvements des pertes actuarielles non comptabilisées:

Au 1er janvier	2.4	4.6
(Gains) actuariels/pertes actuarielles de l'exercice		_
résultant des obligations pour prestations définies	2.5	(4.3)
(Pertes actuarielles)/gains actuariels		
provenant des actifs du régime	21.6	2.1
Au 31 décembre	26.5	2.4

Mouvements comptabilisés dans le compte de résultat:

Coûts des services	7.8	6.7
Coût financier	5.2	4.4
Rendement attendu des actifs du régime	(6.7)	(6.1)
Coûts nets des pensions sur la période	6.3	5.0
Coûts supplémentaires selon IAS 19	6.7	4.8
Coût total des pensions sur la période (note 13)	13.0	9.8

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

Augmentation future des pensions (p.a.)

Taux de rotation moyen (p.a.)

Age de la retraite (homme/femme)

39. OBLIGATIONS A TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES (SUITE)

Allocation d'actifs:

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	
	%	%	
Instruments de dette	53.7	63.4	
Instruments de capitaux propres	16.1	25.4	
Liquidités		24.4	2.0
Immobilier	4.3	6.3	
Autres	1.5	2.9	
	100.0	100.0	
		100.0	
Les principales hypothèses actuarielles utilisées so	nt les suivantes:		
Taux d'escompte (p.a.)	2.75	3.25	
Rendement attendu des actifs du régime (p.a.)	4.00	4.00	
	4.00	4.00	

0.00

9.90

Age

65/64

0.00

13.75

Age

65/64

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, des statistiques officielles et l'expérience. Au 31 décembre 2008, l'espérance de vie d'un homme (basé sur un âge moyen de 67,5 ans) était de 15,9 ans et celle d'une femme (basé sur un âge moyen de 66,1 ans) était de 19,5 ans.

Le rendement attendu des actifs du régime est déterminé en considérant les rendements attendus des actifs sous-jacents de la politique d'investissement. Les rendements attendus des investissements à taux fixe sont basés sur les taux actuariels bruts à la date du bilan. Les rendements attendus sur les investissements en actions et en immeubles sont le reflet des taux de rendement réels historiques des marchés respectifs.

Les cotisations attendues liées avantages postérieurs à l'emploi prévus par le plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 s'élèvent à CHF 12,7 millions.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

40. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'EMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille le mouvement du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des bons de participations «B» (actions préférentielles) est de CHF 15.—. Toutes les actions et bons de participation «B» émis par EFG International sont entièrement libérés.

40.1 Capital-actions

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF*	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1er janvier 2007	73.4	6.0	-	(0.1)	79.3
Actions préférentielles rachet	ées			(0.0)	-
Actions ordinaires rachetées			(0.9)		(0.9)
Au 31 décembre 2007	73.4	6.0	(0.9)	(0.1)	78.4
Actions ordinaires rachetées			(1.1)		(1.1)
Au 31 décembre 2008	73.4	6.0	(2.0)	(0.1)	77.3

40.2 Prime d'émission

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF*	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation B* millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1er janvier 2007	1,324.7	2.0	18.8	(7.2)	1,338.3
Actions préférentielles rachete	ées			(0.1)	(0.1)
Actions ordinaires rachetées			(75.1)		(75.1)
Au 31 décembre 2007	1,324.7	2.0	(56.3)	(7.3)	1,263.1
Options vendues**	5.9				5.9
Actions ordinaires rachetées			(63.7)		(63.7)
Au 31 décembre 2008	1,330.6	2.0	(120.0)	(7.3)	1,205.3

^{*} Chaque bon de participation «B» représente une partie du Certificat fiduciaire émis par EFG International et est également lié à un droit dans les actions de classe «B» émises par EFG Finance (Guernsey) Ltd.

^{**} En 2008, le Groupe a vendu 457'997 options au prix d'exercice de CHF 24.00 par action et a reçu CHF 12.25 de prime sur chaque option vendue ainsi que 14'982 options au prix d'exercice de CHF 0 et a reçu CHF 29.23 de prime sur chaque option à prix zéro vendue. Ces options peuvent être levées entre 5 et 7 ans après leur émission.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

40.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements selon le nombre d'actions émises par le Groupe:

Capital-actions net (CHF millions)	73.3	6.0	(1.9)	(0.1)	77.3
Au 31 décembre 2008	146,670,000	400,000	(3,874,827)	(4,965)	
Actions ordinaires rachetées			(2,232,036)		
Au 31 décembre 2007	146,670,000	400,000	(1,642,791)	(4,965)	
Actions ordinaires rachetées			(1,642,791)		
Actions préférentielles rachetées				(100)	
Au 1er janvier 2007	146,670,000	400,000		(4,865)	
Nominal	Actions ordinaires avec droit de vote CHF 0.50	Bons de participation sans droit de vote CHF 15	Propres actions Actions ordinaires CHF 0.50	Propres actions Bons de participation B CHF 15	Net

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2'282'500 au maximum par l'émission d'au plus 4'565'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de Participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 29 avril 2010 le capital-actions à concurrence de CHF 9'165'000 au maximum par l'émission d'au plus 18'330'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 29 avril 2010, le capital de participation à concurrence d'un montant cumulé maximum de CHF 15'000'000 par l'émission de 1'000'000 de bons de participation nominatifs de classe C, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 15 par bon. Des augmentations partielles sont autorisées.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 29 avril 2010, le capital de participation à concurrence d'un montant cumulé maximum de CHF 12'000'000 par l'émission de 400'000'000 de bons de participation nominatifs de classe D, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 30 par bon. Des augmentations partielles sont autorisées.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

41. AUTRES RESERVES

	IAS 39 Instruments de capitaux propres millions de CHF	Plan d'options pour employés millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1er janvier 2007	(4.3)	1.8	569.8	567.3
Coût de l'augmentation du capital-actions de filiales	s		(1.0)	(1.0)
Plan d'options pour employés		8.8		8.8
Ajustement d'autres réserves			(3.8)	(3.8)
Ajustement d'autres réserves - effets fiscaux			1.0	1.0
Titres de placement disponibles à la vente				
variations de la juste valeur	9.1			9.1
effets fiscaux des variations de la juste valeur	r (0.1)			(0.1)
transfert au résultat net, net d'impôts	2.5			2.5
Ajustements de conversion			(66.7)	(66.7)
Au 31 décembre 2007	7.2	10.6	499.3	517.1
Au 1er janvier 2008	7.2	10.6	499.3	517.1
Option de vente des minoritaires*			(36.0)	(36.0)
Plan d'options pour employés		20.4		20.4
Titres de placement disponibles à la vente				
variations de la juste valeur	66.5			66.5
effets fiscaux des variations de la juste valeur	r (4.3)			(4.3)
transfert au résultat net, net d'impôts	(107.6)	·		(107.6)
Ajustements de conversion			(296.0)	(296.0)
Au 31 décembre 2008	(38.2)	31.0	167.3	160.1

^{*} L'option de vente des minoritaires représente les options de vente des actionnaires minoritaires d' Asesores y Gestores Financieros SA qui donne lieu à un passif financier correspondant au montant estimé actualisé du rachat, qui est déduit des capitaux propres au moment où les options de vente ont été créées.

42. CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Total des actifs millions de CHF	Total des passifs millions de CHF	Contingent des passifs millions de CHF
Au 31 décembre 2008			
Suisse	2,122.2	2,669.6	45.7
Europe UE	9,685.7	4,987.1	157.4
Reste de l'Europe	1,191.9	1,989.0	60.5
Amériques	3,227.3	3,105.4	205.8
Afrique, Asie et Océanie	2,667.2	3,885.8	77.2
	18,894.3	16,636.9	546.6
Au 31 décembre 2007			
Suisse	3,630.6	1,554.8	91.9
Europe UE	4,795.4	4,531.2	273.3
Reste de l'Europe	4,820.9	3,323.2	152.5
Amériques	2,045.6	2,713.3	369.2
Afrique, Asie et Océanie	2,744.1	3,475.0	141.4
	18,036.6	15,597.5	1,028.3

43. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

43.1 Passifs éventuels

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	311.2	653.6
Engagements irrévocables	235.4	374.7
Total	546.6	1,028.3
43.2 Engagements futurs résultant de contrats de location		
43.2 Eligagements futurs resultant de contrats de location		
Echéance à moins d'un an	30.6	21.7
	30.6 110.3	
Echéance à moins d'un an		49.4
Echéance à moins d'un an Echéance entre 1 et 5 ans	110.3	21.7 49.4 38.2 19.4
Echéance à moins d'un an Echéance entre 1 et 5 ans Echéance à plus de 5 et à moins de 10 ans	110.3 57.1	49.4 38.2 19.4
Echéance à moins d'un an Echéance entre 1 et 5 ans Echéance à plus de 5 et à moins de 10 ans	110.3 57.1 16.8	49.4 38.2

44. OPERATIONS FIDUCIAIRES

Placements fiduciaires auprès de banques tierces	4,391.2	6,331.8
Dépôts auprès de banques affiliées du Groupe	1,032.5	709.5
Prêts et autres opérations fiduciaires	10.6	18.8
Total	5,434.3	7,060.1

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

45. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle d'EFG International est organisé par secteur géographique et le second niveau, par secteur d'activité.

45.1 Secteurs géographiques

Pour pouvoir effectuer des comparaisons, le Groupe présente quatre grands secteurs géographiques, calqués sur la structure de son organisation et de son management: Europe transfrontalière, Europe onshore, Asie et les Amériques.

Le secteur de l'Europe transfrontalière comprend les implantations dont les clients sont typiquement résidents d'un pays autre que celui où ils entretiennent une relation bancaire avec le Groupe tels que la Suisse, Monaco, le Liechtenstein et Gibraltar. Le secteur Europe onshore regroupe les implantations dont les clients résident dans le même pays que la société du Groupe avec laquelle ils effectuent leurs opérations bancaires, tels que le Royaume-Uni, la France et la Suède. Le secteur Asie inclut toutes les implantations situées au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, comme Hong Kong, Singapour et l'Inde. Les Amériques recouvrent les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, Caïman, les Bahamas et l'Amérique latine.

	Europe Transfrontalière	Europe Onshore	Asie	Les Amériques	Eliminations	Total
	millions de CHF m	nillions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Au 31 décembre 2008						
Revenus du secteur provenant						
de clients externes	475.4	374.6	95.0	59.4	(58.1)	946.3
Coûts d'acquisition						
d'immobilisations incorporelles	(3.2)	(44.7)	(0.2)	(3.6)		(51.7)
Résultat du secteur avant impôts	147.5	53.8	25.9	(5.8)		221.4
Charge d'impôt sur le résultat						(25.5)
Résultat net de la période						195.9
Perte nette attribuable aux actionn	naires minoritaire	s				26.0
Résultat net attribuable aux action	nnaires du Group	е				221.9
Actifs sectoriels	14,466.4	8,101.4	3,525.5	555.3	(7,754.3)	18,894.3
Passifs sectoriels	11,268.4	7,640.6	3,503.1	568.6	(6,343.8)	16,636.9
Au 31 décembre 2007						
Revenus du secteur provenant						
de clients externes	463.4	303.3	102.6	65.4	(20.9)	913.8
Coûts d'acquisition						
d'immobilisations incorporelles	(2.1)	(16.5)		(2.6)		(21.2)
Résultat du secteur avant impôts	230.6	103.7	30.3	6.2		370.8
Charge d'impôt sur le résultat						(40.6)
Résultat net de la période						330.2
Perte nette attribuable aux actionn	naires minoritaire	s				1.8
Résultat net attribuable aux action	nnaires du Group	e				332.0
Actifs sectoriels	15,922.4	6,015.9	4,322.2	446.7	(8,670.6)	18,036.6
Passifs sectoriels	14,566.9	5,246.4	4,298.2	319.6	(8,833.6)	15,597.5

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

45.2 Secteurs d'activité

En 2008, le Groupe a acquis Marble Bar Asset Management («MBAM»), une société de hedge funds. Le Groupe est d'avis que le profil risque/rendement de MBAM et de C.M.Advisors Ltd, acquis en 2006, ne diffère pas de manière significative de ses activités de private banking. Cependant, pour des raisons de taille relative, la direction a établi un second secteur d'activité dénommé «Hedge Fund Management».

	Private Banking millions de CHF	Hedge Fund Management millions de CHF	Eliminations millions de CHF	Total millions de CHF
Au 31 décembre 2008				
Revenus du secteur provenant				
de clients externes	770.0	178.2	(1.9)	946.3
Coûts d'acquisition d'immobilisations				
incorporelles	(15.6)	(36.1)		(51.7)
Résultat du secteur avant impôts	136.6	86.7	(1.9)	221.4
Charge d'impôt sur le résultat				(25.5)
Résultat net pour la période				195.9
Perte nette attribuable aux actionnaires	minoritaires			26.0
Résultat net attribuable aux actionnaire	es du Groupe			221.9
Actifs sectoriels	17,903.0	991.3		18,894.3
Passifs sectoriels	16,403.4	233.5		16,636.9
Au 31 décembre 2007				
Revenus du secteur provenant				
de clients externes	851.6	63.8	(1.6)	913.8
Coûts d'acquisition d'immobilisations				
incorporelles	(9.5)	(11.7)		(21.2)
Résultat du secteur avant impôts	329.3	43.1	(1.6)	370.8
Charge d'impôt sur le résultat				(40.6)
Résultat net attribuable aux actionnaire	s du Groupe			330.2
Perte nette attribuable aux actionnaires	minoritaires			1.8
Résultat net attribuable aux actionnair	es du Groupe			332.0
Actifs sectoriels	17 600 0	240.4		10,000.0
	17,696.2	340.4		18,036.6
Passifs sectoriels	15,408.1	189.4		15,597.5

46. REPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ETRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Au 31 décembre 2008			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	70.6	44.6	115.2
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	53.0	20.7	73.7
Créances sur les banques	741.4	2,989.2	3,730.6
Prêts et avances à la clientèle	2,420.9	5,003.4	7,424.3
Instruments financiers dérivés	221.4	231.4	452.8
Actifs financiers désignés à leur juste valeur			
actifs destinés au négoce	79.7	640.6	720.3
désignés à l'origine		533.4	533.4
Titres de placement			
disponibles à la vente	1,041.6	2,309.8	3,351.4
détenus jusqu'à leur échéance	59.6	454.5	514.1
Immobilisations incorporelles	82.4	1,680.6	1,763.0
Immobilisations corporelles	23.4	33.7	57.1
Actifs d'impôts sur le résultat différés	6.7	19.1	25.8
Autres actifs	20.9	111.7	132.6
Total de l'actif	4,821.6	14,072.7	18,894.3
Passif			
Engagements envers les banques	110.6	290.3	400.9
Engagements envers la clientèle	1,894.3	12,319.1	14,213.4
Instruments financiers dérivés	199.9	259.7	459.6
Passifs financiers désignés à leur juste valeur	16.5	246.6	263.1
Autres passifs financiers	679.6		679.6
Passifs d'impôts sur le résultat courants	22.8	(9.9)	12.9
Passifs d'impôts sur le résultat différés	4.1	61.9	66.0
Autres passifs	71.7	469.7	541.4
Total du passif	2,999.5	13,637.4	16,636.9
One it was a second			
Capital estions	77.0		77.0
Capital-actions	77.3		77.3
Primes d'émissions	1,205.3	(00.0)	1,205.3
Autres réserves	200.0	(39.9)	160.1
Résultats non distribués	310.1	409.5	719.6
	1,792.7	369.6	2,162.3
Intérêts minoritaires	1.8	93.3	95.1
Total des capitaux propres	1,794.5	462.9	2,257.4
Total des capitaux propres et du passif	4,794.0	14,100.3	18,894.3

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

46. REPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ETRANGER (SUITE)

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Au 31 décembre 2007			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	34.3	39.4	73.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	38.1	756.5	794.6
Créances sur les banques	1,413.4	2,087.6	3,501.0
Prêts et avances à la clientèle	2,927.6	4,992.4	7,920.0
Instruments financiers dérivés	129.5	93.9	223.4
Actifs financiers désignés à leur juste valeur			
désignés à l'origine	4.9	32.7	37.6
Titres de placement	-		
disponibles à la vente	34.3	3,503.4	3,537.7
détenus jusqu'à leur échéance	66.5	499.6	566.1
Immobilisations incorporelles	99.5	1,091.9	1,191.4
Immobilisations corporelles	20.9	23.9	44.8
Actifs d'impôts sur le résultat différés	1.3	9.7	11.0
Autres actifs	25.7	109.6	135.3
Total de l'actif	4,796.0	13,240.6	18,036.6
Passif	0.45.0	400.4	007.4
Engagements envers les banques	345.0	462.1	807.1
Engagements envers la clientèle	1,272.5	12,307.1	13,579.6
Instruments financiers dérivés	135.4	100.2	235.6
Titres de créance émis		158.0	158.0
Passifs d'impôts sur le résultat courants	26.8	12.7	39.5
Passifs d'impôts sur le résultat différés	70.0	35.8	35.8
Autres passifs	78.3	663.6	741.9
Total du passif	1,858.0	13,739.5	15,597.5
Capitaux propres			
Capital-actions	78.4		78.4
Primes d'émissions	1,263.1		1,263.1
Autres réserves	557.0	(39.9)	517.1
Résultats non distribués	314.5	263.8	578.3
Total des capitaux propres	2,213.0	223.9	2,436.9
Intérêts minoritaires	2,213.0	223.3	2,430.9
Total des capitaux propres	2,215.2	223.9	2,439.1
Total aca capitally propies	۷,۷۱۷.۷	220.0	2,403.1
Total des capitaux propres et du passif	4,073.2	13,963.4	18,036.6

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

47. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION ORDINAIRE

47.1 Résultat de base

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Résultat net de la période	221.9	332.0
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les actions préférentielles	(30.3)	(29.8)
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	191.6	302.2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	143,661	146,515
Résultat par action de base - CHF	1.33	2.06

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 3'008'631 (2007: 155'050). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les actions préférentielles. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 4,816% entre le 1er janvier et le 30 avril 2008. Le dividende estimé pour la période postérieure à l'Assemblée générale est basé sur un taux de 4,876% du 30 avril au 30 octobre 2008 et de 4,716% jusqu'à la fin de l'exercice. Le nombre moyen d'actions ne comprend pas le nombre moyen de certificats fiduciaires EFG détenus par le Groupe.

47.2 Résultat dilué

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Résultat net de la période	221.9	332.0
Montant pro-forma estimé des dividendes courus sur les actions préférentielles	(30.3)	(29.8)
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	191.6	302.2
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'action	ns) 144,664	147,288
Résultat dilué par action ordinaire - CHF	1.32	2.05

Conformément à son plan de rémunération en options, EFG International a émis, le 23 février 2008, des options pour acheter 2'197'275 (2007: 2'296'746) actions d'EFG International. Cette opération a augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 1'002'747 (2007: 773'520) à 144'664'116 (2007: 147'288'470) actions. Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en ajustant la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation de manière à s'assurer que le potentiel de dilution de toutes les actions ordinaires soit pris en compte. Pour les informations concernant le plan de rémunération en options d'EFG International, voir la note 50.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

48. DIVIDENDE PAR ACTION

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires. Un dividende de CHF 0.25 par action (2007: CHF 0.35) totalisant CHF 35,3 millions environ (2007: CHF 50,2 millions) sera proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2009. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 ne reflètent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2009.

49. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

49.1 Transactions avec les parties liées

	Groupe EFG	Organes dirigeants
31 décembre 2008	millions de CHF	millions de CHF
Actifs		
	207.0	
Créances sur les banques	297.8	
Dérivés	0.4	
Prêts et avances à la clientèle	0.1	15.5
Titres de placement	4.0	
Passifs		
Engagements envers les banques	21.6	
Dérivés	3.5	
Engagements envers la clientèle	1.6	22.2
Autres passifs	0.8	
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	20.7	
Produits des opérations d'intérêt	38.7	1.4
Charge d'intérêts	(2.0)	(0.2)
Produit de commissions	1.2	
Charge de commissions	(1.1)	
Autres produits d'exploitation	2.2	
Autres charges d'exploitation	(0.7)	

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

49.1 Transactions avec les parties liées (suite)

31 décembre 2007	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
Actifs		
Créances sur les banques	90.5	
Dérivés	0.8	
Prêts et avances à la clientèle	3.1	45.0
Titres de placement	6.5	
Autres actifs	0.1	
Passifs		
Engagements envers les banques	28.5	
Dérivés	0.8	
Engagements envers la clientèle	1.9	8.9
Autres passifs	0.3	
Passifs éventuels et engagements	9.6	
Exercice se terminant le 31 décembre 2007		
Produit des opérations d'intérêt	17.4	0.8
Charge d'intérêts	(7.1)	
Produit de commissions	0.2	
Charge de commissions	(1.1)	
Autres produits d'exploitation	5.3	
Autres charges d'exploitation	(1.2)	

Font partie des organes dirigeants: les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2007: néant).

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

49.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'administration)

La rémunération des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2008 inclut une rémunération en espèces de CHF 6'434'541 (2007: CHF 6'070'956), des contributions aux fonds de prévoyance de CHF 366'340 (2007: CHF 422'967) et des options sur les actions valorisées à environ CHF 8'233'333 (2007: CHF 14'719'510). Des provisions ont été constituées en vue de versements dans les années futures prévus dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme à hauteur de CHF 1'200'000.

La rémunération des membres du Conseil d'administration concernant l'exercice 2008 a totalisé CHF 860'000 en espèces (2007: CHF 1'716'584).

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (CO 663), voir la note 18 à la page 166 du rapport annuel de la maison mère.

50. PLAN DE REMUNERATION EN OPTIONS

EFG International a mis en place en 2006 un Plan de rémunération en options. Ces options sont assorties d'une période d'acquisition de trois ans et peuvent être levées en tout temps pendant une période commençant cinq ans à compter de la date d'attribution et se terminant sept ans après celle-ci. Aucune option n'a été levée durant l'exercice sous revue.

Les charges portées au compte de résultat étalent les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothesès sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'à la fin de cette période il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis. Les coûts relatifs au Plan d'options figurant au compte de résultat pour la période se terminant le 31 décembre 2008 se sont élevés à CHF 20,4 millions (2007: CHF 8,8 millions).

Le tableau ci-dessous résume la situation des options en circulation au 31 décembre 2008.

Date d'attribution	Туре	Prix d'exercice CHF	En début d'exercice CHF	Attribuées CHF	Echues CHF	En circulation CHF
Au 28 février 2006	In-the-money	25.33	761,548		6,906	754,642
Au 23 février 2007	In-the-money	32.83	1,036,591		17,336	1,019,255
Au 23 février 2007	At-the-money	49.25	1,246,050		16,097	1,229,953
Au 23 février 2008	In-the-money	24.00		672,634	627	672,007
Au 23 février 2008	At-the-money	35.95		733,837	869	732,968
Au 23 février 2008	Zero strike	0		790,804	259	790,545
			3,044,189	2,197,275	42,094	5,199,370

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

50.1 Plan d'options 2008

EFG International a attribué 2'197'275 options le 23 février 2008. Toutes les catégories sont assorties d'une période d'acquisition de trois ans et peuvent être levées pendant une période commençant cinq ans à compter de la date d'attribution et se terminant sept ans après celle-ci. La valeur de chaque option a été estimée à CHF 12.25 pour les options in-the-money et à CHF 7.86 pour les options at-the-money et à CHF 29.23 pour les options zero strike, en utilisant une version modifiée de la formule Black Scholes Merton. Celle-ci tient compte du rendement attendu des actions et d'autres coûts de financement au cours de la période qui s'étend entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche.

Les principaux éléments entrant dans cette formule sont le prix de l'action au comptant (CHF 35,95), la volatilité attendue (30%), le rendement boursier (2%), les autres coûts de financement (5%), la durée de vie attendue des options (72 mois) et le taux sans risque (2,6%). La volatilité attendue a été calculée sur la base d'estimations de la volatilité attendue sur la durée de vie attendue des options, compte tenu de cours obtenus par des tiers, de la volatilité historique et de la volatilité d'autres banques privées cotées en Suisse.

La durée de vie attendue des options a été estimée se situer à mi-chemin de la période d'exercice. Le taux sans risque correspond au rendement des obligations de la Confédération dont la durée résiduelle jusqu'à leur échéance est de 72 mois à compter de la date d'attribution. Le rendement boursier a été calculé sur la base des estimations de la direction concernant le paiement de dividendes à long terme. Les autres coûts de financement représentent des ajustements effectués par des opérateurs du marché lorsqu'il s'agit de fixer un prix pour des options qui ne peuvent être ni couvertes ni levées et dont le prix ne peut être appliqué qu'après la période d'acquisition, en vertu de la norme IFRS 2.

50.2 Plan d'options 2009

EFG International a attribué 3'563'181 options le 17 mars 2009. Il y a trois catégories d'options dont le prix d'exercice est respectivement de CHF 5.00 (options in-the-money), CHF 0 avec blocage sur 3 ans (options zero strike bloquées durant 3 ans) et CHF 0 avec blocage sur 5 ans (options zero strike bloquées durant 5 ans). Ces trois catégories sont assorties d'une période d'acquisition de trois ans et peuvent être levées pendant une période commençant cinq ans à compter de la date d'attribution et se terminant sept ans après celle-ci, à l'exception des options zero strike assorties d'un blocage de 3 ans qui peuvent être levées après 3 ans.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

51. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400'000'000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs des certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400'000 bons de participation de classe B émis par EFG International et 400'000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poor's, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

52. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Genre d'actifs de la clientèle		
Fonds de placement émis par des tiers	15,069	16,393
Actions	10,487	15,635
Dépôts	15,487	13,580
Obligations	8,990	8,317
Prêts	7,766	7,920
Dépôts fiduciaires	5,434	7,060
Notes structurées	5,026	6,822
Actions EFG International bloquées	1,799	4,309
Fonds de placement EFG	6,661	4,643
Autres	466	2,542
Total des actifs sous gestion	77,185	87,221
Total des actifs sous administration	8,800	8,626
Total	85,985	95,847

Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le Groupe.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

53. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES

Autres

Le Groupe a émis, le 17 mars 2009, 3'563'181 options destinées à ses employés. Voir note 50.

Propres actions

Le 5 mars 2009, le Groupe a annoncé avoir acquis 5,72% des actions ordinaires émises en circulation.

54. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'EFG International se compose de:

Jean Pierre Cuoni, Président Emmanuel L. Bussetil Spiro J. Latsis Hugh Napier Matthews Pericles Petalas Hans Niederer

55. DISPOSITIONS DE LA LOI FEDERALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux Directives relatives à l'établissement des comptes édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, il en résulterait des différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de cette valeur apparaissent en augmentation ou en diminution des capitaux propres (voir tableau «Variation des capitaux propres consolidés») jusqu'à la vente, remboursement ou toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, comptabilisé auparavant dans les capitaux propres, est porté au compte de résultat de l'exercice. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé comptabilisé dans les capitaux propres résultant d'une variation de la juste valeur, est portée au compte de résultat de l'exercice.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

EFG INTERNATIONAL ENTITÉS CONSOLIDÉES

(b) Option de juste valeur

Conformément aux IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou est désigné comme tel par la direction.

En droit suisse, l'option de juste valeur n'est pas applicable.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont classés comme étant destinés au négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce.

En droit suisse, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont qualifiés pour une comptabilisation en tant qu'instruments de couverture et sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs de remplacement négatives et positives brutes). Les variations de la juste valeur sont comptabilisées conformément au traitement comptable des éléments faisant l'objet de couverture.

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, les goodwill et immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour réduction de valeur au moins une fois par année et est comptabilisé au coût moins les pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour réduction de valeur s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût sous déduction des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au compte de résultat.

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon IFRS, des produits et charges ne peuvent être qualifiés d'extraordinaires que s'ils se distinguent clairement des activités ordinaires et que si leur survenance est exceptionnelle.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entre-prise (p.ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe (pages 78 à 157) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, 8 avril 2009

Eric Maglieri

Expert-réviseur

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008

EFG International, Zurich

COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE	160
Compte de résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008	162
Bilan au 31 décembre 2008	163
NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	164
1 Passifs éventuels	164
2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie	
des propres engagements	164
3 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	164
4 Assurance incendie des immobilisations corporelles	164
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles	164
6 Titres de créance émis	164
7 Participations principales	164
8 Dissolution de réserves latentes	164
9 Réévaluation des actifs à long terme	164
10 Actions propres détenues par la maison mère	
et les sociétés du Groupe	164
11 Capital-actions	165
12 Participants qualifiés	166
13 Produits provenant des sociétés du Groupe	166
14 Réserve légale générale	166
15 Résultats non distribués	166
16 Proposition de répartition du résultat disponible	166
17 Gestion des risques	166
18 Rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif	166
RAPPORT DU RÉVISEUR	168
CONTACTS ET ADRESSES	171

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2008

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2008 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2007 millions de CHF
Produits			
Produit des opérations d'intérêt de filiales		23.3	22.5
Produits provenant des sociétés du Groupe	13	44.7	81.1
Gains de la cession de participations dans des filiales		4.6	
Devises		(56.1)	(7.6)
Total des produits		16.5	96.0
Charges			
Charges de personnel		(15.3)	(16.9)
Charges opérationnelles		(8.8)	(8.4)
Amortissements		(11.0)	(13.0)
Charge d'impôts		(0.7)	(1.7)
Total des charges		(35.8)	(40.0)
Résultat net, (Perte nette)		(19.3)	56.0

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Actif	Note	millions de CHF	millions de CHF
Créances envers des sociétés du Groupe		56.3	265.1
Comptes de régularisation		30.3	1.4
Autres actifs		6.8	0.6
Actifs courants		63.1	267.1
Participations		1,593.5	1,390.2
Créances subordonnées sur des sociétés du Groupe)	267.7	324.6
Immobilisations corporelles		0.1	0.1
Immobilisations incorporelles		1.5	
Frais d'établissement		18.0	27.9
Actifs non courants		1,880.8	1,742.8
Total de l'actif		1,943.9	2,009.9
Passif			
Engagements envers les sociétés du Groupe		0.6	3.8
Comptes de régularisation		12.2	11.3
Autres passifs		6.0	0.1
Passifs courants		18.8	15.2
Total liabilities		18.8	15.2
Capitaux propres			
Capital-actions	11	79.3	79.3
Réserve légale générale	14	1,357.3	1,357.3
Autres réserves		361.3	426.1
Réserve pour actions propres		140.8	76.0
Résultats non distribués	15	5.7	
Résultat net de la période		(19.3)	56.0
Total des capitaux propres		1,925.1	1,994.7
Total du passif		1,943.9	2,009.9

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers d'EFG International ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

Si nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 1'294 millions. La majorité de ces engagements potentiels est couverte par de la trésorerie et par des obligations de première qualité détenues par ces filiales.

2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se montent à CHF 0,1 million et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par EFG Bank pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0,9 million.

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PARTICIPATIONS PRINCIPALES

Les participations principales sont indiquées dans la note 29 (page 128) relative aux comptes annuels consolidés.

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'existe pas de réserves latentes.

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2008, 4'965 bons de participation «B» et 3'874'827 étaient détenus par des sociétés du Groupe.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
146'670'000 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	73.3	73.3
400'000 bons de participation «B» à la valeur nominale de CHF 15	6.0	6.0
Total capital-actions	79.3	79.3
Capital-actions conditionnel	2.3	2.3

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2'282'500 au maximum par l'émission d'au plus 4'565'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 29 avril 2010 le capital-actions à concurrence de CHF 9'165'000 au maximum par l'émission d'au plus 18'330'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 29 avril 2010, le capital participation d'un montant cumulé maximum de CHF 15'000'000 par l'émission de 1'000'000 de bons de participation nominatifs de classe C, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 15 par bon. Des augmentations partielles sont autorisées.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter, jusqu'au 29 avril 2010, le capital participation d'un montant cumulé maximum de CHF 12'000'000 par l'émission de 400'000'000 de bons de participation nominatifs de classe D, entièrement libérés, d'une valeur nominale de CHF 30 par bon. Des augmentations partielles sont autorisées.

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassaient 5% étaient les suivants:

	Actions	31 décembre 2008 Participation %	Actions	31 décembre 2007 Participation %
EFG Bank European Financial Group	72,263,209	49.27	71,492,153	48.74
Lawrence D. Howell	8,052,000	5.49	8,352,000	5.69
FMR LLC (Fidelity Management & Research)	7,351,190	5.01	7,351,190	5.01

13. PRODUITS PROVENANT DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les produits provenant des filiales comprennent:

	31 décembre 2008 millions de CHF	31 décembre 2007 millions de CHF
Dividende	0.2	40.5
Commissions de gestion	29.2	18.9
Redevances	14.6	16.0
Autres produits	0.7	5.7
Total	44.7	81.1

Il n'y a pas d'autres informations requises par l'art. 663b du Code suisse des obligations.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

14. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

Aucun montant n'a été alloué à la réserve légale générale en 2008.

15. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

Le résultat net de 2007 s'élevant à CHF 56,0 millions a été utilisé pour payer un dividende de CHF 50,3 millions (CHF 0.35 par action, aucun dividende n'a été versé sur les 2'785'924 actions propres détenues par des sociétés du Groupe).

16. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT DISPONIBLE

Le Conseil d'administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, que le résultat non distribué de CHF 36,7 millions (comprenant la perte nette de 2008 s'élevant à CHF 19,3 millions plus le résultat reporté de l'exercice précédent se montant à CHF 5,7 millions et le transfert d'autres réserves de CHF 50,3 millions) soit attribué comme suit:

- distribution d'un dividende de CHF 0.25 par action totalisant CHF 36,7 millions
- solde reporté à nouveau de CHF 0

17. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 97.

18. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Exercice se terminant le 31 décembre 2008

(i) Rémunération

1	Rémunération	Rémui	nération	Autre		
	de base	•	variable	rémunération		2008
		Bonus	Options			
	En espèces	en espèces (1)	sur actions (2)	(3)	Charges sociales	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Conseil d'administration						
Jean Pierre Cuoni, Président	660,000				46,200	706,200
Hugh Napier Matthews	100,000				7,000	107,000
Hans Niederer	100,000				7,000	107,000
Emmanuel L. Bussetil (4)						
Spiro J. Latsis (4)						_
Pericles Petalas (4)						-
Total Conseil d'administratio	n 860,000	-	-	-	60,200	920,200
Comité exécutif						
Total Comité exécutif	5,940,194	494,347	8,233,333	1,566,340	450,417	16,684,631
dont rémunération la plus élé	evée:					
Lawrence D. Howell, CEO	1,865,602		5,000,000	66,614	130,592	7,062,808

Notes:

- 1) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés en 2008.
- 2) Ce montant représente la valeur des options attribuées en 2009 à titre de l'exercice 2008. Pour les détails du Plan de rémunération en options, se référer à la note 50 des comptes annuels consolidés. Toutes les options ont une période d'acquisition de trois ans et peuvent être exercées entre trois et sept ans plus tard. La valeur des options sur actions ne peut pas être comparée au coût utilisé conformément aux normes IFRS dans la note 50 sur la période d'acquisition de trois ans. Lawrence D. Howell a reçu 833'333 options zero strike au cours de l'exercice, options qui ne peuvent pas être exercées durant cinq ans. Les autres membres du Comité exécutif ont reçu 150'000 options in-themoney et 455'827 options zero strike.

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

- 3) Ces montants comprennent des versements au fonds de pension, des frais de représentation et autres rémunérations en espèces.
- 4) Aucune rémunération versée.

Aucune rémunération n'a été versée à des proches des membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe pour les transactions internes.

(ii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2008, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif étaient les suivants:

	CHF
Intérêts de la famille Cuoni*	7,891,707
Autres membres du Conseil d'administration	<u>-</u>
Total Conseil d'administration	7,891,707
Lawrence D. Howell, CEO (membre du Comité exécutif recevant la rémunération la plus élevée)**	1,672,439
Autres membres du Comité exécutif	5,285,775
Total Comité exécutif	6,958,214

^{*} Prêts totalement couverts accordés à des proches.

Des taux d'intérêt variant de 0,91% p.a. à 3,56% p.a. sont prélevés sur les prêts en francs suisses en cours. Les prêts en cours au 31 décembre 2008 ont une échéance entre un et trois mois.

(iii) Participations

Au 31 décembre 2008, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

	Actions	Options sur actions	Options sur actions
		Attribuées en 2007	Attribuées en 2008
Conseil d'administration			
Jean Pierre Cuoni, Président	6,836,000	313,808	-
Emmanuel L. Bussetil		-	-
Spiro J. Latsis	72,263,209	-	-
Hugh Napier Matthews	3,500	-	-
Pericles Petalas		-	-
Hans Niederer	50,000	-	_
Comité exécutif			
Total Comité exécutif	9,328,619	770,267	1,355,827
dont:			
Lawrence D. Howell, CFO	8.052.000	366 109	833.333

^{**} Prêts totalement couverts par des liquidités.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de EFG International Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (figurant au pages 162 à 167 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DU RÉVISEUR

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Eric Maglieri Expert-réviseur

Geneva, 8 April 2009





EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bahnhofstrasse 12 8001 Zurich Tel +41 44 226 18 50

www.efginternational.com

EFG Bank

Bahnhofstrasse 16 - P.O. Box 2255 8022 Zurich Tel +41 44 226 17 17 www.efgbank.com

EFG Financial Products AG

Brandschenkestrasse 90 - P.O. Box 1686 8027 Zurich Tel +41 58 800 10 00 www.efgfp.com

GENÈVE

EFG Bank

24 Quai du Seujet - P.O. Box 2391 1211 Genève 2 Tel +41 22 918 71 71

Capital Management Advisors SA

22 rue de Villereuse 1207 Genève Tel +41 22 592 91 91

EFG Trust Company (Switzerland) SA

24 Quai du Seujet - P.O. Box 2391 1211 Genève 2 Tel +41 22 918 79 23

SIF Swiss Investment Funds SA

26 Quai du Seujet - P.O. Box 2391 1211 Genève 2 Tel +41 22 918 73 88

SION

EFG Bank

Rue de Lausanne 15 - P.O. Box 2026 1950 Sion 2 Tel +41 27 327 77 77

MARTIGNY

EFG Bank

Avenue de la Gare 8 - P.O. Box 120 1920 Martigny 1 Tel +41 27 721 37 00

CRANS-MONTANA

EFG Bank

Immeuble Le Mérignou - P.O. Box 163 3963 Crans-Montana Tel +41 27 486 69 00

VERBIER

EFG Bank

Immeuble La Datcha - P.O. Box 43 1936 Verbier Tel +41 27 775 69 50

LUGANO

On Finance SA

Via Peri 9D 6900 Lugano Tel +41 91 910 20 60 www.onfinance.ch

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNSEY

EFG Bank - Guernsey Branch

P.O. Box 629, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4PR - Channel Islands Tel +44 1481 730 859

EFG Private Bank (Channel Islands) Limited

P.O. Box 603, EFG House St. Julian's Ave., St Peter Port Guernsey GY1 4NN - Channel Islands Tel +44 1481 723 432

EFG Financial Products (Guernsey) Ltd

EFG House St. Julian's Avenue, St. Peter Port

Guernsey GY1 4PR - Channel Islands Tel +44 1481 709 022

JERSEY

EFG Offshore Limited

P.O. Box 641 - 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

EFG Fund Administration Limited

P.O. Box 641 - 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Limited - Jersey Branch

P.O. Box 641 - 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 700

EFG Trust Company Limited

P.O. Box 641 - 1 Seaton Place St. Helier, Jersey JE4 8YJ Channel Islands Tel +44 1534 605 600

FRANCE

PARIS

EFG Gestion Privée

5, Boulevard de la Tour Maubourg F-75007 Paris Tel +33 1 44 11 13 00

FINLANDE

HELSINKI

EFG Bank AB - Helsinki Branch

Pohjoisesplanadi 25 B FI-00100 Helsinki Tel +358 9 668 93 20

GIBRALTAR

EFG Bank (Gibraltar) Limited

1, Corral Road - P.O. Box 561 PMB 6314 Gibraltar Tel +350 200 40 117

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG

Egertastrasse 10 FL-9490 Vaduz Tel +423 265 53 53 www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Investment (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 892 L-2018 Luxembourg Tel +352 26 454 1

EFG Bank (Luxembourg) SA

Villa Marconi, 14, Allée Marconi Boîte postale 385 L-2013 Luxembourg Tel +352 26 454 1

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles 15 avenue d'Ostende MC 98001 Monaco Tel +377 93 15 11 11

ESPAGNE

BARCELONE

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Passeig de Gràcia, 35, 1a Planta 08007 Barcelona Tel +34 93 272 49 56

MADRID

EFG Bank (Luxembourg) SA

Sucursal en España Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 308 93 70

A&G Group

Asesores y Gestores Financieros

Joaquin Costa 26 28002 Madrid Tel +34 91 308 21 21 www.ayg.es

SUÈDE

STOCKHOLM

EFG Bank AB

Jakobsbergsgatan 16 Box 55963 SE-102 16 Stockholm Tel +46 8 555 09 400 www.efgbank.se

EFG Life AB

Jakobsbergsgatan 16 Box 55963 SE-102 16 Stockholm Tel +46 8 555 09 400

Quesada Kapitalförvaltning AB

Kungsgatan 24, Floor 6 SE-111 35 Stockholm Tel +46 8 456 31 30 www.quesada.se

GÖTEBORG

EFG Bank AB

Götgatan 11, Floor 6 Box 11095 SE-404 22 Göteborg Tel +46 31 771 86 50

MALMÖ

EFG Bank AB

Hamngatan 4 Box 4231 SE-203 13 Malmö Tel +46 40 176 330

KRISTIANSTAD

EFG Bank AB

Villandsgatan 14 SE-291 31 Kristianstad Tel +46 44 121 790

GRAND-BRETAGNE

LONDRES

EFG Private Bank Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111 www.efgl.com

EFG Wealth Management Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 491 9111

LCB Capital Management (UK)

Limited

Leconfield House, Curzon Street London W1J 5JB Tel +44 207 412 3843

Marble Bar Asset Management

Limited

11-12 St. James Square London SW1Y 4LB Tel +44 20 3023 8100

BIRMINGHAM

EFG Ashby London Financial

Services Limited
One Victoria Square
Birmingham B1 1BD
Tel +44 121 632 2432

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street Birmingham B3 3JN Tel +44 121 233 1222 www.efgha.com

EFG Platts Flello Limited

11 Newhall Street Birmingham B3 3NY Tel +44 121 200 22 55

BANBURY

EFG Harris Allday

4/5 North Bar Banbury, Oxfordshire, OX16 0TB Tel +44 1296 262 103

BRIDGNORTH

EFG Harris Allday

25a St. Leonard's Close Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ Tel +44 1745 761 444

OMBERSLEY

EFG Harris Allday

Church Mews Ombersley, Worcestershire WR9 0EW Tel +44 1905 622 270

WOLVERHAMPTON

EFG Ashby London Financial

Services Limited
Waterloo Court
31 Waterloo Road
Wolverhampton WV1 4DJ
Tel +44 1902 710 402

MOYEN-ORIENT

ROYAUME DE BAHREÏN

MANAMA

EFG Bank - Representative Office Almoayyed Tower 25th Floor P.O. Box 10995 Seef, Manama Tel +973 1 756 0600

EMIRATS ARABES UNIS

DUBAI

EFG Bank

Dubai International Financial Centre Gate Precinct Building 5 P.O. Box 506502 Dubai Tel +971 4 362 1144

ABU DHABI

EFG Bank - Representative Office (Abu Dhabi) Office No 1802 Abdullah Darwish Building, E-15, P-1 Salam Street Abu Dhabi

ASIE

CHINE

HONG KONG

EFG Bank - Hong Kong Branch

18th Floor. International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 2298 3000

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

Hong Kong Representative Office 18th Floor. International Commerce Centre 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong Tel +852 6305 2138

Hong Kong Office Marble Bar Asset Management (HK) Ltd

1706, 17/F One Exchange Square 8 Connaught Place Central, Hong Kong Tel +852 3512 4702

INDE

MUMBAI

EFG Wealth Management (India) Private Ltd

Marshall Building, 1st Floor Shoorji Vallabhdas Marg Ballard Estate Mumbai 400 038 Tel +91 22 6634 9946

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank - Representative Office Wisma 46 Kota BNI 31st Floor, Suite 31.06 Jalan Jend. Sudirman Kav 1 Jakarta 10220 Tel +6221 579 00123

PHILIPPINES

MANILA

EFG Bank - Representative Office Philippines 19th Floor Tower 2, The Enterprise Center Avala Avenue corner Paseo de Roxas Avenue Makati City 1226 Tel +632 752 3838

SINGAPOUR

EFG Bank

1 Raffles Place #42-00 OUB Centre Singapore 048616 Tel +65 6438 2668 Nouvelle adresse dès fin mai

EFG Bank - Singapore Branch

EFG Bank Building 25 North Bridge Road #07-00 Singapore 179104 Tel +65 95 4888

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

1 Raffles Place #42-00 OUB Centre Singapore 048616 Tel +65 8298 0113 Nouvelle adresse dès fin mai

EFG Trust Company (Singapore) Ltd

EFG Bank Building 25 North Bridge Road #07-00 Singapore 179104 Tel +65 95 4998

TAIWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Limited

Suite A-1, 14th Floor, Hung Tai Center No. 168 Tun Hwa North Road Taipei Tel +886 2 8175 0666

THAILANDE

BANGKOK

EFG Investment Advisory (Thailand) Co Ltd

Unit 8B, 8th Floor, President Tower 973 Ploenchit Road. Lumpini, Pathumwan, Bangkok 10330 Tel +662 686 0800

LES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp.

701 Brickell Avenue, Ninth Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 482 8000

PRS International Consulting Inc.

801 Brickell Avenue, 16th Floor Miami, FL 33131 Tel +1 305 381 8340

NEW YORK

EFG Capital International Corp.

805 Third Avenue, 20th Floor New York, NY 10017 Tel +1 212 753 5700

Capital Management Advisors North America Inc.

747 Third Avenue, (btw 46th/47th Streets), 19th Floor, New York, NY 10017

Tel +1 212 609 2557

LOS ANGELES

EFG Capital Asset Management LLC

10940 Wilshire Blvd., 24th Floor Los Angeles, CA 90024 Tel +1 310) 208-1590

CANADA

TORONTO

EFG Wealth Management (Canada) Limited

4100 Yonge Street, Suite 612 Toronto, Ontario M2P 2B5 Tel +1 416 250 9400

MONTRÉAL

EFG Wealth Management

(Canada) Limited

2001 Avenue McGill College, Suite 1300 Montreal, Quebec H3A 1G1 Tel +1 514 315 9133

ST. CATHARINES

EFG Wealth Management

(Canada) Limited

80 King St., Suite #615 St. Catharines, Ontario L2R 7G1 Tel +1 905 704 8400

VANCOUVER

EFG Wealth Management (Canada) Limited

999 Canada Place, Suite 555 Vancouver, BC V6C 3E1 Tel +1 778 370 1650

ARGENTINE

BUENOS AIRES

EFG Bank - Representative Office Juan A. Buschiazzo 3060 C1425FPB Buenos Aires Tel +5411 4778 6800

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Limited

Centre of Commerce, 2nd Floor 1, Bay Street P.O. Box SS-6289 Nassau Tel +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Limited

Lyford Cay Office P.O. Box SS-6289 Nassau

Tel +1 242 502 5400

BERMUDES

HAMILTON

C.M. Advisors Limited

Thistle House, 4 Burnaby Str. Hamilton - HM11 Bermuda Tel +1 441 295 59 29

ÎLES CAÏMANS

EFG Bank - Cayman Branch

1st Floor, Strathvale House 90 North Church Street P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003 Tel +1 345 943 3350

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd

1st Floor, Strathvale House 90 North Church Street P.O. Box 10360 Grand Cayman KY1-1003 Tel +1 345 943 3350

COLOMBIA

BOGOTÁ

EFG Bank - Representative Office Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506 Bogotá D.C. Tel +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank - Representative Office Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela, Edifico El Dorado, Oficina 701, Floor 7 Quito Tel +59322 241195

MEXQUE

EFG Bank - Representative Office

Andrès Bello, 10 Edif. Forum, Piso 4, Ofic. N° 402. Colonia Polanco 11560 Mexico, D.F. Tel +5255 52 829063

PANAMA

EFG Securities (Panama) Inc.

Ave. Aquilino De La Guardia y Calle 47 Ocean Business Plaza, Piso 10, Oficina 11 P. O. Box 0832-00819 Panama Tel +507 340 6343/44/45

PÉROU

LIMA

EFG Asesores Financieros (Perú) Amador Merino Reyna 295, Of. 501 San Isidro Lima 27 Tel +511 212 5060

VENEZUELA

CARACAS

EFG Bank - Representative Office Av. San Felipe con 2da Transversal Edificio Bancaracas, Piso 9, Oficina 901 Plaza la Castellana Caracas 1060 Tel +58 212 2654815

ENONCÉS PRÉVISIONNELS

Ce Rapport Annuel contient des énoncés qui sont, ou peuvent être considérés comme étant, des énoncés prévisionnels. Dans certains cas, ces énoncés prévisionnels peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie spécifique à des prévisions. Ces énoncés prévisionnels comprennent tous des éléments qui ne sont pas des faits historiques. Ils apparaissent dans un certain nombre d'endroits dans le cadre de ce Rapport Annuel, y compris les déclarations concernant nos intentions, nos convictions ou nos attentes actuelles s'agissant, entre autres, des résultats opérationnels, de la condition financière, des liquidités, des perspectives, de la croissance, des stratégies et de la politique de dividendes et des industries dans lesquelles nous sommes actifs.

De par leur nature, les énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes puisqu'ils se réfèrent à des événements, et dépendent de circonstances, qui peuvent ou ne peuvent pas arriver dans le futur. Les énoncés prévisionnels ne sont pas des garanties de performances futures. Les investisseurs potentiels ne devraient pas accorder une fiabilité indue à ces énoncés prévisionnels.

Beaucoup de facteurs peuvent entraîner une différence substantielle de nos résultats opérationnels, de notre condition financière, de nos liquidités et du développement des industries dans lesquelles nous sommes actifs par rapport à ceux exprimés ou insinués par les énoncés prévisionnels contenus dans ce Rapport Annuel. Ces facteurs comprennent entre autres (i) la performance des investissements; (ii) notre capacité à retenir et recruter des responsables clientèle («client relationship officer») de premier ordre; (iii) les facteurs gouvernementaux, comprenant les coûts de respect des règles et l'impact des changements réglementaires; (iv) notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie d'acquisition; (v) l'impact des fluctuations sur les marchés des capitaux globaux; (vi) l'impact des taux de change des devises et les fluctuations des taux d'intérêt; et (vii) les autres risques, incertitudes et facteurs inhérents à nos affaires.

EFG International AG ne saurait en aucun cas être dans l'obligation de mettre à jour ou modifier ces énoncés prévisionnels que ce soit en raison d'une information nouvelle, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, et rejette d'ores et déjà expressément toute responsabilité à cet égard.



GRAPHISTE phg Pascale Henriod, Nyon PHOTOS Studio PEP, Geneva and Right To Play IMPRESSION Printlink AG, Zurich

Ce rapport annuel est disponible également en allemand et en anglais.

© EFG INTERNATIONAL AG 2009